



# Bulletin Officiel

N° 4619 Vendredi 06 Juin 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CME

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION RELATIVE A L'OPERATION D'EMISSION D'ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES - EN SOCIETE ANONYME 2

### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SERVICOM 3

### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL 4

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 5

SOTUMAG - AGO - 6

GIF 7

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMITES DE GESTION

FCP UNIVERS AMBITION PLUS 8

FCP UNIVERS AMBITION CEA 8

### COMMUNIQUE DE PRESSE

CELLCOM 9-12

AMEN BANK 13

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

GIF 14-16

### EMISSION D'ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES - 17-23

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 » 24-27

### COURBE DES TAUX

28

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- FCPR IKDAM
- FCP AXIS AAA
- ATTIJARI BANK
- GIF

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- ATTIJARI BANK
- SIAME

### ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014

- SANADETT SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

A la demande de la société Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances- émettrice d'actions corrélativement à la transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme (objet du prospectus visé par le CMF en date du 30/04/2014 sous le n°14-0862) de proroger la période de souscription à ladite opération au 20/06/2014, dans la mesure où la société a relevé que « malgré l'avancement des procédures de souscription pour les trois catégories d'assurés : A, B et C et malgré l'obtention de l'accord d'une banque pour le financement de leur participation, la finalisation des formalités bancaires pourrait ne pas aboutir dans les délais prévus pour la souscription, soit le 6 juin 2014 »,

le CMF porte à la connaissance des personnes concernées par l'opération que la période de souscription, initialement prévue comme prenant fin le 06/06/2014, sera prorogée **au 20/06/2014 inclus**.

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**SERVICOM**

Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

La Société **SERVICOM** informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social de 1 179 000 dinars, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 Décembre 2013** et ouverte à la souscription le **16 Avril 2014** conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du **1 Avril 2014** sous le numéro n° **14-0856**, a été réalisée par l'émission de 1 179 000 actions de nominal **1** dinar chacune majoré d'une prime d'émission de **16** dinars, souscrites en numéraire à raison d'une **(1)** action nouvelle pour **(2)** anciennes et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **3 537 000** dinars divisé en **3 537 000** actions de nominal 1 dinar chacune et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

**AVIS DES SOCIETES**

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**Fonds de Développement Régional**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Agrément du CMF N° 39-2013 du 26 septembre 2013**

CDC Gestion porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du « Fonds de Développement Régional » est prévu à partir du **03 juin 2014**.

« Fonds de Développement Régional » présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination :</b>	Fonds de Développement Régional
<b>Siège social :</b>	7, rue Abou Hamed El Ghazali, Jardins du Japon, Montplaisir, 1073-Tunis
<b>Forme juridique :</b>	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
<b>Durée :</b>	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
<b>Visa :</b>	Visa n°14-0863 du 02 juin 2014
<b>Objet Social :</b>	La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.
<b>Législation applicable :</b>	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
<b>Montant du fonds :</b>	100 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 000 dinars chacune.
<b>Date d'agrément :</b>	26 septembre 2013
<b>Promoteurs :</b>	Attijari Bank et CDC Gestion
<b>Gestionnaire :</b>	CDC Gestion
<b>Dépositaire :</b>	Attijari Bank
<b>Distributeur :</b>	CDC Gestion

**Pour plus d'informations sur le FCPR « Fonds de Développement Régional », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 02 juin 2014, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**

## AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

## المصرف القومي التونسي

المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 20 جوان 2014 على الساعة منتصف النهار بمقرها الإجتماعي طريق قابس كلم 1.5 صفاقس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- (1) - تلاوة ومصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2013.
- (2) - تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (3) - المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (4) - تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
- (5) - المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (6) - توظيف نتائج السنة المالية 2013.
- (7) - تجاوز عتبات المساهمة.
- (8) - تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2013.
- (9) - الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
- (10) - تلاوة ومصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2013.
- (11) - تلاوة تقرير مراقب الحسابات والمتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2013.
- (12) - المصادقة على القوائم المالية المجمع والمتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (13) - تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**  
Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013 le **Lundi 23 Juin 2014 à 10 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises Boulevard Principal les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2013.
5. Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2013
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination des nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
7. Quitus aux membres du conseil d'administration.
8. Approbation de la désignation de la Coopérative des Manutentionnaires du Marché de Gros « COOPMAG » en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la « SOTUMAG ».
9. Election d'un nouveau membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les porteurs minoritaires.

**Il est porté à la connaissance des actionnaires, que la séance d'élection d'un membre au conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les porteurs minoritaires se tiendra au cours de la dite Assemblée Générale Ordinaire.**

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

## Assemblée Générale Ordinaire

### ***GIF FILTER SA***

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la marsa 2078 à 15h afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Général et spécial du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité Permanent d'audit pour l'exercice 2014.
10. Renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes.
11. Réélection des administrateurs représentant les petits porteurs.
12. Déclaration des postes occupés par les Administrateurs au sein des autres sociétés.
13. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice clos 2013, du rapport du conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **02 juin 2014** au siège social de la société sis au **GP1 Km 35 Grombalia 8030.**

**AVIS DES SOCIETES**

**Modification de la Composition de comités de gestion**

**FCP UNIVERS AMBITION PLUS**

**Fonds Commun de Placement de catégorie Actions**

Agrément du CMF n°09-2012 du 12 avril 2012

Rue du lac Oubeira, Immeuble Al Faouz les Berges du Lac-1053 Tunis.

**FCP UNIVERS AMBITION CEA**

**Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte dédié aux titulaires des Comptes  
Epargne en Actions « CEA »**

Agrément du CMF n°10-2012 du 12 avril 2012

Rue du lac Oubeira, Immeuble Al Faouz les Berges du Lac-1053 Tunis.

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF – Intermédiaire en Bourse en sa qualité de gestionnaire de « FCP Univers Ambition Plus » et « FCP Univers Ambition CEA » informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration tenu en date du 22 avril 2014 a décidé de nommer Mme Inès BETTAIEB en tant que membre des comités de gestion desdits fonds en remplacement de Monsieur Mahmoud BABAY .

Par conséquent, la composition des comités de gestion des fonds communs de placement « FCP Univers Ambition Plus » et « FCP Univers Ambition CEA » sera comme suit :

<b>FCP Univers Ambition Plus</b>	<b>FCP Univers Ambition CEA</b>
Jamel HAJJEM : Membre Inès BETTAIEB : Membre Zaher JBELI : Gestionnaire	Jamel HAJJEM : Membre Inès BETTAIEB : Membre Zaher JBELI : Gestionnaire

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT  
LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

**1- Objet :**

La société **Cellcom** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **Cellcom** informe ses honorables actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement.

**2- Conditions de participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être déjà représenté au sein du Conseil d'Administration de la société **Cellcom** avant son introduction au Marché Financier,
- Ne pas détenir plus que 0,5% du capital social de la société **Cellcom** pour les personnes physiques et personnes morales et 5,0% pour les actionnaires institutionnels,
- Ne pas être PDG, DGA, Administrateur, Gérant, etc. ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à l'une des sociétés du groupe YKH Holding,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Avoir une expérience significative dans le secteur des télécommunications,
- Etre exempt de tout antécédent judiciaire.

**3- Dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent se présenter comme suit :

- Une demande au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**,
- Une fiche de candidature (**annexe 1**),
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques ou un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un extrait récent du casier juridique,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (**annexe 2**),
- Un pouvoir dûment signé (signature légalisée) par le mandataire social de la personne morale à représenter,

- Suite -

- Une attestation récente du nombre d'actions **Cellcom** prouvant le seuil de sa participation le jour du dépôt de candidature. Cette attestation doit être délivrée par la Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de **Cellcom** sis à 06 Rue Jamel Eddine Al Afghani, 1002, Tunis.
- Un curriculum-vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale accompagné des copies des diplômes.

#### 4- Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être envoyées dans une enveloppe, libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la société **Cellcom**, et portant la mention: «*Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires*» et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre de la société **Cellcom** sis à 25, rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia II, Ariana au plus tard le vendredi 20 Juin 2014 (le cachet de la poste faisant foi). La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.everttek.com.tn](http://www.everttek.com.tn) ainsi que dans deux journaux quotidiens.

Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire dont la date et le lieu seront communiqués ultérieurement. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

Annexe 1

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Si vous souhaitez postuler au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, veuillez remplir le formulaire ci-dessous :

Nom et Prénom / Raison Sociale : .....

Année de naissance/Année de création : .....

N° CIN / Registre de Commerce : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....  
.....  
.....

Profession actuelle ou passée: .....

Secteur d'activité : .....

Nombre d'actions détenues : .....

Etes-vous administrateur dans une autre société ?

Oui

Non

Non, je l'ai été

Si oui merci de préciser pour quelle(s) société(s) : .....

.....  
.....

Pourquoi souhaitez-vous participer au Conseil d'Administration de Cellcom ? .....

.....  
.....  
.....

Ce formulaire est adressé à la société Cellcom qui vous informera, dans les meilleurs délais, de la suite donnée à votre candidature.

**La société Cellcom est seule destinataire des informations nominatives recueillies ici.**

Fait à ..... Le .....

Signature

- Suite -

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné

**Nom et Prénom / Raison Sociale** .....

**N° CIN / Registre de Commerce :** .....

**Demeurant à** .....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « **Cellcom** »

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans la fiche de candidature et dans mon Curriculum-Vitae sont sincères et exactes.

**Fait à** ..... **Le**.....

**Signature**

-----  
*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**AMEN BANK**

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 27-05-2014.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est entré en vigueur le 27-05-2013. Il était composé de 30 000 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 1 000 000 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 30-05-2014, ce contrat était composé de 87 942 titres AMEN BANK Actions Anciennes, 3 258 titres AMEN BANK Actions Nouvelles gratuites 2013 et de 53 076,078 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK vont mettre en œuvre à compter du 09-06-2014 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Le dit contrat est composé de 36 742 titres AMEN BANK Actions Anciennes, 3 258 titres AMEN BANK Actions Nouvelles gratuites 2013 et de et de 1 000 000 dinars de liquidité.

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet de résolutions AGO**

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION**

***GIF FILTER SA***

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, approuve le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2013 faisant ressortir un total bilan de 18.238.643 DT avec un bénéfice net de 485.592 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations effectuées en 2013 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales détaillées comme suit :

**Les conventions conclues au cours de l'exercice 2013 :**

1. La réalisation au 31/12/2013 d'un chiffre d'affaires par la Société GIF FILTER hors taxes de 73.810 DT avec la Société filiale GIF DISTRIBUTION SARL ;
2. La société GIF FILTER SA, a enregistré, au cours de l'année 2013, des achats auprès de la société GIF DISTRIBUTION SARL, pour un montant hors taxes de 273.866 DT.
3. La société GIF FILTER SA a effectué la transaction suivante avec la société « ARTES S.A » :
  - Réparation du matériel roulant pour un montant toutes taxes comprises de 5.765 DT.
  - Acquisition de deux véhicules de transport auprès de la société AURES AUTO pour un montant de 68.592 DT.
  - Acquisition d'un véhicule de transport d'occasion et de matériel informatique pour un montant global hors taxe de 42.211 DT auprès de la société GROUPE AUDIO COM SARL.

**Les Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

- La société a servi à son ancien Président Directeur Général un salaire brut de 107.126 DT pour la période qui s'étend entre Janvier 2013 et Septembre 2013.

- Suite -

- La société a servi à son Directeur Général Adjoint monsieur Mohamed JAZIRI un salaire brut avec les charges y afférent de 23.425.816 DT pour la période qui s'étend entre Novembre 2013 et décembre 2013.
- Des Jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. La charge globale brute annuelle de la dite rémunération est de 35.000 DT.
- La Charge brute des Jetons de présence alloués aux membres comité permanent d'audit est de 15.000 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, constatant que l'exercice 2013 s'est soldé par un bénéfice net de 485.592 DT décide de l'affecter 485.592 DT comme suit :

Résultat de l'exercice	485.592
Résultat Reporté	927.629
Résultat à affecter	1.413.221
Réserve Légale	70.661
Bénéfice Distribuable	1.342.560
Reserve pour Réinvestissement 2013	145.000
Dividendes 0,100/ action	1.026.897
Résultat Reporté	170.663

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2014 à un montant brut global de trente cinq milles dinars (35.000 DT)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014 à un montant brut global de Quinze Mille Dinars (15.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 en soulignant que ledit exercice s'est soldé par un total bilan de 18.279.425 DT et un bénéfice net consolidé de 488.512 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

- Suite -

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire Aux Comptes la société Cabinet KPMG vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Mr Moncef BOUSANNOUGUA, le Gérant de la société Cabinet KPMG SARL, accepte le dit renouvellement et remercie la société pour la confiance qui lui a été accordée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, suite au résultat de vote des actionnaires, décide de nommer monsieur..... titulaire de la CIN N°..... délivrée le..... et monsieur titulaire de la CIN N°..... Délivrée le..... comme étant des nouveaux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois années arri vant à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

### **DOUZIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne déléguée pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

### Décision à l'origine de l'émission

#### Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013\*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

#### Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

#### Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

### Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

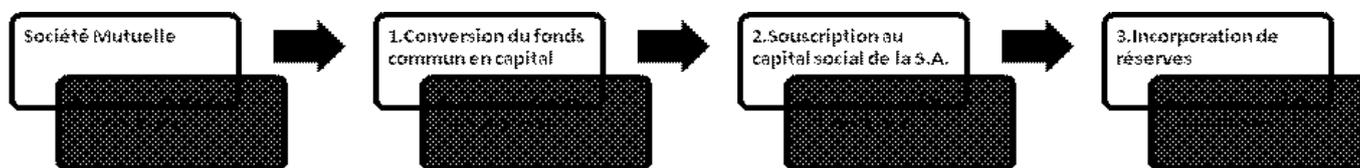
### Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



### **La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :**

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>86 757</b>		<b>DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME</b>	<b>Création d'actions</b>
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
<b>Montant total du fonds commun</b>	<b>1 735 140 DT</b>		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			<b>Prime d'émission</b>	<b>29 830 000 DT</b>
			<b>Nombre d'actions octroyées / actionnaire</b>	<b>20 actions</b>

**La souscription au capital en numéraire :**

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
<b>Valorisation Post-Money</b>	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
<b>Produit de la souscription</b>	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
<b>Valorisation Pre-Money</b>	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
<b>Nombre d'actions</b>	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
<b>Valeur par action</b>	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
<b>Décote</b>	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
<b>Prix par action (après décote)</b>	20 DT	<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>		

- Suite -

**L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions**

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:  
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

<b>Capital social après attribution</b>	<b>13 220 560 DT</b>
<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>
<b>Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites</b>	<b>9 915 420 DT</b>
<b>Prime d'émission</b>	<b>19 914 580 DT</b>

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

**Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire**

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

**Prix d'émission des actions à souscrire :**

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

**Personnes concernées par l'opération :**

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

**Période de souscription :**

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

**Modalités de souscription :**

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

**Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais\*\*\*, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

#### Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

#### Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
<b>Catégorie A</b> : U.G.T.T	20%	314 000
<b>Catégorie B</b> : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
<b>Catégorie C</b> : Agents Généraux	10%	157 000
<b>Catégorie D</b> : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 570 000</b>

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.
- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

#### **Dépouillement et déclaration des résultats :**

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Jouissance des actions émises**

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

#### **But de l'émission**

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

### **Marché des titres**

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Négociation en bourse des actions émises**

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge de la STICODEVAM**

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

\*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

\*\* Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

\*\*\*La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «AIL 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :**

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 06 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 003,420
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,350%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,414%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,495%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,559%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,607%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,688%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,718%	1 015,610
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,752%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,817%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,881%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,032%	999,324
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,162%	1 001,846
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,346%	884,767
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,400%	996,207
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,582%	1 032,317
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,518
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,235
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	771,456
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,765
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,433
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,709
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,380
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,721

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,171	150,184		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,238	13,240		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,363	1,364		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,801	36,804		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,014	50,018		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	151,804	152,390		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	547,021	549,465		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	108,646	108,696		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,517	121,615		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,873	117,900		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,998	111,158		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,190	85,266		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,993	126,621		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,251	90,912		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,913	106,023		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 370,053	1 367,326		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 247,059	2 249,549		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,192	101,637		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,641	100,886		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,336	125,112		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,243	1 198,796		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,141	118,494		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,341	15,137		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 898,035	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 164,109	5 142,530		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 050,431	5 038,040		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,152		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,891	1,892		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,059	1,050		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,002	106,014
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,915	101,924
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,695	103,706
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,375	100,386
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,357	101,368
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,834	104,843
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,831	101,842
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,885	100,895
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,405	101,414
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,020	103,029
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,093	100,103
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,074	102,085
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,003	102,013
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,493	104,494
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,327	103,338
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,451	101,459
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,463	100,473
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,461	102,471
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,364	100,375
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,567	101,578
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,869	102,879
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,215	100,226
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,317	101,327
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	102,941	102,950
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,265	100,275

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,316	10,317
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,735	100,745
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,650	101,661
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,136	99,209
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	65,208	65,356
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	137,985	138,620
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 372,748	1 380,727
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,251	107,388
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	105,222	105,435
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	78,663	78,559
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,439	16,481
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,233	254,540
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,159	31,084
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 258,998	2 265,276
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,171	74,083
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	55,891	55,843
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,404	98,402
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,051	108,001
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,593	94,633
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,248	11,268
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,068	12,089
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,237	15,279
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,052	14,082
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,885	11,878
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,563	10,563
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,365	10,353
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,526	10,512
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	117,312	117,550
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,014	120,201
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,366	10,419
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	100,666	100,464
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,292	19,392
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,870	73,409
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,524	76,013
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,506	95,437
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	86,137	86,133
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	94,788	95,182
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,000	101,030
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,472	9,478
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,352	8,313
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,528	93,251
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,703	91,756
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,390	127,416
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,518	10,333
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	119,228	117,128
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,439	116,920
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,449	99,614
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,230	98,330
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,468	174,987
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,673	161,002
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,236	139,864
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 435,702	9 368,364
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,487	18,176
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,291	128,368
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 479,977	1 471,933
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,936	101,476
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,202	84,714
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	111,815	110,930
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 551,415	8 522,677
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,864	8,597
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,648	8,515

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

## **SITUATION ANNUELLE DE FCPR IKDAM I ARRETEE AU 31/12/2013**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

- 3- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2013 font apparaître un total du bilan de 514 023 dinars, un actif net de 419 038 dinars et une perte d'exploitation de 27 668 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

#### **OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

- 4- A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

#### **VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES**

- 5- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.
- 6- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

##### **7- Avertissements**

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.
- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

- 8- Les notes jointes aux états de synthèse font partie intégrante des états financiers.

**Le commissaire aux comptes  
HAMMI Lotfi**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(En Dinars Tunisiens)**

	<u>NOTES</u>	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>	<b>AC1</b>	<b><u>482 472,169</u></b>	<b><u>653 391,215</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	<b>AC1a</b>	234 222,169	405 141,215
Obligations et valeurs assimilées		248 250,000	248 250,000
Autres valeurs		0,000	0,000
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>AC2</b>	<b><u>31 550,481</u></b>	<b><u>78,417</u></b>
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	<b>AC2b</b>	31 550,481	78,417
<b><u>Créances d'exploitation</u></b>	<b>AC3</b>	<b><u>53 436,375</u></b>	<b><u>41 520,375</u></b>
<b><u>Provision</u></b>		<b><u>-53 436,375</u></b>	<b><u>-41 520,375</u></b>
		<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>514 022,650</u></b>	<b><u>653 469,632</u></b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b>PA1</b>	<b><u>88 779,856</u></b>	<b><u>67 921,941</u></b>
<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b>PA2</b>	<b><u>6 205,204</u></b>	<b><u>5 057,188</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>94 985,060</u></b>	<b><u>72 979,129</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b><u>Capital</u></b>	<b>CP1</b>	<b><u>419 037,590</u></b>	<b><u>580 490,503</u></b>
<b><u>Somme distribuables</u></b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>419 037,590</u></b>	<b><u>580 490,503</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>514 022,650</u></b>	<b><u>653 469,632</u></b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2013**  
**(En Dinars Tunisiens)**

	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<b>Revenus d'un portefeuille-titres</b>			
a-Dividendes		0,000	0,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		97,150	0,000
c-Revenus des autres valeurs		346,744	0,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	PR1	<b><u>11 916,000</u></b>	<b><u>11 663,236</u></b>
		-----	-----
<b><u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u></b>		<b>12 359,894</b>	<b>11 663,236</b>
		=====	=====
Charges de gestion des placements	CH1	(21 451,835)	(29 717,112)
		-----	-----
<b><u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u></b>		<b>-9 091,941</b>	<b>-18 053,876</b>
		=====	=====
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	CH2	(18 576,256)	(49 151,233)
		-----	-----
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b>-27 668,197</b>	<b>-67 205,109</b>
		=====	=====
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins values potentielles/titres	CP1	-87 781,634	-78 428,037
Plus au moins values/cessions de titres		-45 551,375	-4 183,408
Frais de négociation		-451,707	-47,202
		-----	-----
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-161 452,913</b>	<b>-149 863,756</b>
		=====	=====

**VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(En Dinars Tunisiens)**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-161 452,913</b>	<b>-149 863,756</b>
a- Résultat d'exploitation	-27 668,197	-67 205,109
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-87 781,634	-78 428,037
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-45 551,375	-4 183,408
d- Frais de négociation	-451,707	-47,202
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>		
<b>TRANSACTION SUR LE CAPITAL</b>		
<b><i>a- souscriptions</i></b>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
<b><i>b- Rachats</i></b>		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-161 452,913</b>	<b>-149 863,756</b>
<b><i>Actif Net</i></b>		
a- En début d'exercice	580 490,503	730 354,259
b- En fin d'exercice	419 037,590	580 490,503
<b><i>Nombre d'actions (ou de parts)</i></b>		
a- En début d'exercice	10 000,000	10 000,000
b- En fin d'exercice	10 000,000	10 000,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>41,903</b>	<b>58,049</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-27,81%</b>	<b>-20,52%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2013**

**1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1**

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

**2- Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

**3- Présentation du système comptable**

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

**4- Principes comptables appliqués**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**4-1 Exercice comptable**

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

**4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

#### 4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

##### AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES : 482 472,169 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Moins value latente	% Actif net
<b>Action, Valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>54 358</b>	<b>543 580,000</b>	<b>234 222,169</b>	<b>-309 357,831</b>	
<b><u>Actions admises à la cote</u></b>					
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Actions société TUNIS AIR *	0	0	0	0	
<b><u>Actions non admises à la cote</u></b>	<b>54 358</b>	<b>543 580,000</b>	<b>234 222,169</b>	<b>-309 357,831</b>	<b>55,89%</b>
<b>♦Actions</b>					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	-	-117 600,000	0%
POWER MIN	4 700	47 000,000	6 772,700	-40 227,300	1,62%
NTMIDIA SA	5 500	55 000,000	22 847,000	-32 153,000	5,45%
MEZRI TERMO	6195	61 950,000	-	-61 950,000	0%
F.B.L	14 588	145 880,000	115 567,647	-30 312,353	27,58%
G P G	8 190	81 900,000	56 534,822	-25 365,178	13,49%
Redece Energy	175	1 750,000	-	-1 750,000	0%
ECT	3 250	32 500,000	32 500,000	-	7,75%
<b>Obligations et Valeurs assimilées</b>					
<b><u>Obligations non admises à la cote</u></b>	<b>24 825</b>	<b>248 250,000</b>	<b>248 250,000</b>	<b>-</b>	<b>59,24%</b>
<b>♦Obligations :</b>					
ECT	11 500	115 000,000	115 000,000		27,44%
Redece Energy	13 325	133 250,000	133 250,000		31,80%
<b>TOTAL</b>		<b>791 830,000</b>	<b>482 472,169</b>	<b>-309 357,832</b>	<b>115,13%</b>

**AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 31 550,481 DT**

AC2b- DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
B.F.P.M.E	441,752	100,336	341,416
ATTIJARI OBLIOGATAIRE SICAV	26 183,145	0,000	26 183,145
CARTHAGE CIMENT	2 805,600	0,000	2 805,600
NEW BODY LINE AA	2 036,480	0,000	2 036,480
ATTIJARI INTERMEDIAIRE	83,504	0,000	83,504
FINACOR LIQUIDITE	0,000	-21,919	21,919
	<b>31 550,481</b>	<b>78,417</b>	<b>31 472,064</b>

**AC3- CREANCES D'EXPLOITATION 53 436,375DT**

Le solde de cette rubrique totalement provisionné s'analyse comme suit:

**INTERETS SUR OBLIGATIONS ET CCA AU PROFIT DES PROMOTEURS****TABLEAUX DES OBLIGATIONS ET CCA EMIS AU PROFIT DES PROMOTEURS**

PROMOTEUR	NATURE	MONTANT	DATE DE JUISSANCE	TAUX D'INTERET	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
ECT	OCA	100 000	01/06/2010	6%*0.8	17 201,096	12 401,096	4 800,000
REDUCE ENER	OCA	50 000	01/04/2010	6%*0.8	9 001,644	6 601,644	2 400,000
REDUCE ENER	OCA	83 250	01/10/2010	6%*0.8	12 984,263	8 988,263	3 996,000
ECT	OCA	15 000	02/02/2011	6%*0.8	2 094,904	1 374,904	720,000
F.B.L	CCA	50 000	01/06/2009	8%*0.8	4 107,398	4 107,398	0,000
F.B.L	CCA	90 000	01/10/2009	8%*0.8	6 658,358	6 658,358	0,000
GPG	CCA	10 000	01/12/2010	8%*0.8	0,000	0,000	0,000
ECT	CCA	30 000	11/04/2011	8%*0.8	1 388,712	1 388,712	0,000
					<b>53 436,375</b>	<b>41 520,375</b>	<b>11 916,000</b>

PROVISION - 53 436,375  
NETTE 0,000

**PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 88 779,856 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
IKDAM GESTION	87 192,132	66 221,031	20 971,101
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	1 576,043	915,309	660,734
CMF	11,681	785,601	-773,920
	<b>88 779,856</b>	<b>67 921,941</b>	<b>20 857,915</b>

**PA2- AUTRES CREDITEURS : 6 205,204 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2013	31/12/2012	VARIATION
Etat Retenue à la source	305,204	0,000	305,204
Créditeurs factures non parvenues	5 900,000	5 057,188	842,812
	<b>6 205,204</b>	<b>5 057,188</b>	<b>1 148,016</b>

**CP1- CAPITAL: 419 037,590 DT**

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	
Capital social	1 000 000,00000	1 000 000,000	0,000
Résultats Reportés	-195 092,315	-127 887,206	-67 205,109
Résultat d'exploitation	-27 668,197	-67 205,109	39 536,912
Frais de Négociation	-2 159,662	-1 707,955	-451,707
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-752,925	-49 741,532	48 988,607
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-45 999,420	-394,810	-45 604,610
Moins-Value sur actions non cotées	-309 357,831	-172 572,885	-136 784,946
Moins-Value de réévaluation sur titre OPCVM	14,705	0,000	14,705
Plus-Value réalisées sur titre OPCVM	53,235	0,000	53,235
	<b>419 037,590</b>	<b>580 490,503</b>	<b>-161 452,913</b>

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

**PR1- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 11 916,000 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	
Intérêts sur comptes des dépôts et des obligations et CCA	11 916,000	11 663,236	252,764
	<b>11 916,000</b>	<b>11 663,236</b>	<b>252,764</b>

**CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 21 451,835 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	
Rémunération du gestionnaire	20 791,101	28 801,800	-8 010,699
Rémunération du dépositaire	660,734	915,312	-254,578
	<b>21 451,835</b>	<b>29 717,112</b>	<b>-8 265,277</b>

**CH2- AUTRES CHARGES : 18 576,256 DT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<b>En Dinars Tunisiens</b>		<b>VARIATION</b>
	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	
Services bancaires et assimilés	301,692	883,792	-582,100
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 168,360	5 789,072	379,288
Redevance du Conseil du Marché Financier	4,404	532,577	-528,173
Autres Impôts et taxes	185,800	425,417	-239,617
Dotation aux Provision sur Intérêts à Recevoir	11 916,000	41 520,375	-29 604,375
	<b>18 576,256</b>	<b>49 151,233</b>	<b>-30 574,977</b>

ANNEXE I

**Rémunération**

<b>Actif net:</b>				419 037,590
<b>Réintégration Rémunérations:</b>				
➤ IKDAM GESTION				20 791,101
➤ BFPME				660,734
<b>Actif net avant rémunération</b>	<b>(A)</b>	=		<b>440 489,425</b>
<b>Rémunération : IKDAM GESTION</b>				
Montant hors-taxe :	440 489,425 X 4%	=		17 619,577
TVA :	17 619,577 X 0,18	=		3 171,524
	<b>Total TTC (B)</b>	=		<b>20 791,101</b>
<b>Rémunération BFPME</b>				
	440 489,425 X 0,15% TTC	<b>(C)</b>	=	660,734
<b>ACTIF NET</b>	<b>A-(B+C)</b>		=	<b>419 037,590</b>

# FCP AXIS AAA

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 5 316 851 DT, y compris des sommes distribuables de 189 407 DT.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Bilan arrêté au 31/12/2013**  
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>3 811 449</b>	<b>5 275 770</b>
b. Obligations et valeurs assimilées	<b>4.1</b>	3 811 449	5 275 770
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 517 413</b>	<b>1 739 928</b>
a- Placements monétaires	<b>4.2</b>	1 114 169	1 478 248
b- Disponibilités		403 244	261 680
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 328 862</b>	<b>7 015 698</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.5</b>	<b>3 414</b>	<b>5 937</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>4.6</b>	<b>8 597</b>	<b>4 474</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 011</b>	<b>10 411</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>5 127 444</b>	<b>6 737 765</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>189 407</b>	<b>267 522</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	42
b - Sommes distribuables de l'exercice		189 374	267 480
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 316 851</b>	<b>7 005 287</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 328 862</b>	<b>7 015 698</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01/01/2013 au 31/12/2013**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.3</b>	<b>212 586</b>	<b>290 972</b>
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		212 586	290 972
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.4</b>	<b>46 629</b>	<b>61 653</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>259 215</b>	<b>352 625</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements</b>	<b>4.8</b>	<b>-30 704</b>	<b>-40 526</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>228 511</b>	<b>312 099</b>
<b>CH2- Autres charges</b>	<b>4.9</b>	<b>-16 642</b>	<b>-12 276</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>211 869</b>	<b>299 823</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-22 495</b>	<b>-32 343</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>189 374</b>	<b>267 480</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>22 495</b>	<b>32 343</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		68 438	-31 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-75 205	5 010
Frais de négociation		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>205 102</b>	<b>273 611</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/2013 au 31/12/2013**  
*(Exprimé en dinar Tunisien)*

	<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2012</b>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>205 102</b>	<b>273 611</b>
a- Résultat d'exploitation	211 869	299 823
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	68 438	-31 222
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-75 205	5 010
d- Frais de négociation	-	-
<b>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>-227 508</b>	<b>-309 376</b>
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-1 666 030</b>	<b>-229 205</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>1 717 016</b>	<b>7 282 683</b>
Capital	1 672 566	7 103 670
Régularisation des sommes non distribuables	-1 906	-10 847
Régularisation des sommes distribuables	46 356	189 860
<b>b / Rachats</b>	<b>-3 383 046</b>	<b>-7 511 888</b>
Capital	-3 278 154	-7 337 917
Régularisation des sommes non distribuables	3 940	13 499
Régularisation des sommes distribuables	-108 832	-187 470
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-1 688 436</b>	<b>-264 970</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
en début d'exercice	7 005 287	7 270 257
en fin d'exercice	5 316 851	7 005 287
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
en début d'exercice	67 802	70 151
en fin d'exercice	51 645	67 802
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,949</b>	<b>103,319</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,46%</b>	<b>3,47%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31-12-2013**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA**

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de type obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement d'obligations émises par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS GESTION.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-13 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-13 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 3 811 449 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
<b>Emprunt d'Etat</b>				
BTA 5.25% MARS 2016	200	194 600	204 293	3,84%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	383 720	394 362	7,42%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 150	97 986	1,84%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	94 550	97 521	1,83%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	196 729	3,70%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 100	197 306	3,71%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 900	197 149	3,71%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 700	196 993	3,71%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 500	196 836	3,70%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	196 680	3,70%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	382 360	392 644	7,38%
BTA_5.5_03/2019	300	306 750	315 257	5,93%
BTA_5.5_03/2019	100	101 700	104 715	1,97%
BTA_5.5_03/2019	200	192 800	201 805	3,80%
BTA_6.75_07/2017	100	102 000	103 847	1,95%
<b>Total BTA</b>	<b>3 100</b>	<b>3 003 430</b>	<b>3 094 123</b>	<b>58,19%</b>
BTZC_OCTOBRE_2016	300	184 500	239 265	4,50%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 900	159 451	3,00%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 700	159 334	3,00%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 600	159 276	3,00%
<b>Total BTZC</b>	<b>900</b>	<b>552 700</b>	<b>717 326</b>	<b>13,50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 000</b>	<b>3 556 130</b>	<b>3 811 449</b>	<b>71,69%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	plus ou moins-values réalisées
<b>Emprunt d'Etat</b>				
BTA_7.5_04/2014	961 695	-	917 890	-43 805
BTA_8.25_07/2014	551 750	-	520 350	-31 400
<b>TOTAL</b>	<b>1 513 445</b>	<b>-</b>	<b>1 438 240</b>	<b>-75 205</b>

#### 4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 1 114 169 DT au 31-12-2013 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
<b>Bons de trésor</b>			
BTC_52 SEMAINES_02122014_4.8%	514 546	516 438	9,71%
BTC_52 SEMAINES_02092014	477 493	482 946	9,08%
BTC_52 SEMAINES_02122014_4.80%	114 446	114 785	2,16%
<b>TOTAL</b>	<b>1 106 485</b>	<b>1 114 169</b>	<b>20,95%</b>

#### 4.3- Revenus du portefeuille - titres

Ce poste s'élève en 2013 à 212 586 DT et se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des BTA	176 347	256 807
Revenus des BTZ	36 239	34 165
<b>Total</b>	<b>212 586</b>	<b>290 972</b>

#### 4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2013 à 46 629 DT et se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des BTC	42 567	57 201
Revenus des autres placements	4 062	4 452
<b>Total</b>	<b>46 629</b>	<b>61 653</b>

#### 4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AAA au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 3 414 DT au 31-12-2013 contre 5 937 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Gestionnaire	1 921	4 445
Dépositaire	1 493	1 492
<b>TOTAL</b>	<b>3 414</b>	<b>5 937</b>

#### 4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 8 597 DT au 31-12-2013 contre 4474 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Commissaire aux comptes	5 741	1 722
CMF	467	591
Publications	2 389	2 161
<b>TOTAL</b>	<b>8 597</b>	<b>4 474</b>

#### 4.7- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à -1 688 436 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 610 321
Variation de la part Revenu	-78 115
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>-1 688 436</b>

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

##### **Capital au 01-01-2013**

Montant:	6 737 765
Nombre de titres :	67 802
Nombre de porteurs de parts:	91

##### **Souscriptions réalisées**

Montant:	1 672 566
Nombre de titres émis :	16 831
Nombre de porteurs de parts nouveaux	13

##### **Rachats effectués**

Montant:	3 278 154
Nombre de titres rachetés :	32 988
Nombre de porteurs de parts sortants :	12

### **Capital au 31-12-2013**

Montant:(*)	5 132 177 *
Nombre de titres :	51 645
Nombre de porteurs de parts :	92

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de période</b>	<b>5 132 177</b>
Variation des + ou- valeurs potentielles	68 438
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-75 205
Régularisation des SND	2 034
<b>Capital au 31/12/2013</b>	<b>5 127 444</b>

### **4.8- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 30 704 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Rémunération du gestionnaire	24 376	32 347
Rémunération variable du gestionnaire	428	2 262
Rémunération du dépositaire	5 900	5 917
<b>Total</b>	<b>30 704</b>	<b>40 526</b>

### **4.9- Autres charges**

Le total des autres charges s'élève en 2013 à 16 642 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Redevance CMF	5 902	7 832
Rémunération CAC	9 797	3 660
Autres	943	784
<b>Total</b>	<b>16 642</b>	<b>12 276</b>

## 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	2013	2012
Revenus des placements	5,019	5,201
Charges de gestion des placements	-0,595	-0,598
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,424</b>	<b>4,603</b>
Autres charges	-0,322	-0,181
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,102</b>	<b>4,422</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,435	-0,477
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,667</b>	<b>3,945</b>
Variations des + ou - values potentielles sur titres	1,325	-0,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1,456	0,074
Frais de négociation	0	0
<b>+ ou - values sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,131</b>	<b>-0,386</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3,971</b>	<b>4,035</b>
<b>Droits d'entrée et de sortie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,131</b>	<b>-0,386</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,039	0,039
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,092</b>	<b>-0,348</b>
Distribution de dividende	3,945	3,915
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>102,949</b>	<b>103,319</b>

Ratios de gestion des placements	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,16%
Résultat net de l'exercice / actif net moyen	3,47%	3,49%

### 5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et FCP AXIS AAA prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS AAA et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Gestion s'élève à 24 376 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2013. Le fonds a comptabilisé un montant 428 DT TTC au titre de la rémunération de performance variable.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de la rémunération de 2013. Cette rémunération est payée trimestriellement.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	285 481	191 208
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	462 893	299 862
Créances sur la clientèle	3	3 401 083	3 219 122
Portefeuille titres commercial	4	342 715	327 977
Portefeuille d'investissement	5	71 810	73 900
Valeurs immobilisées	6	156 302	156 290
Autres actifs	7	233 783	127 251
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 954 067</b>	<b>4 395 610</b>
<b>PASSIF</b>			
Banque Centrale et CCP	8	262 049	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	56 134	12 891
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 047 534	3 591 029
Emprunts et ressources spéciales	11	65 804	76 223
Autres passifs	12	135 081	131 470
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 566 602</b>	<b>4 037 821</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	13		
Capital		198 741	198 741
Réserves		146 072	142 988
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		(43 668)	(30 480)
Résultat net		82 674	42 894
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>387 465</b>	<b>357 789</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 954 067</b>	<b>4 395 610</b>

(\*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 13).

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(UNITE : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Passifs éventuels</b>	<b>14</b>		
Cautions, avals et autres garanties données		236 586	245 366
Crédits documentaires		175 571	215 511
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>412 157</b>	<b>460 877</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>15</b>		
Engagements de financement donnés		133 658	79 963
Engagements sur titres		38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>133 696</b>	<b>80 001</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>16</b>		
Garanties reçues		1 173 269	1 094 741
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>1 173 269</b>	<b>1 094 741</b>

## ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

(UNITE : en milliers de Dinars)

-	Note	2013	2012 (*)
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	17	246 018	211 052
Commissions (en produits)	18	67 819	64 353
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	42 226	32 584
Revenus du portefeuille d'investissement	20	6 433	6 562
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>362 496</b>	<b>314 551</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	21	(107 819)	(93 613)
Commissions encourues		(3 397)	(3 461)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(111 216)</b>	<b>(97 074)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>251 280</b>	<b>217 476</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(17 116)	(37 503)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement		(44)	(475)
Autres produits d'exploitation		3 956	2 884
Frais de personnel	23	(79 972)	(71 347)
Charges générales d'exploitation	24	(31 593)	(29 267)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(15 061)	(12 300)

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>111 450</b>	<b>69 468</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		840	461
Impôt sur les bénéfices		(29 616)	(27 035)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>82 674</b>	<b>42 894</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>82 674</b>	<b>42 894</b>
Effets des modifications comptables		(43 958)	(31 205)
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>38 716</b>	<b>11 689</b>
<b>Résultat par action de base (en DT)</b>	<b>25</b>	<b>2,08</b>	<b>1,08</b>

(\*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 13).

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	2013	2012
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		343 873	304 615
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(111 839)	(97 521)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(14 743)	10 259
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(193 139)	(212 131)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		455 370	271 054
Titres de placement		7 862	(12 606)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(113 664)	(100 151)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(111 290)	48 300
Impôt sur les bénéfices		(29 616)	(27 035)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>232 814</b>	<b>184 784</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		6 002	6 343
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		2 432	(8 665)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(15 149)	(5 476)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(6 715)</b>	<b>(7 798)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emissions d'actions		0	89 974
Emission / Remboursement d'emprunts		0	(80 000)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(10 501)	(9 929)
Dividendes et autres distributions		(53 263)	(5 962)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>		<b>(63 764)</b>	<b>(5 917)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		162 335	171 069
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		162 013	(9 056)
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>26</b>	<b>324 348</b>	<b>162 013</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2013**

### **I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

### **II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

#### **1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus. Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### **2/ Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

##### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

##### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

##### **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

##### **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

### **Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2013 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2013 avec celui de 2012. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2013 à ce titre s'élèvent à 678 KDT amenant le total des provisions collectives à 12 353 KDT.

### **Les provisions additionnelles**

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 43 958 KDT au 31/12/2012 et une dotation additionnelle nette de 7 035 KDT au titre de l'exercice 2013.

### **3/ Classification et évaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.  
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

#### **4/ Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,3%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

#### **5/ Inter-siège**

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

#### **6/ Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

#### **7/ Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

#### **8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

#### **9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite**

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2013, les engagements post-emploi ont été évalués à 8 031 KDT. La banque a opté pour l'étalement de la comptabilisation de l'impact de la 1<sup>ère</sup> application sur 5 ans. La dotation de l'exercice 2013 est de l'ordre de 1 606 KDT.

#### **10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

### 11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

### 12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

### 13/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2013, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2012 que celles relatives à l'année 2013.

Les données relatives à l'année 2012 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'exception de quelques retraitements qui ont été opérés au niveau de certaines rubriques qui se détaillent comme suit :

#### Retraitements du bilan

	31/12/2012 publié	Retraitement(*)	Reclassement	31/12/2012 retraité
<b>Actifs</b>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 208	0	0	191 208
Créances sur les établissements bancaires et financiers	299 862	0	0	299 862
Créances sur la clientèle	3 247 711	(43 958)	15 369	3 219 122
Portefeuille titres commercial	327 977	0	0	327 977
Portefeuille d'investissement	70 900	0	3 000	73 900
Valeurs immobilisées	156 290	0	0	156 290
Autres actifs	145 972	0	(18 722)	127 250
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 439 920</b>	<b>(43 958)</b>	<b>(352)</b>	<b>4 395 610</b>
<b>Passifs</b>				
Banque Centrale et CCP	226 208	0	0	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 891	0	0	12 891
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 591 232	0	(203)	3 591 029
Emprunts et ressources spéciales	76 223	0	0	76 223
Autres passifs	131 619	0	(149)	131 470
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 038 173</b>	<b>0</b>	<b>(352)</b>	<b>4 037 821</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital	198 741	0	0	198 741
Réserves	142 988	0	0	142 988
Autres capitaux propres	3 646	0	0	3 646
Résultats reportés	725	(31 205)	0	(30 480)
Résultat net	55 647	(12 753)	0	42 894
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>401 747</b>	<b>(43 958)</b>	<b>0</b>	<b>357 789</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 439 920</b>	<b>(43 958)</b>	<b>(352)</b>	<b>4 395 610</b>

(\*) Le retraitement correspond à l'impact de l'application des dispositions de la circulaire BCT 2013-21

## Retraitements de l'état de résultat

	2012 publié	Retraitement	2012 retraité
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	211 052		211 052
Commissions (en produits)	64 353		64 353
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	32 584		32 584
Revenus du portefeuille d'investissement	6 562		6 562
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>314 551</b>		<b>314 551</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	(93 613)		(93 613)
Commissions encourues	(3 461)		(3 461)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(97 074)</b>		<b>(97 074)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>217 476</b>		<b>217 476</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	(24 749)	(12 753)	(37 503)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	(475)		(475)
Autres produits d'exploitation	2 884		2 884
Frais de personnel	(71 347)		(71 347)
Charges générales d'exploitation	(29 267)		(29 267)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(12 300)		(12 300)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>82 222</b>	<b>(12 753)</b>	<b>69 468</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	461		461
Impôt sur les bénéfices	(27 035)		(27 035)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>55 647</b>	<b>(12 753)</b>	<b>42 894</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>55 647</b>	<b>(12 753)</b>	<b>42 894</b>

### NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

#### 1/ NOTES SUR LE BILAN

##### 1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 285 481 KDT contre 191 208 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 94 273 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Caisse Dinars	37 594	61 525
Caisse Devises	6 086	4 994
IBS	9 286	7 483
Banque Centrale comptes ordinaires	41 698	8 211
Placements auprès de la Banque Centrale	190 567	108 665
Centres de chèques postaux et TGT	323	381
Créances rattachées	1	23
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>285 481</b>	<b>191 208</b>

#### **NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse un solde de 462 893 KDT au 31 décembre 2013 contre 299 862 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 163 031 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Créances sur les banques résidentes	12 000	0
Créances sur les banques non résidentes	344 870	208 734
Créances sur les établissements financiers	105 738	90 995
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	285	133
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>462 893</b>	<b>299 862</b>

#### **NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 3 401 083 KDT contre 3 219 122 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 181 961 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 68 077 KDT au 31 décembre 2013 contre 65 374 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 2 703 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Comptes débiteurs</b>		
Comptes débiteurs de la clientèle	177 657	162 982
Créances rattachées	8 112	7 441
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>185 769</b>	<b>170 423</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>		
Portefeuille crédit	3 126 797	2 917 183
- Crédits court terme	752 757	794 349
<i>dont Financements en devises</i>	217 166	196 369
<i>dont Crédits court terme en dinars</i>	535 591	597 980
- Crédits moyen et long terme	2 374 040	2 122 834
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	20 724	14 550
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	65 419	79 294
Impayés	33 214	54 149
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	271 676	272 663
Provisions pour créances douteuses (*)	(248 254)	(247 572)
Agios réservés	(68 077)	(65 374)
Créances rattachées	7 639	16 102
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>3 209 138</b>	<b>3 040 995</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>6 176</b>	<b>7 704</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>3 401 083</b>	<b>3 219 122</b>

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provisions sur les créances au 31/12/2012</b>	<b>247 572</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	22 446
Reprise de provision sur opérations de clientèle	(29 477)
Dotation aux provisions collective	678
Dotation aux provisions additionnelle BCT	8 710
Reprise sur provision additionnelle BCT	(1 675)
<b>Provisions sur les créances au 31/12/2013</b>	<b>248 254</b>

#### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 342 715 KDT au 31 décembre 2013 contre 327 977 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 14 738 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Titres de transaction</b>		
- Bons de trésor	8 799	0
<b>Titres de placement</b>		
- Bons de trésor	310 473	288 605
- Autres titres de placements	9 452	26 216
- Créances rattachées	14 257	13 290
- Provisions sur placements	(266)	(134)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>342 715</b>	<b>327 977</b>

#### **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 71 810 KDT au 31 décembre 2013 contre 73 900 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 2 090 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Titres d'investissement</b>		
Obligations	14 030	15 225
Autres titres d'investissement	1 284	373
Créances rattachées	595	1 559
Provisions sur titres d'investissement	(1 301)	(1 301)
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>14 608</b>	<b>15 856</b>
<b>Titres de participations</b>		
Titres de participations libérés	62 443	62 483
Provisions pour dépréciation titres de participation	(9 943)	(9 860)
Placements SICAR	5 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 993)	(2 991)
Titres de portage	1 800	3 000
Créances rattachées	581	98
<b>Total titres de participations</b>	<b>57 202</b>	<b>58 044</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>71 810</b>	<b>73 900</b>

**NOTE 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 156 302 KDT au 31 décembre 2013 contre 156 290 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 12 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/12	Acquisition	Cession / Régularisation	Valeur brute au 31/12/13	Amort. et Prov au 31/12/12	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 31/12/13	Valeur nette au 31/12/13
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>41 660</b>	<b>4 231</b>		<b>45 891</b>	<b>(24 240)</b>	<b>(4 989)</b>		<b>(29 229)</b>	<b>16 662</b>
Logiciels de Base	41 660	4 231		45 891	(24 240)	(4 989)		(29 229)	16 662
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>207 368</b>	<b>15 133</b>	<b>(4 573)</b>	<b>217 929</b>	<b>(68 498)</b>	<b>(10 150)</b>	<b>360</b>	<b>(78 287)</b>	<b>139 640</b>
Constructions	33 837	6 010	61 243	101 090	(15 220)	(3 297)		(18 517)	82 573
Terrains	4 734	-	(69)	4 665		0			4 665
Matériel Roulant	2 063	541	(361)	2 243	(1 872)	(129)	360	(1 640)	602
Matériel & Mobilier	9 550	2 494		12 044	(6 568)	(639)		(7 207)	4 836
Matériel Informatique	28 957	4 179		33 136	(22 119)	(2 399)		(24 518)	8 618
Agencement Aménagement Installation	41 865	1 909		43 774	(22 528)	(3 609)		(26 137)	17 637
Immobilisations hors exploitation	23 762	-	(4 143)	19 619	(191)	(77)(*)		(268)	19 351
Immobilisation en cours	62 601		(61 243)	1 358					1 358
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>249 028</b>	<b>19 364</b>	<b>(4 573)</b>	<b>263 820</b>	<b>(92 738)</b>	<b>(15 139)</b>	<b>360</b>	<b>(107 516)</b>	<b>156 302</b>

(\*) Il s'agit d'une dotation aux provisions sur immobilisations hors exploitation

### **NOTE 7 : Autres actifs**

Le poste des autres actifs accuse un solde de 233 783 KDT au 31 décembre 2013 contre 127 251 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 106 532 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Crédits directs et avances au personnel	118 975	91 888
Débit à régulariser et divers	92 122	14 971
Prêts sur fonds social	9 183	10 287
Créances prises en charge par l'Etat	8 191	8 955
Débiteurs divers	6 990	3 390
Autres comptes de régularisation actif	5 051	4 748
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 332	1 503
Dépôts et cautionnements	1 067	1 629
Provisions sur autres actifs	(10 128)	(10 120)
<b>Total Autres Actifs</b>	<b>233 783</b>	<b>127 251</b>

### **1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

#### **NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif**

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 262 049 KDT au 31 décembre 2013 contre un solde de 226 208 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 35 841 KDT.

#### **NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 56 134 KDT contre 12 891 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 43 243 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Banques résidentes	37 510	8 010
Banques non résidentes	16 368	3 982
Etablissements financiers	2 197	888
Dettes rattachées	59	11
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>56 134</b>	<b>12 891</b>

#### **NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 4 047 534 KDT contre 3 591 029 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant une augmentation de 456 505 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Dépôts à vue	1 442 816	1 300 297
Comptes d'épargne	1 522 005	1 414 056
Bons de caisse	382 604	331 636
Compte à terme	292 876	213 973
Autres produits financiers	100 374	66 803
Certificats de dépôts	183 500	162 500
Autres sommes dues à la clientèle	114 487	94 028
Dettes rattachées	8 872	7 736
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 047 534</b>	<b>3 591 029</b>

**NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31 décembre 2013 un solde de 65 804 KDT contre 76 223 KDT au 31 décembre 2012 soit une diminution de 10 419 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Emprunt obligataire	35 714	42 857
Ressources spéciales	21 873	25 231
Autres Emprunts	6 000	6 000
Dettes rattachées	2 217	2 135
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>65 804</b>	<b>76 223</b>

**NOTE 12 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 135 081 KDT au 31 décembre 2013 contre 131 470 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 3 611 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges à payer	32 952	28 552
Exigibles après encaissement	32 219	22 597
Crédit à régulariser et divers	23 659	33 782
Provisions pour risques et charges (*)	18 656	2 307
Impôts et taxes	13 638	17 172
Autres comptes de régularisation passifs	8 002	20 106
Créditeurs divers	5 955	6 954
<b>Total autres passifs</b>	<b>135 081</b>	<b>131 470</b>

(\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 818	1 749
Autres provisions pour risque	16 280	0
Provision pour dépréciation des immobilisations	558	558
<b>Total provision pour risque et charges</b>	<b>18 656</b>	<b>2 307</b>

**NOTE 13 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fiscal particulier	Fond social	Ecart de réévaluation	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.12</b>	<b>198 741</b>	<b>119 683</b>	<b>7 855</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 258</b>	<b>3 646</b>	<b>725</b>	<b>55 647</b>	<b>401 747</b>
<b>Modifications comptables</b>									<b>(31 205)</b>	<b>(12 753)</b>	<b>(43 958)</b>
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.12</b>	<b>198 741</b>	<b>119 683</b>	<b>7 855</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 258</b>	<b>3 646</b>	<b>(30 480)</b>	<b>42 894</b>	<b>357 789</b>
Affectation résultat bénéficiaire 2012											
Réserves				2 819						(2 819)	-
Dividendes										(53 263)	(53 263)
Report à nouveau									(13 188)	13 188	-
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>		<b>198 741</b>	<b>119 683</b>	<b>10 674</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 258</b>	<b>3 646</b>	<b>(43 668)</b>	<b>-</b>	<b>304 526</b>
Mouvements sur le fonds social							265				265
Résultat de la période										82 674	82 674
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.13</b>	<b>198 741</b>	<b>119 683</b>	<b>10 674</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>13 523</b>	<b>3 646</b>	<b>(43 668)</b>	<b>82 674</b>	<b>387 465</b>

**Note sur la maturité des actifs et passifs :**

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et passifs de la banque au 31/12/2013 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2013.

	Inf. à 3 mois	3mois à 6mois	6mois à 1an	1an à 2ans	2ans à 5ans	5ans à 7ans	Sup à 7ans	Total
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	206 386	23 729	47 457	7 873	12	12	12	285 481
Créances sur les établissements bancaires et financiers	223 409	83 987	102 570	31 418	21 485	12	12	462 893
Créances sur la clientèle	517 045	357 537	395 099	523 858	1 040 292	262 718	304 534	3 401 083
Portefeuille titres commercial	6 257	67 670	1 172	148 164	71 534	9 506	38 412	342 715
Portefeuille d'investissement	1 511	2 124	3 047	10 288	21 788	11 098	21 954	71 810
Valeurs immobilisées	2 610	3 914	7 829	15 657	46 971	31 314	48 007	156 302
Autres actifs	20 041	30 077	60 871	22 193	35 495	23 544	41 562	233 783

<b>Total actif</b>	<b>977 259</b>	<b>569 038</b>	<b>618 045</b>	<b>759 451</b>	<b>1 237 577</b>	<b>338 204</b>	<b>454 493</b>	<b>4 954 067</b>
Banque Centrale et CCP passif	261 977	12	12	12	12	12	12	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	40 654	4 582	8 821	1 871	201	5	0	56 134
Dépôts et avoirs de la clientèle	588 655	564 639	688 534	602 776	373 429	124 065	1 105 436	4 047 534
Emprunts et ressources spéciales	10 229	1 648	7 296	11 702	34 552	365	12	65 804
Autres passifs	20 105	29 964	44 543	13 133	10 292	6 862	10 182	135 081
<b>Total passif</b>	<b>921 620</b>	<b>600 845</b>	<b>749 206</b>	<b>629 494</b>	<b>418 486</b>	<b>131 309</b>	<b>1 115 642</b>	<b>4 566 602</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>6 073</b>	<b>9 302</b>	<b>33 988</b>	<b>37 209</b>	<b>111 625</b>	<b>74 416</b>	<b>114 852</b>	<b>387 465</b>
<b>Total passifs &amp; CP</b>	<b>927 693</b>	<b>610 147</b>	<b>783 194</b>	<b>666 703</b>	<b>530 111</b>	<b>205 725</b>	<b>1 230 494</b>	<b>4 954 067</b>
<b>Situation nette</b>	<b>49 566</b>	<b>(41 109)</b>	<b>(165 149)</b>	<b>92 748</b>	<b>707 466</b>	<b>132 479</b>	<b>(776 001)</b>	<b>0</b>

## 2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2013 un solde de 236 586 KDT contre 245 366 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 8 780 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 175 571 KDT au 31 décembre 2013 contre 215 511 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 39 940 KDT.

<u>Passifs éventuels</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Cautions, avals et autres garanties données	236 586	245 366
Crédits documentaires	175 571	215 511
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>412 157</b>	<b>460 877</b>

### NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 133 696 KDT au 31 décembre 2013. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 133 658 KDT.

### NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 1 173 269 KDT au 31 décembre 2013 contre 1 094 741 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 78 528 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Etablissements de crédits	107 054	180 969
Clientèle	1 066 215	913 772
<b>Total engagements de financements donnés</b>	<b>1 173 269</b>	<b>1 094 741</b>

## 3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### \* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 314 551 KDT au 31 décembre 2012 à 362 496 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une augmentation de 47 945 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

### NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 246 018 KDT au 31 décembre 2013 contre 211 052 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une augmentation de 34 966 KDT.

<u>DESIGNATION</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>Opérations avec les établissements bancaires</b>		
Marché monétaire	2 215	2 548
Placements en devise auprès des correspondants étrangers	19	6
<b>Total opérations avec les établissements bancaires</b>	<b>2 234</b>	<b>2 554</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Portefeuille crédit	212 479	182 967
. Court terme	41 296	42 133
- Financement devises	3 732	4 969
- Court terme Dinar	37 564	37 164
. Moyen & long terme	171 183	140 835
Comptes courants débiteurs	14 831	13 173

Crédits sur ressources extérieures	379	608
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg.	4 119	1 486
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>231 808</b>	<b>198 235</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>		
Commissions sur comptes	672	772
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 628	4 199
Report/déport sur change à terme	7 676	5 292
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>11 975</b>	<b>10 263</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>246 018</b>	<b>211 052</b>

#### **NOTE 18 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 67 819 KDT au 31 décembre 2013 contre 64 353 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 3 466 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Gestion de compte et autres services financiers	24 744	22 938
Commissions sur moyens de paiements	17 688	17 628
Commissions sur opérations crédits	12 656	15 267
Commissions sur opérations internationales	11 179	7 150
Commissions sur autres opérations bancaires	1 552	1 370
<b>Total commissions</b>	<b>67 819</b>	<b>64 353</b>

#### **NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 42 226 KDT contre 32 584 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 9 642 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Gain net sur titres de transaction	16	0
Gain net sur titres de placement	21 488	16 568
Gain net sur opérations de change	20 722	16 016
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>42 226</b>	<b>32 584</b>

#### **NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissements**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 6 433 KDT au 31 décembre 2013 contre 6 562 KDT au 31 décembre 2012, soit diminution de 129 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Dividendes	5 204	5 491
Intérêts sur obligations	1 023	826
Revenus titres de portage	140	155
Autres revenus	66	90
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>6 433</b>	<b>6 562</b>

#### **\* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 97 074 KDT au 31 décembre 2012 à 111 216 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant, ainsi, une progression de 14 142 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

**NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2013 un solde de 107 819 KDT contre 93 613 KDT au 31 décembre 2012, soit une progression de 14 206 KDT

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>		
Emprunts Interbancaires	1 726	731
Emprunts en devise auprès des correspondants étrangers	248	163
Autres.	83	75
<b>Sous total des opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 057</b>	<b>969</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Dépôts à vue	10 517	7 791
Comptes d'épargne	42 171	31 276
Bons de caisse	15 096	12 695
Comptes à terme	13 616	10 182
Certificats de dépôts	13 013	14 137
<b>Sous total des opérations avec la clientèle</b>	<b>94 413</b>	<b>76 081</b>
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>		
Charge sur emprunts extérieurs	570	673
Charge sur emprunts obligataires	2 274	2 490
<b>Sous total des emprunts et ressources spéciales</b>	<b>2 844</b>	<b>3 163</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>		
Appel d'offres	8 354	13 197
Autres intérêts et charges assimilées	151	203
<b>Sous total autres intérêts et charges</b>	<b>8 505</b>	<b>13 400</b>
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>107 819</b>	<b>93 613</b>

**NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 17 116 KDT contre 37 503 KDT au 31 décembre 2012. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	31 835	55 165
Reprise de provisions sur créances douteuses	(31 152)	(13 624)
D° aux provisions pour risques et charges	17 010	1 282
Reprise de provision pour risques et charges	(577)	(11 933)
Pertes couvertes par des provisions	-	6 613
<b>Total</b>	<b>17 116</b>	<b>37 503</b>

**NOTE 23 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 79 972 KDT au 31 décembre 2013 contre 71 347 KDT au 31 décembre 2012 enregistrant, ainsi, une augmentation de 8 625 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Rémunérations du personnel	58 965	54 991
Charges sociales	13 619	12 498
Autres charges liées au personnel	7 388	3 858
<b>Total frais de personnel</b>	<b>79 972</b>	<b>71 347</b>

#### **NOTE 24 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 31 593 KDT au 31 décembre 2013 contre 29 267 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 2 326 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Loyers et services extérieurs	19 274	17 838
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 437	4 423
Annonces et insertions publicitaires	1 995	1 750
Fournitures de bureaux	847	1 074
Missions réceptions	761	558
Frais du conseil et d'assemblée	359	343
Dons et cotisations	361	269
Documentation centrale	269	201
Transport et déplacement	182	134
Frais d'actes et contentieux	28	44
Impôts et taxes	839	615
Autres	2 241	2 018
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>31 593</b>	<b>29 267</b>

#### **NOTE 25: Résultat de base par action**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 2.08 DT:

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Résultat net avant modifications comptables en KDT	82 674	42 894
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>2,08</b>	<b>1,08</b>

#### **4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

##### **NOTE 26 :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 162 013 KDT au 31 décembre 2012 à 324 348 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant une augmentation de 162 335 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 232 814 KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de 6 716 KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de 63 764 KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 324 349 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>642 423</b>	<b>399 993</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	285 553	191 259
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	356 870	208 734
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>318 075</b>	<b>237 980</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	315 877	237 092
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	2 198	888
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>324 348</b>	<b>162 013</b>

## Note 27 : Note sur les transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

### 1- Les conventions des comptes courants et comptes à terme

Les encours des comptes courants ouverts par les différentes parties liées au 31 décembre 2013 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2013 se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2013	Charges de l'exercice 2013	Produit de l'exercice 2013
ATTIJARI LEASING SA	Dépôts à vue	229	7	330
ATTIJARI FINANCES TUNISIE	Dépôts à vue	-177	0	2
ATTIJARI GESTION SA	Dépôts à vue	678	2	0
ATTIJARI IMMOBILIERE SA	Dépôts à vue	108	29	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôts à vue	1 269	46	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôts à vue	834	19	0
ATTIJARI SICAR	Dépôts à vue	331	5	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôts à vue	7 155	43	0
GTI SA	Dépôts à vue	-55	0	16
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôts à vue	1 676	8	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôts à vue	251	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôts à vue	5 141	32	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôts à vue	799	5	0
ATTIJARI SICAR	Dépôts à terme	1 000	27	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôts à terme	2 000	32	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôts à terme	1 450	30	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôts à terme	23 000	527	0
<b>Total général</b>		<b>45 689</b>	<b>812</b>	<b>349</b>

### 2- Les conventions de détachement du personnel

Attijari bank affecte au profit de certaines des ses filiales son personnel salarié. Les salaires y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant facturé par la banque en 2013 s'élève à 1 657 KDT et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé
GTI	57
Attijari Immobilière	169
Attijari Gestion	167
GIS	96
Attijari Intermédiation	108
Attijari Leasing	381
Attijari Recouvrement	368
Attijari Sicar	292
Attijari Assurance	19
<b>TOTAL</b>	<b>1 657</b>

### 3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2013 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 364 KDT

Partie liée	Montant 2013
Attijari Obligataire SICAV	257
Attijari Placement SICAV	63
Attijari Valeur SICAV	43

FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	1
<b>Total</b>	<b>364</b>

#### **4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank**

L'encours au 31 décembre 2013 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque se détaillent comme suit.

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2013	Produits de l'exercice 2013
GTI	EPS	7	-
GIS	CCT	7 350	326
Attijari leasing	CCT	25 000	4 252
Attijari leasing	CMT	58 196	
Attijari leasing	EPS	3 388	46
Attijari Immobilière	CCT	15 600	857
<b>Total</b>		<b>109 541</b>	<b>5 481</b>

#### **5- Les dividendes encaissés par Attijari Bank**

Les dividendes comptabilisés par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales se détaillent comme suit:

Partie liée	Montant encaissé
Attijari Recouvrement	1 453
Attijari SICAR	626
Attijari Placement SICAV	153
Attijari Valeur SICAV	106
Attijari Leasing	1 581
Attijari intermédiation	500
Attijari Obligataire SICAV	448
<b>Total</b>	<b>4 867</b>

#### **6- Opérations avec Attijari Wafa Bank**

##### **Prêts interbancaires :**

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2013 se détaille comme suit :

DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
USD	4 000 000	01/03/2013	03/03/2014	1,3	6 565 200
EUR	1 000 000	23/08/2013	25/08/2014	0,85	2 260 550
USD	500 000	10/09/2013	10/09/2014	1,05	820 650
USD	1 100 000	10/09/2013	03/02/2014	0,8	1 805 430
USD	1 100 000	10/09/2013	10/03/2014	0,85	1 805 430
EUR	12 000 000	19/09/2013	19/09/2014	1	27 126 600
EUR	1 000 000	25/09/2013	25/09/2014	0,95	2 260 550
EUR	2 000 000	21/10/2013	19/03/2014	0,85	4 521 100
EUR	2 000 000	21/10/2013	05/03/2014	0,85	4 521 100
EUR	2 500 000	21/10/2013	30/04/2014	0,9	5 651 375
EUR	3 500 000	21/10/2013	31/01/2014	0,8	7 911 925
EUR	10 000 000	24/10/2013	24/01/2014	0,7	22 605 500
USD	15 000 000	04/12/2013	06/01/2014	0,7	24 619 500
EUR	10 000 000	06/12/2013	06/01/2014	0,7	22 605 500

EUR	5 500 000	10/12/2013	10/03/2014	0,75	12 433 025
EUR	1 000 000	17/12/2013	17/06/2014	0,8	2 260 550
USD	15 000 000	26/12/2013	02/01/2014	0,6	24 619 500
EUR	12 000 000	27/12/2013	03/01/2014	0,65	27 126 600
USD	15 000 000	27/12/2013	03/01/2014	0,6	24 619 500
EUR	5 000 000	30/12/2013	06/01/2014	0,6	11 302 750

#### **Assistance technique :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijariwafa Bank au cours de l'exercice 2013 s'élève à 3 497 KDT (dont 2 077 KDT provenant de l'ajustement des charges des exercices 2008 et 2009). Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 5 573KDT.

#### **Opération du Swap du taux d'intérêt :**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Wafa Bank une opération de swap du taux d'intérêt. Les échéances comptabilisées en 2013 au titre de cette opération s'élèvent à 784 KUSD.

### **7- Opérations avec Attijari SICAR**

#### **Convention du fonds gérés:**

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, ATTIJARI SICAR assure pour le compte d'ATTIJARI BANK la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2013 des fonds gérés s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 993 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 63 KDT.

### **8- Opérations avec Attijari Intermédiation**

#### **Convention du titre participatif:**

Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:

- Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse ; Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant 2013 sont de 194 KDT.

Le prêt est totalement remboursé au 31/12/2013.

#### **Convention tenue de registre des actionnaires:**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2013 sont de 7 KDT.

### **9- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique**

#### **Assistance technique**

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès de Attijari Bank relatifs à l'exercice 2013 totalisent un montant de 1 111 KDT.

### **10- Opérations avec Attijari leasing**

#### **Emprunts obligataires**

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing dont l'encours au 31 décembre 2013 s'élève à 5 530 KDT. Le produit constaté par la banque au titre de cet emprunt s'élève à 334 KDT.

### **Convention commerciale**

Dans le cadre de la convention conclue avec ATTIJARI LEASING (dans laquelle ATTIJARI BANK détient 62,02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2013, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 53 KDT

### **Convention de prestation de service éditique**

Attijari Leasing a conclu avec Attijari Bank une convention prévoyant la sous traitance de la prestation d'impression et de mise sous pli mensuelle des factures clientèle pour le compte d'Attijari Leasing. Le montant de cette prestation au titre de 2013 est de 25 KDT.

### **Convention de location voiture**

Dans le cadre de la convention signée le 01/06/2012, Attijari Leasing loue un véhicule de marque BMW à Attijari Bank pour une période de 12 mois, à un montant mensuel TTC de 1 000 DT. La somme versée en 2013 au titre de la location du véhicule s'est élevé à 12 KDT.

### **11- Opérations avec Attijari Immobilière**

Attijari immobilière assure la gestion de certains immeubles, propriétés de Attijari Bank. Les commissions perçues dans ce cadre au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 289 KDT.

### **12- Opérations avec Attijari Recouvrement**

#### **Convention de recouvrement de créances**

Une convention a été signée le 20 août 2007 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances partiellement ou totalement cédées par Attijari Bank à Attijari Recouvrement. Les commissions payées se sont élevées à 7 KDT courant 2013.

#### **Convention de location de bureau**

Attijari Bank loue un local à usage de bureau à Attijari Recouvrement moyennant un loyer annuel TTC de 30 KDTD (avec une majoration annuel de 5%). La location est consentie pour une durée d'une année commençant le 01er Juin 2008 et finissant le 30 Mai 2009, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Ce contrat de location a pris fin au mois de mai 2013. La charge payée par Attijari Bank courant 2013 a été de 14 KDT.

### **13- Opérations avec Wafa Salaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle elle a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition à la banque du savoir faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, la mise en place d'une plateforme de recouvrement, le pilotage, le suivi et le contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diem ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 89 KDT.

### **14- Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafabank EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 1 639 KDT.

### **15- Opérations avec Attijari assurance :**

- Attijari Bank a facturé à Attijari Assurance un montant de 134 KDT correspondant à la prise en charge des frais de formation, des frais juridiques de constitution, des frais de mission et des coûts d'acquisition de matériel informatique ainsi que de la charge du loyer et à la participation à une quote-part des charges communes du siège (électricité, eau, téléphone, gardiennage, nettoyage).
- Attijari Bank a constaté une charge à payer au titre de l'année 2013 pour un montant de 140 KDT relative à sa quote-part dans la campagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.
- Attijari Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant de ces commissions s'est élevé au titre de l'exercice 2013 à 161 KDT.

### 16-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	285 909	381	678 961	22 139	728 017	35 836	64 000	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
<b>Total</b>	<b>285 909</b>	<b>381</b>	<b>678 961</b>	<b>22 139</b>	<b>728 017</b>	<b>35 836</b>	<b>64 000</b>	

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

### **Mesdames, messieurs les Actionnaires D'ATTIJARI BANK**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers d'Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 4 954 067 KDT et un bénéfice net de 82 674 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Attijari Bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers II-2 « classification et évaluation des créances, provisions additionnelles » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 50 993 KDT dont 43 958 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 7 035 KDT.

La banque a déduit de l'assiette imposable la provision additionnelle constatée en capitaux propres et a constitué une provision pour le montant de l'impôt correspondant à cette déduction.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### **Vérifications spécifiques**

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.
- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 16 Mai 2014**

### **Les Commissaires aux Comptes**

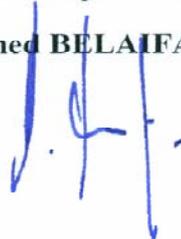
**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**



# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari Bank,*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## **A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

### **Attijari Assurances**

- Attijari Bank a facturé à Attijari Assurance un montant de 134 KDT correspondant à la prise en charge des frais de formation, des frais juridiques de constitution, des frais de mission et des coûts d'acquisition de matériel informatique ainsi que de la charge du loyer et à la participation à une quote-part des charges communes du siège (électricité, eau, téléphone, gardiennage, nettoyage).
- Attijari Bank a constaté une charge à payer au titre de l'année 2013 pour un montant de 140 KDT relative à sa quote-part dans la campagne publicitaire menée à l'occasion du lancement des produits de bancassurance.
- Attijari Bank perçoit des commissions sur la vente de contrat d'assurance pour le compte d'Attijari Assurance. Le montant de ces commissions s'est élevé au 31/12/2013 à 161 KDT.

## **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :**

### **Attijari Intermédiation**

- Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT à régler au début de chaque année.
- Une convention a été signée le 29 décembre 2006 entre Attijari Bank et Attijari Intermédiation (dans laquelle Attijari Bank détient 99.99%) prévoyant la conversion d'une partie du compte courant associé en titres participatifs à hauteur de 3 500 KDT. Ces titres participatifs porteront intérêts aux taux suivants:
  - Taux d'intérêt fixe de 1% brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera porté à TMM+1% à partir de la date de reconstitution des fonds propres d'Attijari Intermédiation selon les normes applicables aux intermédiaires en bourse. Les intérêts sont calculés sur la base de la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payés annuellement à terme échu.
  - Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 250 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôt et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'émetteur.

Le prêt est totalement remboursé au 31/12/2013. Les intérêts comptabilisés courant 2013 sont de 194 KDT.

- **Wafa Salaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafa SALAF (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, ATTIJARI BANK s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Wafa SALAF au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 89 KDT.

- **Attijari Wafa Bank**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, la charge constatée par Attijari Bank en contrepartie des services d'assistance technique et de conseil fournis par Attijari Wafa Bank au cours de l'exercice 2013 s'élève à 3 497 KDT (dont 2 076 KDT relatifs aux exercices 2008 et 2009). Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 5 573 KDT.

- **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.02%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2013, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2013 des produits à hauteur de 53 KDT.

- **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Les charges générées en 2013 au titre de cette convention sont de 289 KDT.

- **Attijari SICAR**

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2013 à 63 KDT.

- **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre ATTIJARI BANK et ATTIJARI VALEURS SICAV, ATTIJARI PLACEMENT SICAV et ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2013 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 364 KDT.

- **Générale Tunisienne Informatique (GTI)**

Dans le cadre de la convention cadre conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 111 KDT au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2013.

- **Attijari Recouvrement**

- Par acte signé courant 2009, la société Attijari recouvrement a procédé à la rétrocession des créances financées par le FONAPRAM, le FOPRODI et la BIRD à Attijari Bank. Le même acte prévoit une rémunération au profit d'Attijari recouvrement égale à 5% des montants recouverts. Les commissions payées courant 2013 se sont élevées à 7 KDT.

- Dans le cadre du contrat de location signé le 05/08/2009, Attijari Bank loue un local à usage de bureau auprès d'Attijari Recouvrement. Le loyer perçu par la société courant l'exercice 2013 s'élève à 14 KDT. Ce contrat de location a pris fin au mois de mai 2013.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 413 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2013 s'élève à 1 639 KDT.

- **Autres Conventions**

ATTIJARI BANK affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), ATTIJARI IMMOBILIERE, ATTIJARI GESTION, GENERALE IMMOBILIERE DU SUD (GIS), ATTIJARI INTERMEDIATION, ATTIJARI LEASING, ATTIJARI RECOUVREMENT et ATTIJARI SICAR certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux charges salariales supportées. Les montants facturés au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant encaissé</b>
GTI	57
Attijari Immobilière	169
Attijari Gestion	167
GIS	96
Attijari Intermédiation	108
Attijari Leasing	381
Attijari Recouvrement	368
Attijari Sicar	292
Compagnie nouvelle d'assurance	19
<b>TOTAL</b>	<b>1 657</b>

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la BDD, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.

- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et du Comité Permanent d'Audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	285 909	381	678 961	22 139	728 017	35 836	64 000	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paievements en actions								
<b>Total</b>	<b>285 909</b>	<b>381</b>	<b>678 961</b>	<b>22 139</b>	<b>728 017</b>	<b>35 836</b>	<b>64 000</b>	

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 Mai 2014

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **GIF FILTER S.A**

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTE	déc-13	déc-12
<b>Actifs Non Courants</b>			
Actifs Immobilises			
Immobilisations Incorporelles		325 689,547	325 689,547
Moins Amortissement	3	-307 132,800	-234 521,231
<b>Total 1</b>		<b>18 556,747</b>	<b>91 168,316</b>
Immobilisations Corporelles		15 419 068,888	15 133 198,718
Moins Amortissement	3	-11 503 766,244	-11 063 422,837
<b>Total 2</b>		<b>3 915 302,644</b>	<b>4 069 775,881</b>
Immobilisations Financières		180 000,000	179 711,000
Moins Provisions	4	-50 000,000	-50 000,000
<b>Total 3</b>		<b>130 000,000</b>	<b>129 711,000</b>
Total Des Actifs Immobilisés		<b>4 063 859,391</b>	<b>4 290 655,197</b>
Autres Actifs Non Courants		0,000	0,000
<b>Total Des Actifs Courants</b>		<b>4 063 859,391</b>	<b>4 290 655,197</b>
<b>Actifs Courants</b>			
Stocks	5	5 201 507,031	5 844 310,011
Moins Provisions		-166 065,488	-166 065,488
<b>Total 1</b>		<b>5 035 441,543</b>	<b>5 678 244,523</b>
Clients Et Comptes Rattaches	6	6 033 580,683	6 110 981,407
Moins Provisions		-2 280 103,220	-1 853 758,305
<b>Total 2</b>		<b>3 753 477,463</b>	<b>4 257 223,102</b>
Autres Actifs Courants	7	304 818,370	336 113,717
Moins Provisions		-31 576,613	-31 576,613
Placements Et Autres Actifs Financiers	8	357 630,700	495 703,238
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	9	4 754 991,684	3 795 143,118
<b>Total Des Actifs Courants</b>		<b>14 174 783,147</b>	<b>14 530 851,085</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>18 238 642,538</b>	<b>18 821 506,282</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	déc-13	déc-12
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital Social		10 268 973,000	9 999 000,000
Réserves		3 900 937,137	3 878 790,937
Autres Capitaux Propres		678 899,334	576 544,927
Résultats Reportés		927 628,670	1 346 952,000
<b>Total Capitaux Propres Avant Résultat De L'exercice</b>		<b>15 776 438,141</b>	<b>15 801 287,864</b>
Résultat De L'exercice		485 592,436	966 235,670
<b>Total Capitaux Propres Avant Affectation Du Résultat</b>	<b>10</b>	<b>16 262 030,577</b>	<b>16 767 523,534</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs Non Courants</b>			
Provisions Pour Risque		0,000	0,000
<b>Total Des Passifs Non Courants</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Passifs Courants</b>			
Fournisseurs Et Comptes Rattaches	<b>11</b>	911 661,856	1 011 686,096
Autres Passifs Courants	<b>12</b>	1 064 950,105	1 042 296,652
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers		0,000	0,000
<b>Total Des Passifs Courants</b>		<b>1 976 611,961</b>	<b>2 053 982,748</b>
<b>Total Des Passifs</b>		<b>1 976 611,961</b>	<b>2 053 982,748</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>18 238 642,538</b>	<b>18 821 506,282</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTE	déc-13	déc-12
<b>Produits D'exploitation</b>			
Revenus	13-1	10 696 840,195	11 067 326,244
Autres Produits D'exploitation		103 273,102	95 779,825
<b>Total Des Produits D'exploitation I</b>		<b>10 800 113,297</b>	<b>11 163 106,069</b>
<b>Charges D'exploitation</b>			
Variation Des Stocks Des Produits Finis Et Des Encours	13-2	-92 408,741	-527 422,530
Variation Des Stocks Matières Premières Et Consommables	13-2	735 211,721	1 037 710,099
Achat De Marchandises Consommées	13-2	4 054 987,464	4 442 334,460
Achat D'approvisionnements Consommés	13-2	281 498,095	159 786,076
Charges Du Personnel		3 586 569,640	3 183 797,687
Dotations Aux Amortissements		646 954,977	676 142,283
Dotations Aux Provisions		427 855,252	119 556,460
Autres Charges D'exploitation		766 899,647	1 096 071,991
<b>Total Des Charges D'exploitation I</b>		<b>10 407 568,055</b>	<b>10 187 976,526</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	13-3	<b>392 545,242</b>	<b>975 129,543</b>
Charges Financières Nettes		-70 482,043	-5 627,515
Produits Des Placements		105 616,435	51 088,832
Autres Gains Ordinaires		18 951,555	98 982,014
Autres Pertes Ordinaires		7 644,839	4 371,234
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>579 950,436</b>	<b>1 126 456,670</b>
Impôts Sur Les Bénéfices	13-4	94 358,000	160 221,000
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	13-5	<b>485 592,436</b>	<b>966 235,670</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note	déc-13	déc-12
Résultat net		485 592,436	966 235,670
Ajustement pour :			
- Amortissements		646 954,977	676 142,283
- Provisions		521 923,787	219 678,536
- Reprise de provision		-162 283,498	-140 964,218
- Quotes-parts des subventions d'investissement		- 87 176,593	-56 780,185
- Régularisation des immobilisations		-	-
Variations des :			
- Stocks		642 802,980	510 287,569
- Créances		77 400,724	554 101,888
- Autres Actifs		169 367,885	3 695,184
- Fournisseurs et autres dettes		77 370,787	-100 574,708
- Plus ou moins-values de cessions		-	-
- Gains de change		-	-84 456,239
- Pertes de change		-	52 544,479
- Autres pertes ordinaires		-	-
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré)			-270 000,000
<b><u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u></b>		<b><u>2 371 953,485</u></b>	<b><u>2 329 910,259</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.		-556 528,048	-300 363,771
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.		33 000,000	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. financières		- 289,000	-9 711,000
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières		-	-
<b><u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u></b>		<b><u>-523 817,048</u></b>	<b><u>-310 074,771</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distribution		- 997 856,600	-1 248 220,200
Encaissements provenant des emprunts		-	21 753,140
Remboursement d'emprunts		-	-
Subvention d'investissement		189 531,000	-
<b><u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u></b>		<b><u>- 808 325,600</u></b>	<b><u>-1 226 467,060</u></b>
Incidences des variations des taux de change sur liquidité et équivalent de liquidité		- 79 962,271	-
<b><u>Equivalent des Liquidités</u></b>			
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>14</b>	<b>959 848,566</b>	<b>793 368,428</b>
Trésorerie au début de l'exercice		3 795 143,118	3 001 774,690
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<b>4 754 991,684</b>	<b>3 795 143,118</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

## **I- PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

Dénomination de la société : Générale industrielle de filtration " GIF FILTER S.A "

Forme juridique : Société Anonyme

Secteur d'activité : Industriel

Date de création : 1980

Siège social : Route de Sousse Km 35 Grombalia, 8030

Capital social : 10 268 973 DT divisé en 10 268 973 actions de 1 DT chacune

Sites industriels : Une usine sise à la route de Sousse Km 35, GROMBALIA, 8030

N° registre de commerce : B139271997

Matricule fiscal : 6874 / X /A /000

## **II- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

-La période du 01/01/2013 au 31/12/2013 a été marquée par la réalisation d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, telle que approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 Juin 2013, le portant de 9 999 000 dinars à 10 268 973 dinars.

-Les actionnaires de référence (la société ARTIMO et la société DALMAS) ont signé en date du 23 Septembre 2013 un Contrat de cession d'un bloc de contrôle de la société GIF FILTER au profit de la société Loukil Investment Group portant sur la totalité de leurs participations soit 6 707 748 actions représentant ainsi 65,32% du capital de GIF FILTER S.A.

## **III- REFERENTIEL COMPTABLE :**

Les états financiers de la société GIF FILTER S.A sont élaborés et présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux normes comptables actuellement en vigueur.

## **NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

### **1.1 PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE**

Les comptes de la Société GIF FILTER S.A , dont l'activité consiste en la fabrication des filtres conçus pour toutes les gammes de véhicules de transport, sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques comptables.

### **1.2 PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de la Société GIF FILTER S.A est tenue sur micro-ordinateur par l'application SAGE. Elle permet d'éditer périodiquement :

- le Grand-livre des comptes ;
- la Balance générale des comptes ;
- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état des flux de trésorerie ;

### **1.3 IMPOT SUR LES BENEFICES**

La société est assujettie au taux d'impôt de 30% au 31/12/2013.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

### **1.4 UNITE MONETAIRE**

Les états financiers de la Société GIF FILTER S.A sont libellés en Dinar Tunisien.

### **1.5. REVENUS**

Les revenus provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages substantiels inhérents à la propriété des biens.
- Le montant du revenu peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages économiques liés à l'opération iront à l'entreprise ; et
- Les coûts de la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

## **1.6. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors taxe. Elles sont amorties selon leur durée de vie estimée selon le mode linéaire sur la base des taux suivants :

· Logiciels informatiques	33%
· Construction	5%
· Matériel et outillage industriel	15%
· Matériel de transport	20%
· Installations Générales, Agencements	15%
· Aménagements, installations divers	15%
· Equipements de bureau	20%
· Matériel informatique	33%
· Mobilier	20%
· Emballage commerciaux	20%

## **1.7. OPERATIONS CONCLUES EN MONNAIES ETRANGERES**

A la date de clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date déterminé par la Banque Centrale de Tunisie au 31/12/2013. (1 € = 2,2663 DT, 1 \$ = 1,6467 DT).

## **1.8. LES STOCKS**

Les stocks sont évalués, au 31 décembre 2013, comme suit :

- les matières premières et consommables ainsi que les pièces de rechange sont valorisées au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.
- les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.
- La dépréciation des stocks est calculée suivant l'évaluation des articles à rotation lente.

## **NOTE 2 - ETENDUE DE LA MISSION**

L'examen des états financiers de la Société GIF FILTER S.A, arrêtés au 31 Décembre 2013, a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Dans ce cadre, il a été procédé notamment à :

- La vérification du respect des principes comptables préconisés par le Système Comptable des Entreprises ;
- La vérification des informations données dans les notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2013 ;
- La circularisation des Fournisseurs, Clients, Banques, Assurances et Avocats ;
- L'évaluation des créances et des dettes de la Société et le contrôle de leur dénouement sur la période postérieure au 31 Décembre 2013 ;
- La vérification des états de rapprochement bancaire établis par la Société ;
- La revue globale des déclarations fiscales et sociales ; et
- L'examen, par sondages, des pièces justificatives des imputations comptables.

### **NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES & AMORTISSEMENTS**

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 décembre 2013 représente le prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice, résumés dans le tableau des immobilisations et d'amortissements.

Les immobilisations incorporelles enregistrent au 31/12/2013, une valeur nette de 18 557 DT contre 91 168 DT à fin 2012, soit une baisse de 72 611 DT représentant l'amortissement de l'exercice.

Les immobilisations corporelles enregistrent, au 31/12/2013, une valeur nette de 3 915 303 DT contre 4 069 776 DT à fin 2012, soit une baisse de 154 473 DT.

#### **3.1 ACQUISITIONS AU COURS DE L'EXERCICE**

Les immobilisations corporelles acquises en 2013, présentent un total de 690 862 DT.

Ces acquisitions s'analysent comme suit:

<b><u>Matériel industriel</u></b>	<b><u>385 312</u></b>	<b><u>DT</u></b>
Machine à soudure	36 695	DT
Machine découpage filtre	31 491	DT
Plisseuse papier filtre à huile	253 532	DT
Compresseur	55 000	DT
Chaine	8 594	DT
<b><u>AGENC.AMENAG.INST.DIVERS</u></b>	<b><u>7 023</u></b>	<b><u>DT</u></b>
<b><u>AG. aménagement et installation</u></b>	<b><u>17 192</u></b>	<b><u>DT</u></b>
<b><u>Matériel informatique</u></b>	<b><u>7 647</u></b>	<b><u>DT</u></b>
<b><u>Outillage Industriel</u></b>	<b><u>10 482</u></b>	<b><u>DT</u></b>
Sonotrode Cloche	4 538	DT
Moule à 160 Empreintes	3 838	DT
Autres	2 106	DT

<b><u>Immobilisation Encours</u></b>	<b><u>153 343</u></b>	<b><u>DT</u></b>
Machine de production	153 343	DT
<b><u>Equipement de bureau</u></b>	<b><u>6 363</u></b>	<b><u>DT</u></b>
<b><u>Matériel de transport</u></b>	<b><u>103 500</u></b>	<b><u>DT</u></b>
CITROEN C5 9262 TU 169	68 500	DT
CITROEN C5 9351 TU 138	35 000	DT

### **3.2 AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE**

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2013, au titre des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 646 955 DT, dont 72 611 DT au titre des immobilisations incorporelles et 574 344 DT au titre des immobilisations corporelles. Elles sont calculées sur la base des taux indiqués à la note 1.6.

### **3.3 CESSIONS**

L'actif immobilisé de la société a enregistré lors de l'exercice 2013 une opération de cession d'une voiture de tourisme totalement amortie, réalisant ainsi une plus-value de cession de 33 000 DT.

### NOTE 3.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les amortissements sont détaillés dans le tableau ci-dessous

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2013

(EXPRIME EN TND)

DESIGNATIONS	Valeurs Brutes au 31/12/2012	ACQUISITIONS	CESSIONS/Recl assement	Valeurs Brutes au 31/12/2013	AMORTISSEMENT			TOTAL AMORTIS	V.C.N
					ANTERIEUR	EXERCICE	AJUST/CESSI		
LOGICIEL INFORMATIQUE	325 689,547	0,000	0,000	325 689,547	234 521,233	72 611,569	0,000	307 132,802	18 556,745
TERRAIN	1 779 362,639	0,000	0,000	1 779 362,639	0,000	0,000	0,000	0,000	1 779 362,639
CONSTRUCTION	2 623 123,293	0,000	0,000	2 623 123,293	1 771 885,770	97 795,867	0,000	1 869 681,637	753 441,656
MATERIEL ET OUTILLAGE	3 296 242,201	0,000	0,000	3 296 242,201	3 291 272,499	1 544,536	0,000	3 292 817,035	3 425,166
AG.AMENAGEMENT ET INSTALLATION	1 119 526,907	17 190,978	0,000	1 136 717,885	929 786,433	51 109,333	0,000	980 895,766	155 822,119
MATERIEL INDUSTRIEL	3 021 483,024	385 312,109	0,000	3 406 795,133	2 569 820,594	209 938,610	0,000	2 779 759,204	627 035,929
OUTILLAGE INDUSTRIEL	988 193,752	10 482,700	0,000	998 676,452	715 671,544	84 780,954	0,000	800 452,498	198 223,954
AGENC.AMENAG.INST.DIVERS	482 939,704	7 022,737	0,000	489 962,441	469 270,660	4 296,506	0,000	473 567,166	16 395,275
MATERIEL DE TRANSPORT	317 611,309	103 500,400	134 000,000	287 111,709	265 672,515	22 716,134	134 000,000	154 388,649	132 723,060
MAT DE TRANSP DE BIENS	486 005,660	0,000	0,000	486 005,660	369 397,165	56 982,285	0,000	426 379,450	59 626,210
EQUIPEMENT DE BUREAU	237 266,480	6 362,914	0,000	243 629,394	223 448,848	7 233,684	0,000	230 682,532	12 946,862
MATERIEL INFORMATIQUE	448 551,769	7 647,124	0,000	456 198,893	395 813,499	37 759,379	0,000	433 572,878	22 626,015
EMBALLAGES COMMERCIAUX	61 900,310	0,000	0,000	61 900,310	61 383,308	186,120	0,000	61 569,428	330,882
IMMOBILISATIONS INCORPORELLE EN COURS	270 991,670	153 342,878	270 991,670	153 342,878	0,000	0,000	0,000	0,000	153 342,878
<b>TOTAL</b>	<b>15 458 888,265</b>	<b>690 861,840</b>	<b>404 991,670</b>	<b>15 744 758,435</b>	<b>11 297 944,068</b>	<b>646 954,978</b>	<b>134 000,000</b>	<b>11 810 899,046</b>	<b>3 933 859,389</b>

#### NOTE 4- IMMOBLISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières présentent au 31/12/2013, un solde net de 130 000 DT contre 129 711 DT à fin 2012, soit une hausse de 289 DT.

#### NOTE 5 – STOCKS

Les Stocks sont arrêtés au 31 décembre 2013 à 5 201 507 DT contre 5 844 310 DT, au terme de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 642 803 DT. La rubrique des stocks présente, au 31/12/2013, une provision pour dépréciation de stocks de 166 065 DT, au titre des articles obsolètes et à rotation lente.

#### NOTE 6 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde net des Clients et comptes rattachés s'élève au 31/12/2013, à 3 753 478 DT contre 4 257 223 DT à fin 2012, soit une baisse de 503 745 DT, se détaillant ainsi :

DESIGNATION	2013	2012	Variation
Clients Locaux	764 845	1 057 525	-292 680
Clients Etrangers	822 345	1 133 743	-311 398
Clients- Effets A Recevoir	357 618	118 354	239 264
Clients Yazidi	0	4 216	-4 216
Clients Douteux Ou Litigieux	189 894	189 894	0
Clients Douteux Locaux	696 766	696 766	0
Clients Douteux Loc Nv	621 242	399 252	221 990
Clients Contentieux	592 967	558 124	34 843
Clients Douteux Etrangers	110 341	110 341	0
Effets Impayés	61 167	72 267	-11 100
Chèques Impayés	52 099	72 462	-20 363
Clients-Produit Non Encore Fac	0	259 413	-259 413
Chèques Clients En Caisse	1 764 296	1 438 624	325 672
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>6 033 580</b>	<b>6 110 981</b>	<b>-77 401</b>
Provision pour dépréciation des clients locaux	-696 766	-696 766	0
Provision pour dépréciation des clients	0	-76 612	76 612
Provision Pour Dépréciation des Clients Locaux	-357 461	-357 461	0
Provision Pour Dépréciation des Clients Etrangers	-110 341	-110 341	0
Provision/Dépréciation Clients Locaux Ordinaires (1)	-263 781	-89 729	-174 052
Provision créances douteuses	-189 894	-189 894	0
Provision/clients contentieux (2)	-592 967	-332 955	-260 012
Provision/chèques impayés	-39 802	0	-39 802
Provision/effets impayés	-29 090	0	-29 090
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 753 478</b>	<b>4 257 223</b>	<b>-503 745</b>

- (1) Cette variation correspond aux provisions sur les créances clients relatifs à l'exercice 2013, il s'agit essentiellement de créances douteuses dont l'ancienneté remonte à plus d'une année et non encore recouvrées au 31/12/2013.
- (2) Il s'agit du complément de provisions sur les créances en contentieux, portant la provision en question à 100%.

### **6-1 Clients locaux :**

Les clients locaux présentent, au 31/12/2013, un solde de 764 845 DT, détaillé comme suit :

<b>Client</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Ste El Baraka (Tlili Kamel)	18 121
P.A Dhouioui Youssef	9 059
Ste Afrique Auto (Bardo)	7 965
Serincom Texaco	10 426
P.A Moncef Zarraga	15 819
Ste Sogef	7 337
P.A Mohsen Zarraga	16 617
Ets Amor Sghaier Gros	13 349
Ste Djerba Tourisme Services Distri	10 768
Soicem Bauduin	11 822
Ste La Douce	11 516
S/Shell Najjar Mohamed Ali	7 975
Oil Libya Nouri Lotfi B Sassi	13 533
ST Lavage Dardar Mehdi	7 752
STE Alpha Lub	8 186
GIF Distribution Grombalia	11 047
Autres Clients locaux	583 553
<b>TOTAL</b>	<b>764 845</b>

## 6-2 Clients étrangers :

Les clients étrangers présentent, au 31/12/2013, un solde de 822 345 DT, se détaillant comme suit :

Clients	Solde au 31/12/2013
Maghreb Accessoires	439 199
Ferdinand Bilstein Gmbh+Co.Kg	28 839
De Graaf Spare Parts Service	17 292
Sarl JCD Distribution	275 495
Electricfil Automotive	440
Filtrauto	61 080
<b>TOTAL</b>	<b>822 345</b>

## NOTE 7 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants présentent, au 31/12/2013, un solde net de 273 241 DT contre 304 537 DT, à fin 2012, soit une baisse de 31 296 DT. Cette variation se détaille ainsi :

DESIGNATION	2013	2012	Variation
Fournisseurs Avances Et Acomptes Versés	3 480	3 480	0
Personnel Avance Et Acompte	412	0	412
Personnel- Prêt	40 748	65 827	-25 079
Personnel- Prêt Aïd	36 847	51 989	-15 142
Etat Des Retenue A La Source	4 766	1 130	3 636
Etat Acomptes Provisionnels	144 198	146 387	-2 189
TFP	8 977	21 280	-12 303
GIF Distribution	4 823	0	4 823
Débiteur Ben Ismail	31 577	31 577	0
Autres Débiteurs	8 829	8 925	-96
Mansour Mdellel	0	1 500	-1 500
Assurance COMAR	714	714	0
Distributeur Sami Chaieb	1 598	0	1 598
Produits A Recevoir	14 272	1 956	12 316
Charges Constatées D'avance	2 679	1 349	1 330
Compte d'attente	898	0	898
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>304 818</b>	<b>336 114</b>	<b>-31 296</b>
Provisions	-31 577	-31 577	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>273 241</b>	<b>304 537</b>	<b>-31 296</b>

## NOTE 8 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers présentent, au 31/12/2013, un solde de 357 631 DT contre 495 703 DT, à fin 2012, soit une baisse de 138 072 DT. Cette rubrique se compose de chèques et effets remis à l'encaissement.

## NOTE 9 – LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités comptent au 31/12/2013, un solde de 4 754 992 DT contre 3 795 143 DT au 31/12/2012, accusant une hausse de 959 849 DT. Ce solde se détaille ainsi :

DESIGNATION	2013	2012	Variation
Actions Titres De Placement	0	1 252 989	-1 252 989
Placement Attijari Bank	1 500 000	0	1 500 000
Placement UIB	1 393 725	0	1 393 725
Placement Amen Bank	206 275	0	206 275
AB Place 14 Janvier	9 126	0	9 126
Banque Attijari Le Belvédère	2 316	0	2 316
Banque BT Grombalia	493 982	407 763	86 219
Banque BT Fonds Social	82 776	39 718	43 058
Banque AMEN BANK Tunis	0	14 504	-14 504
AMEN BANK Djerba	2 373	3 750	-1 377
AMEN BANK Grombalia	104 412	232 999	-128 587
AMEN BANK EUR Grombalia	5 806	43 709	-37 903
Banque BIAT Grombalia	687 234	1 092 301	-405 067
Banque BIAT Sfax	2 232	993	1 239
Bank BIAT EUR	260 996	699 974	-438 978
Banque UIB Grombalia	151	2 924	-2 773
Caisse	588	519	69
Caisse Tunis	500	500	0
Caisse Sfax	1 500	1 500	0
Caisse Djerba	1 000	1 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 754 992</b>	<b>3 795 143</b>	<b>959 849</b>

## NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES ET MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Les Capitaux propres de l'exercice sont ramenés de 16 767 524 DT au 31 Décembre 2012, à 16 262 030 DT au 31 Décembre 2013, enregistrant ainsi une baisse de 505 494 DT, ainsi analysée :

Résultat 2013 de l'exercice avant affectation	+	485 592	DT
Augmentation de capital (1)	+	269 973	DT
Réserves	+	22 146	DT
Autres capitaux propres	+	102 355	DT
Affectation des résultats reportés	-	419 323	DT
Affectation du bénéfice de l'exercice 2012	-	966 236	DT
<b>TOTAL</b>		<b>-505 494</b>	<b>DT</b>

L'affectation du bénéfice de l'exercice 2012 est conforme au procès verbal de l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société, tenue le 21 Juin 2013 et statuant sur les états financiers relatifs à l'exercice 2012. L'affectation du résultat 2012 a été effectuée comme suit :

Résultat de l'exercice 2012	+	966 236	DT
Résultats reportés 2012	+	1 346 952	DT
Réserve pour réinvestissement	-	270 000	DT
Réserves légales	-	115 659	DT
Distribution de dividendes (0,10 DT par action)	-	999 900	DT
<b>Total des résultats reportés 2013</b>		<b>927 629</b>	<b>DT</b>

(1) L'augmentation de capital a été effectuée conformément au PV de l'AGE tenue le 21 Juin 2013 et autorisée par le conseil d'administration réuni le 29 Avril 2013 ; Il s'agit d'une augmentation de capital avec incorporation des réserves pour 269 973 DT.

## 10.1 Etat des variations des capitaux propres

### Mouvements des capitaux propres

<i>Désignation</i>	<i>2012</i>	<b>Mouvements</b>		<i>2013</i>
		<i>en plus</i>	<i>en moins</i>	
<b>Capital social</b>	9 999 000	269 973 (2)		10 268 973
Réserves légales	817 486	115 659 (1)		933 145
Réserves statutaires	1 174 552			1 174 552
Réserves pour réinvestissements	1 076 061	26		1 076 087
Réserves pour fonds social	492 897		93 539(4)	399 358
Réserves de régularisation du cours	250 000			250 000
Autres réserves	67 795			67 795
Résultats reportés	1 346 952		419 323 (1)	927 629
Réserve spéciale de réévaluation	523 512			523 512
Subvention d'investissement	1 161 832	189 530		1 351 362
Résorption subventions	-1 108 799		87 176	-1 195 975
<b>Total capitaux propres avant résultat</b>	<b>15 801 288</b>			<b>15 776 438</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>966 236</b>	485 592	966 236 (1)	<b>485 592</b>
<b>Capitaux propres avant affectation (*)</b>	<b>16 767 524</b>			<b>16 262 031</b>

(1); Suivant PV de L'AGO du 21/06/2013

(2); Suivant PV de L'AGE du 21/06/2013

(3); Résorption de la subvention

(4); Prélèvement sur fond social

(\*) En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, les capitaux propres au 31/12/2013, se présentent comme suit :

<b>Détail des capitaux propres au 31 décembre 2013 et dont la distribution est exonérée en vertu des dispositions de l'art. 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014</b>	<b>N° Compte de capitaux propres</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Capital Social	101000	10 268 973
Réserves Légales	111000	933 145
Réserves Statutaires	112000	1 174 552
Réserves Pour Réinvestissement	118200	1 076 088
Réserves Pour Fonds Social	118100	399 358
Réserves De Régulation Du Cours	113000	250 000
Autres Réserves	118000	67 795
Résultats Reportes	121000	927 629
Réserves Spéciales De Réévaluation	144000	523 512
Subvention D'investissement	145100	1 351 362
Amortissement Subvention D'Investissement	145900	-1 195 975
Résultat Bénéficiaire	131000	485 592
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2013</b>		<b>16 262 031</b>

#### **NOTE 11 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les Fournisseurs et Comptes Rattachés totalisent 911 662 DT, au 31/12/2013, contre 1 011 686 DT, à fin 2012, soit une baisse de 100 024 DT se détaillant ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs Locaux (1)	493 579	265 665	227 914
Fournisseurs Etrangers (2)	322 496	330 767	-8 271
Fournisseurs Effets A Payer	77 503	104 753	-27 250
Fournisseurs Immobilisation Local	0	3 528	-3 528
Fournisseurs Factures Non Parvenues	0	264 849	-264 849
Chèque Fournisseurs En Caisse	18 084	42 124	-24 040
<b>TOTAL</b>	<b>911 662</b>	<b>1 011 686</b>	<b>-100 024</b>

### 11-1 Fournisseurs locaux :

Les fournisseurs locaux présentent au 31/12/2013 un solde de 493 579 DT, se détaillant ainsi :

<b>Fournisseur</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Ressorts Mohamed Ben Aissa	14 799
C.O.M.A.R	30 250
General Transport International	23 325
PARENIN	63 900
STEG	17 753
Total Tunisie	19 476
Tech De L'emballage En Carton	54 398
Comptoir National De Plastique	14 840
KIMIA COM	10 503
S I A M E	23 325
Le Caoutchouc Industriel Du Sud	14 379
Ozone	26 211
Groupe Audio-Com	37 802
Autres fournisseurs locaux	142 618
<b>TOTAL</b>	<b>493 579</b>

### 11-2 Fournisseurs étrangers :

Les fournisseurs étrangers présentent, au 31/12/2013, un solde de 322 496 DT, se détaillant ainsi

<b>Fournisseur</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
ALHSTROM TURIN	40 474
AXSON GROUPE IBERICA	56 042
Prossimo	157 164
Autres Fournisseurs Etrangers	68 816
<b>TOTAL</b>	<b>322 496</b>

## NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde des autres passifs courants s'élève, au 31/12/2013, à 1 064 950 DT et comprend :

DESIGNATION	2013	2012	Variation
Personnel Prêt CNSS	321	388	-67
Rémunérations Dues	114 897	145 042	-30 145
Dettes Provisionnées Pour Congés	117 317	68 216	49 101
Retenues A La Source	94 999	61 898	33 101
Impôt/Société	94 358	160 221	-65 863
Droit De Timbre	311	323	-12
Etat TVA A Payer	41 578	109 575	-67 997
TPE	25 160	24 131	1 029
TCL	1 594	1 717	-123
Eco filtre	9 891	9 618	273
FOPROLOS A Payer	5 530	5 392	138
Dividende à Payer	6 655	4 611	2 044
CNSS	262 735	249 244	13 491
Assurance Groupe	28 881	27 277	1 604
CAVIS	3 912	2 440	1 472
CNSS Redressement	6 890	27 558	-20 668
Distributeur Ii Union Auto	0	0	0
Charge A Payer	227 702	142 432	85 270
Compte D'attente	2 149	2 149	0
Produits constatés d'avance	20 070	0	20 070
Assurance Groupe	0	65	-65
<b>TOTAL</b>	<b>1 064 950</b>	<b>1 042 297</b>	<b>22 653</b>

## NOTE 13 - ETAT DE RESULTAT

### 13.1 REVENUS

Le Chiffre d'affaires a enregistré en 2013 une baisse de 370 486 DT (-3,35 %) par rapport à l'exercice précédent, passant de 11 067 326 DT, à fin 2012, à 10 696 840 DT, au 31 Décembre 2013. Ceci est essentiellement dû à la baisse du volume des ventes à l'export de 1 448 287 DT (-49,43 %) au cours de l'année 2013.

### 13.2 ACHATS CONSOMMES, MARGE BRUTE

Les Achats consommés de l'exercice 2013 ont baissé de 265 635 DT (-5,77%) par rapport à ceux de l'exercice précédent : portés de 4 602 121 DT, en 2012 à 4 336 486 DT en 2013. Cette baisse est subordonnée à celle du volume des ventes enregistrées lors de l'année 2013.

La marge brute sur coûts de matières a baissé en 2013, de 237 366 DT, (-3,99%) passant de 5 954 919 DT en 2012, à 5 717 552 DT en 2013. Les achats consommés représentent 40,54% du Chiffre d'affaires 2013 contre 41,58% en 2012.

Le taux de marge au 31/12/2013, est porté à un taux de 53,45% contre 53,81% à fin 2012.

### 13.3 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Résultat d'exploitation a connu, en 2013, une baisse de 582 585 DT (-59,74%) ainsi détaillée :

• Baisse de la marge sur coûts matières	-237 367 DT
• Hausse des autres produits d'exploitation	7 493 DT
• Hausse des charges de personnel (1)	-402 772 DT
• Hausse des dotations aux amortissements et aux provisions (2)	-279 111 DT
• Diminution des autres charges d'exploitation (1)	329 172 DT
	-----
<b>Variation</b>	<b>-582 585 DT</b>

(1) Cette hausse est essentiellement due aux augmentations annuelles des salaires et à l'intégration de 80 agents intérimaires. Ce qui explique par ailleurs la baisse des autres charges d'exploitation due à la diminution des frais du personnel intérimaire de 282 834 (-93%) par rapport au 31/12/2012.

(2) Cette hausse est essentiellement due au provisionnement intégral des créances en contentieux et des créances douteuses dont l'ancienneté remonte à plus d'une année non encore recouvrées au 31/12/2013.

### **13.4 IMPOT SUR LES BENEFICES**

La charge d'impôt sur les sociétés présente, au 31/12/2013, un solde de 94 358 DT contre 160 221 DT, à fin 2012.

### **13.5 RESULTAT NET DE L'EXERCICE**

Le Résultat net de l'exercice est porté de 966 236 DT à fin 2012 à 485 592 DT à fin 2013, enregistrant ainsi une baisse de 480 644 DT (-49,74%).

### **NOTE 14- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

L'état des flux de trésorerie arrêté au 31/12/2013, fait ressortir une variation positive de trésorerie de 959 849 DT provenant des :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation s'élevant à	2 371 954 DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élevant à	-523 817 DT ;
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élevant à	-808 326 DT ;
- Incidence des variations du taux de change	-79 962 DT.

### **NOTE- 15 NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé, au 31/12/2013, un chiffre d'affaires hors taxes de 73 810 DT avec la Société filiale GIF DISTRIBUTION Sarl.

2) La société GIF FILTER SA, a enregistré, au cours de l'année 2013, des achats auprès de la société GIF DISTRIBUTION Sarl, pour un montant hors taxes de 273 866 DT.

3) Réparation de matériel roulant auprès de la société ARTES pour un montant toutes taxes comprises de 5 765 DT.

4) Acquisition d'un véhicules de transport auprès de la société AURES AUTO pour un montant hors taxes de 68 500 DT.

5) Acquisition d'un véhicule de transport d'occasion et de matériel informatique pour un montant global hors taxes de 42 211 DT auprès de la société Groupe Audio-Com.

## **NOTE 16- NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Au 31 décembre 2013, la société « GIF FILTER S.A » n'a pas d'opérations ou de transactions entrant dans le cadre des engagements hors bilan.

## **NOTE 17- NOTE SUR LES PLACEMENTS**

### **17-1/ liste des participations :**

Ci-dessous la liste des titres de participations détenus par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2013 :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant</b>	<b>provision</b>
BTS	20 000	0
CDF	50 000	50 000

### **17-2/ Liste des participations détenus sur les sociétés filiales**

Ci-dessous la liste des titres de participations détenue sur les sociétés filiales, par la société GIF FILTER S.A au 31/12/2013 :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant</b>	<b>provision</b>	<b>% de détention</b>
GIF DISTRIBUTION	99 000,00	0,000	99%

### **17-3/ Liste des placements**

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>Date Début</u></b>	<b><u>Date Fin</u></b>	<b><u>Montant (DT)</u></b>	<b><u>Taux (%)</u></b>
PLACEMENT ATTIJARI BANK	02/08/2013	29/01/2014	300 000	6,15%
PLACEMENT ATTIJARI BANK	06/12/2013	16/02/2014	400 000	7,84%
PLACEMENT ATTIJARI BANK	06/12/2013	16/02/2014	800 000	7,84%
PLACEMENT UIB	14/08/2013	16/02/2014	200 000	6,33%
PLACEMENT UIB	18/11/2013	16/02/2014	400 000	7,84%
PLACEMENT UIB	18/11/2013	16/02/2014	400 000	7,84%
PLACEMENT AB	18/11/2013	16/02/2014	200 000	7,84%
PLACEMENT AB	18/11/2013	16/02/2014	300 000	7,84%
PLACEMENT AB	25/11/2013	23/02/2014	100 000	7,84%
<b>TOTAL</b>			<b>3 100 000</b>	

Durant l'exercice 2013, les produits des placements sont de 105 616 Dinars.

## **NOTE 18- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La société « GIF FILTER S.A » n'a pas enregistré entre la date de clôture et la date de publication des états financiers, des événements qui puissent entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif du nouvel exercice et qui peuvent, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

## NOTE 19- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

### Solde Intermédiaires de Gestion 31/12/2013 (Exprimé en Dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2013	2012
Ventes de Marchandises & Autres Produits Stockées	10 696 840,195	Coût d'Achats des Marchandises Vendues	4 336 485,559	<b>Marge Commerciale</b>		
Revenu & Autres Produits D'Expl. Production Stockée Production Immobilisée	- 735 211,721	Déstockage de Production	-92 408,741			
<b>Total</b>	<b>9 961 628,474</b>	<b>Total</b>	<b>4 244 076,818</b>	<b>Production</b>	<b>9 961 628,474</b>	<b>10 029 616,145</b>
<b>Production</b>	<b>9 961 628,474</b>	<b>Achats Consommé</b>	<b>4 244 076,818</b>	<b>Marge sur coût Matière</b>	<b>5 717 551,656</b>	<b>5 954 918,139</b>
<b>Marge Commerciale</b> <b>Marge sur coût matière</b> <b>Subvention d'Exploitation</b>		Autres Charges D'approvisionnement				
<b>Total</b>	<b>5 717 551,656</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>5 717 551,656</b>	<b>5 954 918,139</b>
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	5 717 551,656	Impôts et Taxes et Autres Charges D'expl Charges de Personnel	766 899,647 3 586 569,640	<b>Excedent Brut (ou insuffisance) d'Exploitation</b>		
		<b>Total</b>	<b>4 353 469,287</b>		<b>1 364 082,369</b>	<b>1 675 048,461</b>
<b>Excedent Brut D'Exploitation</b>	1 364 082,369	<b>Insuffisance Brute d'Exploitation</b>				
Autres Produits Ordinaires	18 951,555	Autres Charges Ordinaire	7 644,839			
Produits Financiers	276 999,622	Charges Financières	100 901,144			
Transfert & Reprise de Charges		Dotations aux Amort. & aux prov.	971 537,127			
		Impôt sur les résultats Ordinaires	94 358,000	<b>Résultat des Activités Ordinaires</b>	<b>485 592,436</b>	<b>966 235,670</b>
<b>Total</b>	<b>1 660 033,546</b>	<b>Total</b>	<b>1 174 441,110</b>			
<b>Résultat Positif des activité Ordinaires</b>	<b>485 592,436</b>	<b>Résultat Négatif des Activités Ordin.</b> <b>Pertes Extraordinaires</b>				
Gains Extraordinaires		Effets Négatif des modif. Comptable				
Effet Positif des Modif. Comptable		Impôt / Eléments Extraord. & Modifications Comptable		<b>Résultat Net après Modification Comptable</b>	<b>485 592,436</b>	<b>966 235,670</b>
<b>Total</b>	<b>485 592,436</b>	<b>Total</b>	<b>485 592,436</b>		<b>485 592,436</b>	<b>966 235,670</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

***Rapport sur les états financiers***

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société industrielle de filtration "**GIF FILTER S.A**", comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 Décembre 2013 et des notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **18 238 643 DT**, un résultat bénéficiaire net de **485 592 DT** et un flux d'exploitation positif de **2 371 953 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société industrielle de filtration "**GIF FILTER S.A**". Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A" arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société INDUSTRIELLE DE FILTRATION "GIF FILTER S.A" avec la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

TUNIS, le 26 Mai 2014

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

Managing Partner

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475**  
**DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**  
**RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions conclues au cours de l'exercice 2013**

1/ La société GIF FILTER S.A a réalisé au 31/12/2013, un chiffre d'affaires hors taxes de 73 810 DT avec la Société filiale GIF DISTRIBUTION Sarl.

2) La société GIF FILTER SA, a enregistré, au cours de l'année 2013, des achats auprès de la société GIF DISTRIBUTION Sarl, pour un montant, hors taxes de 273 866 DT.

3) Réparation du matériel roulant auprès de la société «ARTES S.A» pour un montant, toutes taxes comprises de 5 765 DT.

4) Acquisition d'un véhicule de transport auprès de la société AURES AUTO pour un montant, hors taxes de 68 500 DT.

5) Acquisition d'un véhicule de transport d'occasion et du matériel informatique pour un montant global hors taxes, de 42 211 DT, auprès de la société Groupe Audio-Com.

**B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1) La société a servi, à son ancien Président Directeur Général un salaire brut de 107 126 DT pour la période qui s'étend entre Janvier 2013 et Septembre 2013.

2) Des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. La charge globale brute annuelle de ladite rémunération est de 35 000 DT.

3) La charge brute des jetons de présence alloués aux membres du Comité permanent d'audit est de 15 000 DT.

A l'exception des opérations ci-dessus mentionnées, nous n'avons pas été informés d'autres conventions rentrant dans le cadre des articles susmentionnés.

TUNIS, le 26 Mai 2014

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

Managing Partner

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

### BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013 (UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012(*)
<b>Actifs</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	285 482	191 210
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	382 927	242 408
Créances sur la clientèle	3	3 765 866	3 547 720
Portefeuille-titres commercial	4	379 798	354 755
Portefeuille d'investissement	5	36 965	28 251
Titres mis en équivalence	6	1 839	2 030
Valeurs immobilisées	7	177 487	177 662
Goodwill		1 185	1 271
Autres actifs	8	243 109	140 988
Impôt différé Actif	9	1 450	1 491
<b>Total Actifs</b>		<b>5 276 108</b>	<b>4 687 786</b>
<b>Passifs</b>			
Banque Centrale et CCP	10	262 049	226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	57 364	12 582
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	4 044 552	3 588 826
Emprunts et ressources spéciales	13	308 623	297 369
Autres passifs	14	176 450	161 380
<b>Total Passifs</b>		<b>4 849 038</b>	<b>4 286 365</b>
<b>Total Intérêts Minoritaires</b>		<b>27 916</b>	<b>27 926</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		198 741	198 741
Réserves		163 077	157 640
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		(44 010)	(30 854)
Résultat de l'exercice		77 700	44 322
<b>Total Capitaux propres</b>	15	<b>399 154</b>	<b>373 495</b>
<b>Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres</b>		<b>5 276 108</b>	<b>4 687 786</b>

(\*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 2.16).

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b>Passifs éventuels</b>			
Cautions, avals et autres garanties données		236 586	245 366
Crédits documentaires		175 571	215 511
<b>Passifs éventuels</b>	<b>16</b>	<b>412 157</b>	<b>460 877</b>
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financements donnés		183 036	115 799
Engagements sur titres		38	38
<b>Engagements donnés</b>	<b>17</b>	<b>183 074</b>	<b>115 837</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financements reçus		1 660 094	1 542 941
<b>Engagements reçus</b>	<b>18</b>	<b>1 660 094</b>	<b>1 542 941</b>

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013 (UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	2013	2012(*)
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	<b>19</b>	274 533	235 662
Commissions (en produits)	<b>20</b>	70 228	67 219
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<b>21</b>	38 524	32 503
Revenus du portefeuille d'investissement	<b>22</b>	2 635	2 657
<b>Total Produits d'exploitation bancaire</b>		<b>385 920</b>	<b>338 041</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts courus et charges assimilées	<b>23</b>	(121 927)	(104 675)
Commissions encourues		(3 396)	(3 461)
<b>Total Charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(125 323)</b>	<b>(108 136)</b>
<b>Produit net bancaire</b>		<b>260 597</b>	<b>229 905</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<b>24</b>	(33 036)	(35 736)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		308	(300)
Autres produits d'exploitation	<b>25</b>	21 068	4 375
Frais de personnel	<b>26</b>	(86 752)	(77 633)
Charges générales d'exploitation	<b>27</b>	(34 579)	(30 536)
Dotations aux amortissements		(15 941)	(13 492)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>111 665</b>	<b>76 582</b>

Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(132)	3
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		934	948
Impôt sur les bénéfices		(32 918)	(30 593)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>79 549</b>	<b>46 940</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires		1 849	2 619
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	1
<b>Résultat net consolidé de la période du Groupe</b>	<b>28</b>	<b>77 700</b>	<b>44 322</b>
Effet des modifications comptables part Groupe		(44 300)	(31 578)
<b>Résultat après modifications comptables du Groupe</b>		<b>33 400</b>	<b>12 744</b>

(\*) Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 2.16).

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	2013	2012
<b>Flux d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		373 632	321 518
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(118 280)	(102 429)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		1 438	77 274
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(241 071)	(348 992)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		450 343	268 043
Titres de placement		(6 700)	(9 363)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(113 389)	(102 330)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(95 452)	53 635
Impôt sur les bénéfices		(28 237)	(25 788)
<b>Total Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>222 284</b>	<b>131 568</b>
<b>Flux d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		2 438	3 530
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(6 629)	(365)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(15 886)	(4 892)
<b>Total Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(20 077)</b>	<b>(1 727)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Emissions d'actions		-	89 974
Emission / Remboursement d'emprunts		16 906	(60 405)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(10 503)	26 497
Dividendes et autres distributions		(54 557)	(7 978)
Autres flux de financement		411	2 001
<b>Total Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>(47 743)</b>	<b>50 088</b>
Variation nette des liquidités et équivalent de liquidités au cours de l'exercice		154 464	179 929
Liquidités et équivalent de liquidités en début d'exercice		171 885	(8 044)
<b>Liquidités et équivalent de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>29</b>	<b>326 349</b>	<b>171 885</b>

**A- NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés**

**1.1. Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- la norme comptable générale (NCT 1);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

**1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation**

**1.2.1. Périmètre**

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- la société mère : Attijari Bank;
- les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC 35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés. Toutefois, les sociétés Attijari Valeur SICAV et Attijari Placement SICAV ont été intégrées compte tenu des titres classées individuellement chez la société mère en tant que titres de placement et ce pour motif de contrôle exclusif de ces sociétés.

**1.2.2. Méthodes de consolidation**

**1.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte:

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

**1.2.2.2. Sociétés mises en équivalence**

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques

financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

### **1.2.3. Règles de consolidation**

#### **1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation**

##### **1.2.3.1.1. Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

##### **1.2.3.1.2. Écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

#### **(a) Écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

#### **(b) Goodwill**

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

#### **1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

## **2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation**

### **2.1. Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

### **2.2. Règles de prise en compte des agios réservés et des provisions**

Conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires, les agios réservés et provisions sur prêts, comptes courants débiteurs et portefeuille d'investissement sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### **2.3. Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

**Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

**Actifs classés :**

**Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actif dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

**Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

**Taux de provision**

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

<b>Classe de risque</b>	<b>Taux de provision</b>
Actifs incertains (Classe 2)	20%
Actifs préoccupants (Classe 3)	50%
Actifs compromis (Classe 4 et contentieux)	100%

**Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2013 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2013 avec celui de 2012. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2013 à ce titre s'élèvent à 701 KDT amenant le total des provisions collectives à 13 873 KDT.

### Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

Les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

L'application de cette circulaire fait dégager un complément de provision de 44 510 KDT au 31/12/2012 et une dotation additionnelle nette de 6 998 KDT au titre de l'exercice 2013

### **2.4. Classification et évaluation des titres**

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

### **2.5. Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses**

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

### **2.6. Effets sortis pour recouvrement**

Les effets sortis pour recouvrement sont maintenus en portefeuille jusqu'au lendemain ouvrable de leur échéance conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°93-08.

### **2.7. Bons de trésor et intérêts sur bons de trésor**

Les bons de trésor sont présentés à l'actif du bilan pour leurs soldes compensés des souscriptions du groupe et des placements de la clientèle.

Aussi, les produits et charges résultant des souscriptions et placements sont présentés au compte de résultat pour leurs soldes nets après compensation.

## 2.8. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	7%

Le siège social de la société mère (Attijari Bank) est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvre	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

## 2.9. Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « Autres actifs » ou « Autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

## 2.10. Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## 2.11. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

## 2.12. Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

## 2.13. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

## 2.14. Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

## 2.15. Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

## 2.16. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au titre de l'année 2013, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2012 que celles relatives à l'année 2013.

Suite aux changements d'affectation courant l'exercice 2013 et pour des besoins de comparabilité les données relatives à l'année 2012 ont été retraitées comme suit :

### Retraitements du bilan

	31/12/2012 Publié	Retraitement (*)	Reclassement	31/12/2012 retraité
<b>Actifs</b>				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 210			191 210
Créances sur les établissements bancaires et financiers	242 408			242 408
Créances sur la clientèle	3 576 861	(44 510)	15 369	3 547 720
Portefeuille-titres commercial	354 755			354 755
Portefeuille d'investissement	25 251		3 000	28 251
Titres mis en équivalence	2 030			2 030
Valeurs immobilisées	177 662			177 662
Goodwill	1 271			1 271
Autres actifs	159 709		(18 721)	140 988
Impôt différé Actif	1 491			1 491
<b>Total Actifs</b>	<b>4 732 648</b>	<b>(44 510)</b>	<b>(352)</b>	<b>4 687 786</b>
<b>Passifs</b>				
Banque Centrale et CCP	226 208			226 208
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 582			12 582
Dépôts et avoirs de la clientèle	3 589 029		(203)	3 588 826
Emprunts et ressources spéciales	297 369			297 369
Autres passifs	161 529		(149)	161 380
<b>Total Passifs</b>	<b>4 286 717</b>		<b>(352)</b>	<b>4 286 365</b>
<b>Total Intérêts Minoritaires</b>	<b>28 136</b>	<b>(210)</b>		<b>27 926</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital	198 741			198 741
Réserves	157 640			157 640
Autres capitaux propres	3 646			3 646
Résultats reportés	724	(31 578)		(30 854)

Résultat de l'exercice	57 044	(12 722)		44 322
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>417 795</b>	<b>(44 300)</b>		<b>373 495</b>
<b>Total Passifs, Intérêts minoritaires et Capitaux propres</b>	<b>4 732 648</b>	<b>(44 510)</b>	<b>(352)</b>	<b>4 687 786</b>

(\*) Le retraitement correspond à l'impact de l'application des dispositions de la circulaire BCT 2013-21 relative aux provisions additionnelles

**Retraitements de l'état de résultat**

	<b>2012 publié</b>	<b>Retraitement</b>	<b>2012 retraité</b>
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	235 662		235 662
Commissions (en produits)	67 219		67 219
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	32 503		32 503
Revenus du portefeuille d'investissement	2 657		2 657
<b>Total Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>338 041</b>		<b>338 041</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts courus et charges assimilées	(104 675)		(104 675)
Commissions encourues	(3 461)		(3 461)
<b>Total Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(108 136)</b>		<b>(108 136)</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>229 905</b>		<b>229 905</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(23 033)	(12 703)	(35 736)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(300)		(300)
Autres produits d'exploitation	4 374		4 374
Frais de personnel	(77 633)		(77 633)
Charges générales d'exploitation	(30 536)		(30 536)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(13 492)		(13 492)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>89 285</b>	<b>(12 703)</b>	<b>76 582</b>
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	3		3
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	948		948
Impôt sur les bénéfices	(30 593)		(30 593)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>59 643</b>	<b>(12 703)</b>	<b>46 940</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires	2 600	19	2 619
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	1		1
<b>Résultat net consolidé de la période</b>	<b>57 044</b>	<b>(12 722)</b>	<b>44 322</b>

## B- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2013			31/12/2012		
	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso	Pourc. De contrôle	Pourc. d'intérêt	Méthode conso
Attijari Bank	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	62,02%	62,02%	IG	62,02%	62,02%	IG
Attijari Assurance	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari intermédiation	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari recouvrement	99,91%	99,91%	IG	99,91%	99,91%	IG
Attijari Sicar	70,23%	69,98%	IG	70,23%	69,98%	IG
Attijari Gestion	99,92%	99,91%	IG	99,92%	99,91%	IG
Attijari Immobilière	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Générale Tunisienne d'informatique	66,25%	61,37%	IG	66,25%	61,37%	IG
Attijari Placements Sicav	83,23%	83,23%	IG	96,25%	96,25%	IG
Attijari Valeurs Sicav	65,81%	65,81%	IG	78,78%	78,78%	IG
Attijari Finance	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Générale Immobilière du SUD	29,90%	29,90%	ME	29,90%	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	0,02%	0,02%	ME	0,02%	0,02%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont en cours de liquidation :

Société	Valeur au 31/12/2013	% d'intérêt	Provision comptabilisée
STIM	73 500	49%	73 500
AMEL SICAF	475 000	35,85%	475 000
STAR IMMOBILIERE	100 000	20%	100 000
BATAM IMMOBILIERE	32 700	21,80%	32 700

## C- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### 1/ NOTES SUR LE BILAN

#### 1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 285 482 KDT contre 191 210 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 94 272 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Banque Centrale placements NOSTRO	190 567	108 665
Banque Centrale comptes ordinaires	41 698	8 211
Caisse Dinars	37 594	61 526
Caisse Devises	6 086	4 994

IBS	9 286	7 483
Centres de chèques postaux et TGT	323	381
Créances rattachées	2	24
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(74)	(74)
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>285 482</b>	<b>191 210</b>

#### **NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 382 927 KDT contre 242 408 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 140 519 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Créances sur les banques résidentes	15 230	9 561
Créances sur banques non résidentes	344 870	208 734
Créances sur les établissements financiers	22 541	23 979
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	286	134
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>382 927</b>	<b>242 408</b>

#### **NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 3 765 866 KDT contre 3 547 720 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 218 146 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Comptes débiteurs de la clientèle	175 829	157 523
Créances rattachées	8 113	7 442
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>183 942</b>	<b>164 965</b>
Crédits court terme	737 157	794 350
- dont Financements en devises	217 166	196 722
- dont Crédits court terme en dinars	519 991	597 628
Crédits moyen et long terme	2 784 116	2 486 450
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	20 724	14 550
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	66 760	80 260
Impayés	32 995	54 147
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	594 827	597 897
Provisions pour créances douteuses	(598 718)	(599 166)
Agios réservés	(69 846)	(68 719)
Créances rattachées	7 733	15 282
<b>Total des autres concours à la clientèle</b>	<b>3 575 748</b>	<b>3 375 051</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>6 176</b>	<b>7 704</b>
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>3 765 866</b>	<b>3 547 720</b>

**NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 379 798 KDT contre 354 755 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 25 043 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Bons de trésor	334 788	288 605
Autres placements	30 763	52 820
Provisions sur titres de placements	(266)	(134)
Créances rattachées	14 513	13 464
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>379 798</b>	<b>354 755</b>

**NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 36 965 KDT contre 28 251 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 8 714 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><i>Titres d'investissement</i></b>		
Obligations	11 096	6 341
Autres titres d'investissement	1 284	1 284
Créances rattachées	601	369
Provisions sur titres d'investissement	(1 301)	(1 301)
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>11 680</b>	<b>6 693</b>
<b><i>Titres de participation</i></b>		
Titres de participations libérés	43 274	38 893
Provisions pour dépréciation titres	(20 198)	(20 089)
Titres de portage	1 800	3 000
Créances rattachées	409	(244)
<b>Total des titres de participation</b>	<b>25 285</b>	<b>21 558</b>
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>36 965</b>	<b>28 251</b>

**NOTE 6 : Titres mis en équivalence**

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 1 839 KDT au 31 décembre 2013. Ce poste se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	1 807	1 877
ATTIJARI FINANCE	8	125
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	24	28
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>1 839</b>	<b>2 030</b>

**NOTE 7 : Valeurs immobilisées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 177 487 KDT contre 177 662 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 175 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Constructions	98 433	38 761
Logiciels de base	16 657	17 280
Agencements, Aménagements et Installations	18 555	20 196
Immobilisation en cours	17 196	78 151
Terrains	13 716	13 870
Matériel Informatique	8 252	6 523
Matériel & Mobilier	4 169	2 690
Matériel Roulant	836	334
Charges reportées	-	49
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(327)	(192)
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>177 487</b>	<b>177 662</b>

**NOTE 8 : Autres actifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 243 109 KDT contre 140 988 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 102 121 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Crédits directs et avances au personnel	119 339	92 170
Débit à régulariser et divers	100 072	19 589
Prêts sur fonds social	9 183	10 287
Créances prises en charge par l'Etat	8 191	8 955
Acompte sur Impôts sur les Bénéfices	6 687	11 369
Autres comptes de régularisation-actif	5 448	5 141
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 055	1 981
Dépôts et cautionnements	1 307	1 870
Débiteurs divers	668	486
Provisions sur autres actifs	(10 841)	(10 860)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>243 109</b>	<b>140 988</b>

**NOTE 9: Actif d'impôt différé:**

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 1 450 KDT au 31 décembre 2013 contre 1 491 KDT au 31 décembre 2012, dont l'impact provient principalement de la fiscalité différée dû sur le stock de provisions constituées par les sociétés du groupe et non déduites fiscalement.

**1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF****NOTE 10 : Banque centrale et CCP :**

Le poste Banque centrale et CCP passif accuse au 31 décembre 2013 un solde de 262 049 KDT contre un solde de 226 208 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 35 841 KDT

**NOTE 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 57 364 KDT contre 12 582 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 44 782 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Banques résidentes	38 875	8 010
Banques non résidentes	16 368	3 982
Etablissements financiers	2 062	578
Dettes rattachées	59	12
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>57 364</b>	<b>12 582</b>

#### **NOTE 12 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 4 044 552 KDT contre 3 589 826 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 455 726 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Dépôts à vue	1 429 912	1 286 950
Comptes d'épargne	1 522 005	1 414 056
Bons de caisse	382 604	331 636
Comptes à terme	292 876	213 973
Autres produits financiers	101 249	66 803
Certificats de dépôts	180 500	162 500
Autres sommes dues à la clientèle	121 724	90 110
Dettes rattachées	13 682	22 798
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 044 552</b>	<b>3 588 826</b>

#### **NOTE 13 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 308 623 KDT contre 297 369 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 11 254 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Emprunts obligataires	115 857	123 287
Autres Fonds empruntés	161 672	144 767
Ressources spéciales	24 107	27 181
Dettes rattachées	6 987	2 134
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>308 623</b>	<b>297 369</b>

#### **NOTE 14 : Autres passifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 176 450 KDT contre 161 380 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 15 070 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Créditeurs divers	46 011	30 616
Charges à payer	33 935	33 364
Crédit à régulariser et divers	28 670	44 647
Autres comptes de régularisation-passif	8 001	20 126
Exigibles après encaissement	31 555	22 376
Impôts et taxes	9 347	7 743
Provisions pour risques et charges	18 931	2 508
<b>Total Autres passifs</b>	<b>176 450</b>	<b>161 380</b>

#### **NOTE 15 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

**Tableau de bouclage des capitaux propres au 31/12/2013**

		OUVERTURE	AFFECT DU RESULTAT 2012	DIVIDENDES VERSES	DIVIDENDES RECUS	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION	MOD COMPTABLE (PROV ADDIT)	RÉSULTAT	CLÔTURE
ATTIJARI BANK	Capital Social	198 741	-	-	-	-	-	-	-	-	198 741
	Réserves	159 078	51 063	(53 263)	4 419	265	-	699	(43 958)	-	118 304
	Résultat	51 063	(51 063)	-	-	-	-	-	-	75 192	75 192
ATTIJARI LEASING	Réserves	4 571	3 589	(1 581)	3	-	-	(13)	(342)	-	6 227
	Résultat	3 589	(3 589)	-	-	-	-	-	-	3 520	3 520
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	29	1 566	(1 451)	-	-	-	(7)	-	-	137
	Résultat	1 566	(1 566)	-	-	-	-	-	-	300	300
ATTIJARI SICAR	Réserves	(2 130)	725	(648)	-	-	-	20	-	-	(2 033)
	Résultat	725	(725)	-	-	-	-	-	-	595	595
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	916	518	(500)	18	-	-	-	-	-	952
	Résultat	518	(518)	-	-	-	-	-	-	(392)	(392)
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Réserves	1 148	153	(153)	-	-	(968)	-	-	-	180
	Résultat	153	(153)	-	-	-	-	-	-	76	76
ATTIJARI VALEUR SICAV	Réserves	(1 832)	106	(106)	-	-	1 305	-	-	-	(526)
	Résultat	106	(106)	-	-	-	-	-	-	33	33
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	(790)	(790)
ATTIJARI GESTION	Réserves	191	15	-	-	-	-	-	-	-	206
	Résultat	15	(15)	-	-	-	-	-	-	81	81
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(987)	(704)	-	-	-	-	-	-	-	(1 691)
	Résultat	(704)	704	-	-	-	-	-	-	(789)	(789)
GENERALE TUNISIENNE D INFORMATIQUE	Réserves	176	11	(10)	-	(11)	-	-	-	-	166
	Résultat	11	(11)	-	-	-	-	-	-	6	6
GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Réserves	934	47	(54)	-	-	-	-	-	-	927
	Résultat	47	(47)	-	-	-	-	-	-	(16)	(16)
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(83)	(45)	-	-	-	-	-	-	-	(128)
	Résultat	(45)	45	-	-	-	-	-	-	(117)	(117)
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	-	1	(1)	-	-	(4)	-	-	-	(4)
	Résultat	1	(1)	-	-	-	-	-	-	1	1
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>Capital Social</b>	<b>198 741</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>198 741</b>
	<b>Réserves</b>	<b>162 010</b>	<b>57 044</b>	<b>(57 767)</b>	<b>4 440</b>	<b>254</b>	<b>333</b>	<b>699</b>	<b>(44 300)</b>	<b>-</b>	<b>122 713</b>
	<b>Résultat</b>	<b>57 044</b>	<b>(57 044)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>77 700</b>	<b>77 700</b>

## 2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 16 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2013 un solde de 236 586 KDT contre 245 366 KDT au 31 décembre 2012. Les crédits documentaires s'élèvent à 175 571 KDT au 31 décembre 2013 contre 215 511 KDT au 31 décembre 2012.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Cautions, avals et autres garanties données	236 586	245 366
Crédits documentaires	175 571	215 511
<b>Passifs éventuels</b>	<b>412 157</b>	<b>460 877</b>

### NOTE 17 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 183 074 KDT au 31 décembre 2013 contre 115 837 KDT au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 67 237 KDT qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Engagements de financements donnés	183 036	115 799
Engagements sur titres	38	38
<b>Engagements donnés</b>	<b>183 074</b>	<b>115 837</b>

### NOTE 18 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 1 660 094 KDT au 31 décembre 2013 contre 1 542 941 KDT au 31 décembre 2012.

## 3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### \* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 338 041 KDT au 31 décembre 2012 à 385 920 KDT au 31 décembre 2013 enregistrant ainsi une augmentation de 47 879 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains nets sur portefeuille titres commercial et opérations financières;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

### NOTE 19 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 274 533 KDT contre 235 662 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 38 871 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires</b>		
Marché monétaire	2 215	2 547
Placements en devises auprès des corresp. étrangers	19	7
<b>Total opérations avec les établissements bancaires</b>	<b>2 234</b>	<b>2 554</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Portefeuille crédit	241 363	207 629
* <i>Court terme</i>	39 708	42 036
- Financement devises	4 101	4 968
- Court terme Dinar	35 607	37 068
* <i>Moyen &amp; long terme</i>	201 655	165 593

Comptes courants débiteurs	14 485	13 124
Crédits sur ressources extérieures	379	608
Intérêts perçus sur créances immobil.dout.ou litg.	4 116	1 486
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>260 343</b>	<b>222 847</b>
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>		
Commissions de compte	669	784
Avals, cautions et acceptations bancaires	3 611	4 185
Report/Déport sur change à terme	7 676	5 292
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>11 956</b>	<b>10 261</b>
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>274 533</b>	<b>235 662</b>

#### **NOTE 20 : Commissions (en produit)**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 70 228 KDT contre 67 219 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 3 009 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Gestion de compte et autres services financiers	24 210	24 439
Commissions sur moyens de paiements	19 522	18 083
Commission sur opérations internationales	11 159	7 134
Commissions sur opérations crédits	13 785	16 193
Commissions sur autres opérations bancaires	1 553	1 370
<b>Total Commissions</b>	<b>70 228</b>	<b>67 219</b>

#### **NOTE 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 38 524 KDT contre 32 503 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 6 021 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Gain net sur opérations de change	20 722	16 016
Gain net sur titres de placement et transaction	18 443	17 061
Dotation aux Provisions sur titres de placement	(641)	(574)
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>38 524</b>	<b>32 503</b>

#### **NOTE 22 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 2 635 KDT contre 2 657 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 22 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Dividendes	1 824	1 740
Intérêts sur obligations	509	530
Revenus sur titres d'investissement	270	342
Autres revenus	32	45
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>2 635</b>	<b>2 657</b>

\* **LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

**NOTE 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 121 927 KDT contre 104 675 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 17 252 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Opérations avec les établissements bancaires</b>		
Emprunts Interbancaires	1 726	731
Emprunts en devises auprès des correspondants étrangers	248	163
Autres	84	75
<b>Total Opérations avec les établissements bancaires</b>	<b>2 058</b>	<b>969</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Dépôts à vue	10 353	7 709
Comptes d'épargne.	42 171	31 276
Bons de caisse	15 096	12 695
Comptes à terme	12 247	8 722
Placements en Dinars convertibles	1 036	860
Intérêt sur placements à terme de la clientèle	333	600
Certificats de dépôts	12 982	14 137
<b>Total Opérations avec la clientèle</b>	<b>94 218</b>	<b>75 999</b>
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>		
Charge sur emprunts extérieurs.	570	673
Charge sur emprunts obligataires.	2 587	2 619
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>3 157</b>	<b>3 292</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>		
Autres intérêts et charges assimilées	14 140	11 218
Appel d'offres	8 354	13 197
<b>Total Autres intérêts et charges</b>	<b>22 494</b>	<b>24 415</b>
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>121 927</b>	<b>104 675</b>

**NOTE 24: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 33 036 KDT contre 35 736 KDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 2 700 KDT qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
D° aux provisions sur créances douteuses	30 701	54 005
D° aux provisions techniques d'assurance vie	16 162	0
Reprise de provision sur créances douteuses	(32 536)	(15 547)
D° aux provisions pour risques et charges	21 531	4 355
Reprise de provision pour risques et charges	(4 061)	(15 688)
Pertes couvertes par des provisions	1 239	8 611
<b>Total</b>	<b>33 036</b>	<b>35 736</b>

**NOTE 25: Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 21 068 KDT contre 4 375 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 16 693 KDT qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	2013	2012
Primes assurance vie	16 204	0
Intérêts sur crédits au personnel	3 892	3 036
Revenus immobiliers	353	337
Autres produits d'exploitation	619	1 002
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>21 068</b>	<b>4 375</b>

#### **NOTE 26 : Frais de personnel**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 86 752 KDT contre 77 633 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 9 119 KDT.

DESIGNATION	2013	2012
Rémunérations du personnel	64 141	59 692
Charges sociales	14 400	13 223
Autres charges liées au personnel	8 211	4 718
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>86 752</b>	<b>77 633</b>

#### **NOTE 27 : Charges générales d'exploitation**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde de 34 579 KDT contre 30 536 KDT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 4 043 KDT.

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012
Loyers et services extérieurs	19 531	17 968
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	6 423	6 104
Annonces et insertions publicitaires	2 081	1 902
Fournitures de bureaux	945	1 216
Missions réceptions	783	584
Frais du conseil et d'assemblée	448	398
Dons et cotisations	393	357
Documentation centrale	275	206
Transport et déplacement	195	167
Frais d'actes et contentieux	28	44
Impôts et taxes	1 278	993
Autres	2 199	596
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>34 579</b>	<b>30 536</b>

#### **NOTE 28: Résultat par action de base**

DESIGNATION	2013	2012
Résultat net du groupe avant modifications comptables	77 700	44 322
Capital social - nombre de titres	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat par action de base (en DT)</b>	<b>1,955</b>	<b>1,115</b>

#### **4/ NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

##### **NOTE 29 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 326 349 KDT au 31 décembre 2013 contre 171 885 KDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit:

<b>DESIGNATION</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>645 653</b>	<b>409 555</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	285 553	191 260
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	360 100	218 295
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>319 304</b>	<b>237 670</b>
Banque centrale	262 000	225 100
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	57 304	12 570
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>326 349</b>	<b>171 885</b>

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

### **Mesdames, messieurs les Actionnaires D'ATTIJARI BANK**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 5 276 108 mille dinars et un bénéfice net de 77 700 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Attijari Bank, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes consolidées contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers A-2-3 « classification et évaluation des créances, provisions additionnelles » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 51 508 KDT dont 44 510KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 6 998 KDT.

La banque a déduit de l'assiette imposable la provision additionnelle constatée en capitaux propres et a constitué une provision pour le montant de l'impôt correspondant à cette déduction.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2013.

**Tunis, le 16 Mai 2014**

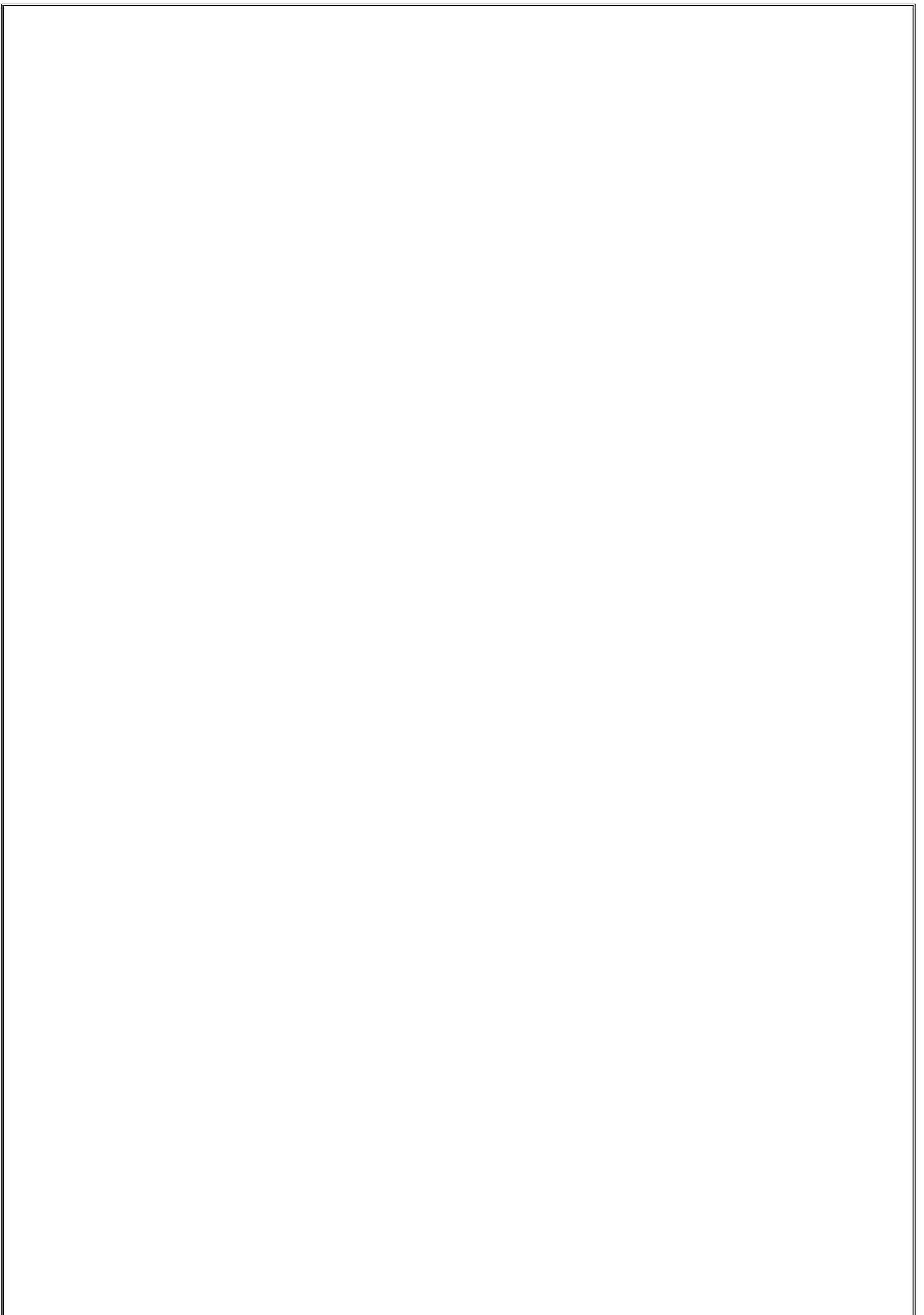
**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Ahmed BELAIFA**



## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »**  
Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Adnène ZGHIDI.

Bilan Consolidé  
Arrêté au 31-12-2013  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>1</b>		
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 841 765	1 809 033
moins : amortissements		-1 771 684	-1 765 575
	<b>1.1</b>	<b>70 081</b>	<b>43 458</b>
Ecart d'acquisition		686 086	466 104
moins: amortissements		-425 448	-346 337
	<b>1.2</b>	<b>260 638</b>	<b>119 767</b>
Immobilisations corporelles		31 261 115	30 339 976
moins : amortissements/prov		-21 550 379	-20 122 647
	<b>1.3</b>	<b>9 710 736</b>	<b>10 217 329</b>
Immobilisations financières		752 191	706 856
moins : provisions		-416 789	-415 057
	<b>1.4</b>	<b>335 402</b>	<b>291 799</b>
Autres actifs non courants	<b>1.5</b>	70 213	56 698
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>10 447 070</b>	<b>10 729 051</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>2</b>		
Stocks		16 425 750	14 440 716
moins: provisions sur stocks		-2 019 450	-1 992 610
	<b>2.1</b>	<b>14 406 300</b>	<b>12 448 106</b>
Clients et comptes rattachés		16 162 801	17 255 233
moins: provisions		-2 745 906	-2 561 085
	<b>2.2</b>	<b>13 416 895</b>	<b>14 694 148</b>
Autres actifs courants		3 667 188	3 918 926
Provision sur AAC		-712 231	-707 276
	<b>2.3</b>	<b>2 954 957</b>	<b>3 211 650</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>2.4</b>	147 724	714 678
Liquidités et équivalent de liquidités	<b>2.5</b>	2 594 964	1 824 737
Provisions		-15 696	-54 883
		<b>2 726 992</b>	<b>2 484 532</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>33 505 144</b>	<b>32 838 436</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>43 952 214</b>	<b>43 567 487</b>

Bilan Consolidé  
Arrêté au 31-12-2013  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3</b>		
Capital social	3.1	14 040 000	14 040 000
Réserves consolidées		6 380 256	5 988 206
Ecart de conversion		-	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>20 420 256</b>	<b>20 028 206</b>
Résultat consolidé		1 695 455	1 405 183
<b>Total des capitaux propres après résultat consolidé</b>		<b>22 115 711</b>	<b>21 433 389</b>
Intérêt des minoritaires		158 211	150 178
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>4</b>		
Emprunts	4.1	1 866 442	2 967 497
Provisions	4.2	170 230	165 934
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 036 672</b>	<b>3 133 431</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>5</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	7 051 396	5 785 727
Autres passifs courants	5.2	2 907 276	2 758 604
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	9 682 948	10 306 158
<b>Total des passifs courants</b>		<b>19 641 620</b>	<b>18 850 489</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>21 678 292</b>	<b>21 983 920</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>43 952 214</b>	<b>43 567 487</b>

Etat de résultat consolidé  
Arrêté au 31-12-2013  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Revenus	6	31 934 397	30 208 140
Autres produits d'exploitation		1 912 980	1 791 437
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>33 847 377</b>	<b>31 999 577</b>
Variation des stocks prod. Finis & encours		-1 205 849	786 485
Achats d'approv. Consommés	7	21 600 040	19 827 751
Charges de personnel		5 132 033	4 334 451
Dotations aux amort. & provisions		3 630 195	3 636 895
Autres charges d'exploitation	8	2 295 884	1 968 270
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 395 074</b>	<b>1 445 725</b>
Charges financières nettes	9	-999 782	-865 933
Produits des placements	10	31 796	587 019
Autres gains ordinaires		732 058	399 282
Autres pertes ordinaires		-161 835	-2 239
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>1 997 311</b>	<b>1 563 854</b>
Impôts sur les bénéfices		284 902	207 828
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT</b>		<b>1 712 409</b>	<b>1 356 026</b>
Éléments extraordinaires (Gains/Pertes)		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 712 409</b>	<b>1 356 026</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		0	0
<b>RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>		<b>1 712 409</b>	<b>1 356 026</b>
Résultat du Groupe		1 695 455	1 405 183
Résultat Hors Groupe		16 954	-49 157

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2013**  
(Exprimé en dinars)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		1 712 409	1 356 026
Ajustements pour			
Amortissements et provisions		1 916 251	2 047 382
Amortissement Subvention			
Variation des:			
- stocks	-	1 985 035	- 1 222 919
- créances		1 327 117	- 2 703 130
- autres actifs		531 660	170 422
- fournisseurs et autres dettes		1 491 513	- 2 746 824
- Résorption subvention d'investissement	-	34 670	- 34 670
- Reprise sur provision	-	152 837	- 130 441
- Plus ou moins values de cession	-	54 996	- 551 875
Charges Financières Nettes		131 310	94 420
<b>FLUX AFFECTES A (PROVENANT DE) L'EXPLOITATION</b>	<b>11.1</b>	<b>4 882 722</b>	<b>- 3 721 609</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>			
Décaissement /acquisit° d'immob°. corporelles et incorp	-	1 008 453	- 1 960 027
Encaissement /cession d'immob°. corporelles et incorp		55 000	74 300
Encaissement /cession d'immob°. Financières		-	719 749
Décaissement /acquisit° d'immob°. Financières	-	220 000	- 315 000
Encaissement de subvention		-	45 752
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées		96 199	72 766
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	-	192 954	- 189 828
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>11.2</b>	<b>- 1 270 208</b>	<b>- 1 552 288</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FIN</b>			
Variation/ capitaux propres		169 101	271 150
Enc/ Remb.d'emprunts (Crédits de gestion,CT)		955 084	3 082 193
Dividendes et autres distributions	-	970 606	- 970 606
Encaissement provenant des emprunts		6 836	2 029 225
Remboursement d'emprunts	-	1 827 758	- 1 224 577
<b>FLUX PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>11.3</b>	<b>- 1 667 343</b>	<b>3 187 385</b>
Incidences des variations des taux de change		-	-
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>1 945 171</b>	<b>- 2 086 512</b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>- 1 178 981</b>	<b>907 531</b>
<b>TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>766 190</b>	<b>- 1 178 981</b>

## **1- PRESENTATION DU GROUPE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES "SIAME"**

Le groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME" est composé de 6 sociétés « SIAME » comprise. Le groupe est constitué principalement par les filiales, exerçant dans la même branche d'activité de distribution et de sous-traitance du matériel électrique.

## **2- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **2.1- PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " sont élaborés à partir des comptes individuels des sociétés incluses dans le périmètre. Ceux-ci sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur, notamment les principes comptables relatifs à la consolidation des états financiers et au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux et des conventions comptables définis par :

- Le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- Les normes comptables de consolidation (normes 35 à 37)
- La norme relative aux regroupements d'entreprises (norme 38).

### **2.2- METHODE D'EVALUATION**

#### **- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Les logiciels ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 3 ans.

#### **- ECART D'ACQUISITION**

L'écart d'acquisition est l'écart de valeur constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société consolidée et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération. Il est amorti sur une période de 5 ans.

#### **- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées dans le patrimoine des sociétés du groupe à la date de leur acquisition et figurent pour leur coût historique hors taxes récupérables.

Pour le besoin de l'établissement des états financiers consolidés, les biens acquis en leasing avant le 31 décembre 2007, ont été retraités en adoptant l'approche économique de capitalisation, et ce, conformément à la convention comptable de la prééminence du fond sur la forme, prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et à la Norme Comptable NCT 41 relative à la comptabilisation des contrats de location.

Ces biens ont été amortis selon la méthode linéaire.

**- LE PORTEFEUILLE DES TITRES**

Les titres composant le portefeuille du groupe sont enregistrés à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur historique. La valeur d'inventaire est, normalement, calculée par référence :

- A la quote-part des capitaux propres, ajusté le cas échéant, d'éléments non-inscrits en comptabilité, pour les titres non cotés à la BVMT ;
- Au cours boursiers moyens du mois de décembre 2013, pour les titres cotés à la BVMT.

**- LES STOCKS ET ENCOURS**

Pour la valorisation de ses stocks, le groupe utilise la méthode du coût moyen pondéré ; la marge intra-groupe étant éliminée.

**- PRISE EN COMPTE DES REVENUS**

Les revenus quelle que soit l'activité qui les génère, sont pris en compte à la livraison. Le chiffre d'affaires consolidé est exprimé hors TVA après élimination des opérations intra-groupe.

**- CONVERSION DES DETTES FOURNISSEURS EN DEVISE**

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en utilisant le taux de change en vigueur au 31-12-2013. La différence est passée en résultat de l'exercice.

### **3- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

Les principes et le périmètre de la consolidation ont été déterminés conformément à la loi 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et relative aux groupes de sociétés et en application des normes comptables tunisiennes de consolidation sus précisées.

#### **3.1- PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation est formé de toutes les entreprises sur lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " exerce directement ou indirectement par le biais de ses filiales un contrôle exclusif ainsi que les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable.

#### **3.2- METHODES DE CONSOLIDATION**

**\* INTEGRATION GLOBALE**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actifs et de passifs de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat. Elle est appliquée pour les entreprises du groupe qui sont contrôlées de manière exclusive.

#### \* INTEGRATION PROPORTIONNELLE

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

Un co-entrepreneur est un participant à une co-entreprise qui exerce un contrôle conjoint.

#### \* LA MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés dans lesquelles la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME" exerce, directement ou indirectement, une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La "SIAME" est présumée avoir une influence notable si elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

Cette méthode consiste à remplacer la valeur des titres figurant à l'actif du bilan de la "SIAME" et de ses filiales par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence.

## 4- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

### 4.1- RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les comptes des filiales sont, si nécessaire, retraités selon les principes et les règles d'évaluation du groupe.

- Les créances, les emprunts et les prêts réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.
- Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets sur le bilan, le hors bilan, ainsi que sur le résultat consolidé.
- Les dividendes intragroupe et les plus ou moins values réalisées suite à la cession d'éléments d'actifs entre les sociétés du groupe sont éliminés.

### 4.2- INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère. De même, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la société mère.

### 4.3- TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le

Goodwill comme suit :

**\* L'ÉCART D'ÉVALUATION**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

**\* LE GOOD WILL**

Le goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur une durée d'utilité estimée. La durée ne doit pas dépasser 20 ans (§39 de la NCT n°38). Le goodwill négatif est comptabilisé en produit de l'exercice ou différé sur les exercices ultérieurs conformément au traitement préconisé par les paragraphes 54 à 59 de la NCT n°38.

#### **4.4- TRAITEMENT DE L'IMPOT**

La charge consolidée d'impôt comprend :

- l'impôt exigible des différentes filiales calculé conformément à la législation fiscale en vigueur au 31/12/2013.
- les impôts différés provenant des décalages temporaires provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments du bilan consolidé.

La compensation se fait pour les impôts différés actifs et passifs au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même en absence d'intégration fiscale, soit au groupe fiscalement intégré s'il existe. La règle de prudence consiste à ne pas constater les actifs d'impôts différés qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. Il en résulte que le Groupe constate un impôt différé actif net par entité fiscale dès lors que ce net d'impôt différé ne résulte pas de déficits fiscaux ou dès lors que l'entité fiscale concernée n'a pas réalisé de pertes fiscales au cours des deux derniers exercices.

Le Groupe a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Tous les décalages ont été retenus, sans actualisation, quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

#### **4.5- RESERVES CONSOLIDEES**

Cette rubrique comprend les comptes de réserves de la "SIAME" et la quote-part dans les réserves des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence. Cette quote-part est calculée sur la base du pourcentage d'intérêt.

#### **4.6- RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

Le résultat consolidé correspond au résultat de la société mère majoré de la contribution réelle, après retraitements de consolidation, des sociétés intégrées globalement et des sociétés mises en équivalence.

#### 4.7- DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 décembre pour l'ensemble des sociétés consolidées.

#### 4.8- OPERATIONS DE CREDIT-BAIL PRENEUR

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de crédit-bail avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan consolidé conformément à la norme comptable NCT 41. Elles sont présentées au niveau de la rubrique «IMMOBILISATIONS CORPORELLES». Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations sont calculées en fonction de la durée du contrat de leasing.

### 5- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### 5.1- DETERMINATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et de la norme NCT 35 § 38, les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation du groupe de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME ", se présentent comme suit :

Raison Sociale	Pourcentage de contrôle		Type de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
SIAME	100,00%	100,00%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SITEL	66,41%	66,41%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	66,41%	66,41%	IG	IG
ELECTRICA	99,99%	99,99%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
CONTACT	100,00%	100,00%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG
SIAME INT	99,99%	99,99%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	99,99%	99,99%	IG	IG
TOUTALU	99,99%	99,99%	contrôle exclusif	contrôle exclusif	100,00%	100,00%	IG	IG

Les sociétés constituant le groupe " SIAME " se présentent comme suit :

#### SOCIETE MERE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques " SIAME " est une société anonyme créée en date du 12 mai 1976 par la "STEG" dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer et à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et, généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la " SIAME " était détenu à concurrence de 72 % par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz " STEG". Par décision de la C.A.R.E.P en date du 4 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements "STEQ".

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu suivant la décision de la C.A.R.E.P du 6 mai 1999 de procéder à la vente de 20% du capital, soit 137 500 actions, au profit de la société AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C et de 23,1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1999, la valeur " SIAME" a été admise au premier marché de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives dont la dernière datant de 2004 qui l'a porté à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite, en date du 26 octobre 2009, par Mr Mohamed Hédi BEN AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau sus-visé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions, soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession est de 1,3 TND par action d'une valeur nominale de 1 TND.

#### ❖ SOCIETES FILIALES

Les sociétés sous contrôle exclusif de la société mère telles que définies par le code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes sont les suivantes :

- ***SOCIETE CONTACT***

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice ayant un capital de 1 710 000 TND, exerçant dans le domaine de la sous-traitance industrielle notamment l'assemblage de divers types de connecteurs pour l'électronique et l'automobile pour des donneurs d'ordre étrangers.

- ***SOCIETE ELECTRICA***

Société à responsabilité limitée ayant un capital de 775 000 TND créée en 1999, dont l'objet social consiste à la commercialisation de matériel électrique et électronique complétant la gamme SIAME.

- ***SOCIETE SIAME INTERNATIONAL***

Société de commerce international, ayant un capital de 150 000 TND. Elle a été créée en janvier 2009 pour subvenir aux besoins des clients du réseau commercial international de la SIAME en marchandises non produites par elle.

- ***SOCIETE SITEL***

Société anonyme, ayant un capital de 1 000 000 TND. Elle a pour activité l'étude et l'entreprise de tous travaux publics relatifs à la production, au transport et à l'utilisation de tous genres d'énergie en particulier l'énergie électrique et ses dérivés.

- **SOCIETE TOUTALU**

Société anonyme, créée en janvier 2007, ayant un capital de 1 800 000 TND. Elle a pour activité la fonderie de pièces en aluminium et notamment celles des accessoires de lignes.

## 5.2- EXCLUSION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La participation supérieure à 20 % non incluse dans le périmètre de consolidation est la suivante :

- **EPI CORPORATION**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28 (§ 20), la société EPI Corporation société installée, au Maroc ayant pour activité, la commercialisation de produits tunisiens a été exclue du périmètre pour indisponibilité de documents comptables dans les délais opportuns.

## NOTE 1- ACTIFS NON COURANTS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2013, les actifs non courants consolidés s'élevant à 10 447 070 TND se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2013	Amortissement	Provision	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	1 841 765	- 1 771 684	-	70 081
Ecart d'acquisition	686 086	- 425 448	-	260 638
Immobilisations corporelles	31 261 115	- 21 550 379	-	9 710 736
Immobilisations financières	752 191	-	- 416 789	335 402
Autres actifs non courants	70 213	-	-	70 213
<b>Total</b>	<b>34 611 370</b>	<b>- 23 747 511</b>	<b>- 416 789</b>	<b>10 447 070</b>

### 1.1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles consolidées totalisant 70 081 TND au 31/12/2013, se détaille comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2013	Cumul amort. 31/12/2013	VCN au 31/12/2013
Invest. de recherche & développement	563 290	-600 823	-37 533
Concession de marque & brevet	997 078	-384 637	612 441
Logiciels	280 477	-786 224	-505 747
Sit web	920	0	920
<b>Total</b>	<b>1 841 765</b>	<b>-1 771 684</b>	<b>70 081</b>

## 1.2- LES ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition constatés sur les filiales consolidées totalisent un montant brut de 686 086 TND amortis à hauteur de 425 448 TND. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Date de prise de contrôle	Valeur brute	Taux d'amort	Cumul amort 31/12/2013	VCN au 31/12/2013
SITEL	2000	402 346	20%	-402 346	0
CONTACT	1998	-13 813	100%	13 813	0
TOUTALU	2007	21 500	20%	-17 798	3 702
TOUTALU	2009	23 247	20%	-23 247	0
ELECTRICA	2009	17 933	20%	-17 933	0
ELECTRICA	2011	-120 019	100%	120 019	0
CONTACT	2012	134 910	20%	-53 964	80 946
CONTACT	2013	219 982	20%	-43 992	175 990
		686 086		-425 448	260 638

### 1.3- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles consolidées s'élevant à 9 710 736 TND au 31/12/2013, se ventile comme suit :

Désignation	Valeur brute 31/12/2012	Acquisitions 2013	Cession 2013	Reclassement	Valeur brute 31/12/2013	Cumul amort 31/12/2012	Dotation 2013	Régularisation/ cessions	Cumul amort 31/12/2013	VCN 31/12/2013
Terrain	1 401 203	-	-	-	1 401 203	-	-	-	-	1 401 203
Constructions	6 349 449	20 765	-	-	6 370 214	2 816 284	274 904	-	3 091 188	3 279 026
Matériels & outillages	16 533 052	482 290	- 48 787	9 136	16 975 691	13 482 569	728 519	- 35 596	14 175 492	2 800 199
Mat de transport	1 198 975	41 839	- 4	35 126	1 275 936	878 768	136 962	35 126	1 050 856	225 080
MMB	1 037 343	90 238	-	-	1 127 581	777 693	104 042	-	881 735	245 846
Agencements & aménagements	1 842 672	98 655	-	-	1 941 327	1 152 682	133 185	-	1 285 867	655 460
Immobilisations prises en leasing	1 301 895	-	-	-	1 301 895	1 011 837	-	50 590	1 062 427	239 468
Immobilisations chez les tiers	2 814	-	-	-	2 814	2 814	-	-	2 814	-
Immobilisations encours	672 573	191 881	-	-	864 454	-	-	-	-	864 454
<b>Total</b>	<b>30 339 976</b>	<b>925 668</b>	<b>- 48 791</b>	<b>44 262</b>	<b>31 261 115</b>	<b>20 122 647</b>	<b>1 377 612</b>	<b>50 120</b>	<b>21 550 379</b>	<b>9 710 736</b>

#### 1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant en net 335 402 TND au 31 décembre 2013, se détaille ainsi :

Société émettrice	Situation 31/12/2012		VCN 31/12/2012	Acquis. 2013	Cession 2013	Situation 31/12/2013		VCN 31/12/2013
	Valeur	Provision				Valeur	Provision	
EPI CORPORATION (1)	36 263	- 36 263	-	-	-	36 263	- 36 263	-
SIALE	129 250	- 129 250	-	-	-	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-	-	-	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-	-	-	750	- 750	-
SODET SUD	100 000	-	100 000	-	-	100 000	-	100 000
RETEL	-	-	-	-	-	-	-	-
TANIT ALGER (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
DAR ADDOHN	50 000	- 50 000	-	-	-	50 000	- 50 000	-
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816	-	-	34 816	-	34 816
ACTION ELECTROSTAR	5 398	-	5 398	-	-	5 398	- 1 701	3 697
ACTIONS STEQ	690	-	690	-	-	690	- 31	659
ACTIONS FIDELITY SICAV	617	-	617	-	-	617	-	617
ACTIONS SICAV ALHIFADH	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de participation</b>	<b>445 784</b>	<b>- 304 263</b>	<b>141 521</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>445 784</b>	<b>- 305 995</b>	<b>139 789</b>
Prêts	104 917	- 32 346	72 571			130 348	- 32 346	98 002
Cautionnements	156 155	- 78 448	77 707			176 059	- 78 448	97 611
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>261 072</b>	<b>- 110 794</b>	<b>150 278</b>			<b>306 407</b>	<b>- 110 794</b>	<b>195 613</b>
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>706 856</b>	<b>- 415 057</b>	<b>291 799</b>			<b>752 191</b>	<b>- 416 789</b>	<b>335 402</b>

Les immobilisations financières se composent des titres des sociétés sur lesquelles le groupe "SIAME" n'exerce ni un contrôle exclusif, ni un contrôle conjoint, ni une influence notable.

(1) Conformément aux dispositions de la norme IAS 28 (§ 20), la société EPI Corporation société installée, au Maroc ayant pour activité, la commercialisation de produits tunisiens a été exclue du périmètre pour indisponibilité de documents comptables dans les délais opportuns.

## 1.5- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique, totalise 70 213 TND à la clôture de l'exercice 2013 contre 56 698 TND à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges à répartir	70 213	56 698	13 515
<b>total</b>	<b>70 213</b>	<b>56 698</b>	<b>13 515</b>

## NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint une valeur nette de 33 505 144 TND au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Stocks	2.1	16 425 750	-2 019 450	14 406 300
Clients et comptes rattachés	2.2	16 162 801	-2 745 906	13 416 895
Autres actifs courants	2.3	3 667 188	-712 231	2 954 957
Placements & autres actifs financiers	2.4	147 724	-1 766	145 958
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	2 594 964	-13 930	2 581 034
<b>total</b>		<b>38 998 427</b>	<b>-5 493 283</b>	<b>33 505 144</b>

## 2.1- STOCKS

La valeur nette des stocks consolidés totalisent 14 406 300 TND au 31/12/2013, après élimination des profits internes de (22 351 TND). Elle se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Stock SIAME	13 146 235	11 395 495	1 750 740
Provision sur stock SIAME	-1 730 434	-1 713 943	-16 491
Stock SITEL	328 918	652 889	-323 971
Provision sur stock SITEL	-82 655	-82 655	0
Stock CONTACT	351 151	204 971	146 180
Provision sur stock CONTACT	-98 941	-98 941	0
Stock ELECTRICA	2 566 964	1986036	580 928
Provision sur stock ELECTRICA	-107 420	-92 550	-14 870
Stock TOUTALU	53 592	86 412	-32 820
Provision sur stock TOUTALU	0	-4522	4522
Stock SIAME Internationale	1 241	155 479	-154 238
Provision sur stock SIAME Internationale	0	0	0
<b>Valeur net avant retraitement consolidation</b>	<b>14 428 651</b>	<b>12 488 671</b>	<b>1 939 980</b>
Elimination marge interne/stocks (retr/cons)	-22 351	-40 565	18 214
<b>Total</b>	<b>14 406 300</b>	<b>12 448 106</b>	<b>1 958 194</b>

① Les profits sur cessions internes des stocks réalisés en 2012 et en 2013 et touchant respectivement le stock initial et final entre les sociétés SIAME, ELECTRICA, CONTACT, SIAME INTERNATIONAL et TOUTALU ont été éliminés du résultat et des stocks consolidés.

## 2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES CONSOLIDES

Ce poste, totalisant 13 416 895 TND au 31 décembre 2013, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Clients ordinaires	12 303 675	12 357 096	- 53 421
Clients, retenues de garantie	193 996	1 141 918	- 947 922
Clients, effets à recevoir	602 629	783 566	- 180 937
Clients douteux	3 062 501	2 972 653	89 848
<b>Total brut</b>	<b>16 162 801</b>	<b>17 255 233</b>	<b>- 1 092 432</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	- 2 745 906	- 2 561 085	- 184 821
<b>Total net</b>	<b>13 416 895</b>	<b>14 694 148</b>	<b>- 1 277 253</b>

## 2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants consolidés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2013 à 2 954 957 TND. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Etat, impôts et taxes	1 595 161	2 597 216	- 1 002 055
Avances et acomptes au personnel	101 902	62 567	39 335
Avances et acomptes fournisseurs	807 368	205 414	601 954
Fournisseurs : rabais, remises et ristournes à obtenir	243 838	451 563	- 207 725
Débiteurs divers	742 506	566 142	176 364
Charges constatées d'avance	83 070	36 024	47 046
Produits à recevoir	93 343	-	93 343
<b>Total brut</b>	<b>3 667 188</b>	<b>3 918 926</b>	<b>- 251 738</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	- 712 231	- 707 276	- 4 955
<b>Total net</b>	<b>2 954 957</b>	<b>3 211 650</b>	<b>- 256 693</b>

## 2.4- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS CONSOLIDES

Ce compte totalisant 145 958 TND à la date de clôture, se détaille ainsi :

Désignation	Situation au 31/12/2013		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Placements	147 724	-1 766	145 958
<b>total</b>	<b>147 724</b>	<b>-1 766</b>	<b>145 958</b>

## 2.5 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et les équivalents de liquidités consolidés totalisant 2 581 034 TND au 31 décembre 2013 se détaillent comme suit :

Désignation	Situation au 31/12/2013		
	Valeur brute	provision	Valeur nette
Banques	1 667 976	-13 930	1 654 046
Caisse	10 169		10169
Valeurs à l'encaissement	916 419		
Régies d'avances et accréditifs	400		400
<b>Total</b>	<b>2 594 964</b>	<b>-13 930</b>	<b>2 581 034</b>

### NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Au 31/12/2013, les capitaux propres consolidés totalisant 22 273 922 TND se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Capital social	14 040 000	14 040 000	-
Réserves consolidées	6 380 256	5 988 206	392 050
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>	<b>20 420 256</b>	<b>20 028 206</b>	<b>392 050</b>
Résultats consolidés	1 695 455	1 405 183	290 272
Intérêts des minoritaires	158 211	150 178	8 033
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>	<b>22 273 922</b>	<b>21 583 567</b>	<b>690 355</b>

Le détail de répartition des réserves et des résultats des sociétés du groupe entre réserves et résultats consolidés, d'une part, et les parts des minoritaires, d'autre part, se présente comme suit :

Sociétés du groupe	Situation avant partage		Répartition des réserves		Répartition des résultats		Elimination des titres de participation
	Réserves	Résultat	Réserves consolidées	Part des minoritaires	Résultats consolidés	Part des minoritaires	
SIAME(1)	- 6 671 949	1 625 629	- 6 671 949	-	1 625 629	-	-
ELECTRICA	- 434 889	136 035	- 434 897	8	136 036	- 1	774 995
SIAME INTER	37 167	378	37 159	8	378	-	149 990
SITEL	526 124	50 493	384 901	141 223	33 531	16 962	664 070
CONTACT	- 782 221	233 617	- 782 221	-	233 617	-	1 930 000
TOUTALU	1 086 771	- 333 745	1 086 751	20	- 333 736	- 9	1 821 450
<b>Total</b>	<b>- 6 238 997</b>	<b>1 712 407</b>	<b>- 6 380 256</b>	<b>141 259</b>	<b>1 695 455</b>	<b>16 952</b>	<b>5 340 505</b>

(1) Les réserves consolidées ont été diminuées par le coût d'acquisition des actions propres totalisant 171 485 TND

#### NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants ont atteint une valeur de 2 036 672 TND au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt	1 866 442	2 967 497
Provision pour risques et charges	170 230	165 934
<b>Total</b>	<b>2 036 672</b>	<b>3 133 431</b>

#### 4.1 - EMPRUNTS

Ce poste consolidé totalisant 1 866 442 TND, correspond à la dette bancaire et à la dette provenant du traitement des financements d'immobilisations par crédit bail. Ce poste se présente comme suit :

Désignation	30/12/2013	30/12/2012	Variation
Emprunt SIAME	389 351	861 573	- 472 222
Emprunt SITEL	394 758	537 508	- 142 750
Emprunt CONTACT	1 051 324	1 245 205	- 193 881
Emprunt TOUTALU	-	299 038	- 299 038
Emprunt ELECTRICA	31 009	24 173	6 836
<b>Total</b>	<b>1 866 442</b>	<b>2 967 497</b>	<b>- 1 101 055</b>

#### 4.2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste consolidé totalisant 170 230 TND, correspond aux provisions pour risques et charges constatées au niveau des sociétés du groupe. Il se détaille comme suit :

Société	Désignation	Solde
CONTACT	Provision pour risques et charges	2 728
CONTACT	Provision pour amendes et pénalités	6 000
SITEL	Provisions pour litiges	43 972
SITEL	Provisions pour garanties données	3 227
SITEL	Provision pour amendes et pénalités	91 063
SITEL	Autres provision pour risque	23 240
<b>Total</b>		<b>170 230</b>

## NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 19 641 620 TND au 31 décembre 2013, regroupe les postes suivants :

Désignation	Note	31/12/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	7 051 396
Autres passifs courants	5.2	2 907 276
Concours bancaires	5.3	9 682 948
<b>Total</b>		<b>19 641 620</b>

### 5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2013, ce poste consolidé totalisant 7 051 396 TND, se ventile comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation	3 466 097	4 451 315	- 985 218
Fournisseurs, factures non parvenues	1 466 712	104 687	1 362 025
Fournisseurs d'exploitation eap	2 084 537	1 205 764	878 773
Fournisseurs, retenues de garanties	4 640	8 452	- 3 812
Fournisseurs d'immobilisations	29 410	15 509	13 901
<b>Total</b>	<b>7 051 396</b>	<b>5 785 727</b>	<b>1 265 669</b>

### 5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant 2 907 276 TND au 31/12/2013, s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Etat, impôts et taxes	661 152	839 574	-178 422
CNSS	384 089	472 680	-88 591
Personnel et comptes rattachés	662 388	658 738	3 650
Clients, avances et acomptes/ ristourne clients	84 002	162 789	-78 787
Associés, dividendes et tantièmes à payer	80 513	80 323	190
Charges à payer	794 819	304 187	490 632
Provisions	240 313	240 313	0
<b>Total</b>	<b>2 907 276</b>	<b>2 758 604</b>	<b>148 672</b>

### 5.3- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Ce poste consolidé totalisant 9 682 948 TND au 31/12/2013, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Echéance à moins d'un an cmt	2 030 378	1 183 068	847 310
Crédits de gestion	5 585 785	5 928 077	- 342 292
Echéance à moins d'un an leasing	31 396	13 768	17 628
Intérêts courus sur emprunts	206 615	177 527	29 088
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>7 854 174</b>	<b>7 302 440</b>	<b>551 734</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>1 828 774</b>	<b>3 003 718</b>	<b>- 1 174 944</b>
<b>Total</b>	<b>9 682 948</b>	<b>10 306 158</b>	<b>- 623 210</b>

### NOTE -6- REVENUS

Le chiffre d'affaires du groupe totalisant 31 934 397 TND se détaille comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2013		Solde 31/12/2012		Variation	
	en DT	en %	en DT	en %	en DT	en %
SIAME	24 361 988	73,72%	19 261 078	60,74%	5 100 910	26,48%
SITEL	1 047 333	3,17%	6 837 313	21,56%	- 5 789 980	-84,68%
CONTACT	2 509 382	7,59%	1 151 362	3,63%	1 358 020	117,95%
ELECTRICA	4 696 189	14,21%	3 603 706	11,36%	1 092 483	30,32%
TOUTALU	259 173	0,78%	785 354	2,48%	- 526 181	-67,00%
SIAME INTER	170 746	0,52%	71 172	0,22%	99 574	140%
<b>Total</b>	<b>33 044 811</b>	<b>100%</b>	<b>31 709 985</b>	<b>100%</b>	<b>1 334 826</b>	<b>4,21%</b>
Chiffre d'affaires intra-groupe	- 1 110 414		- 1 501 845			
Chiffre d'affaires consolidé	31 934 397		30 208 140		1 726 257	5,71%

### NOTE -7- ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats consommés totalisent 21 600 040 TND à la clôture de l'exercice 2013. Ils se détaillent entre les différentes sociétés du groupe comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2013	
	EN DT	EN %
SIAME	16 773 688	73,80%
SITEL	559 978	2,46%
CONTACT	1 266 093	5,57%
ELECTRICA	3 798 528	16,71%
TOUTALU	169 452	0,75%
SIAME INTER	160 928	0,71%
<b>total</b>	<b>22 728 667</b>	<b>100%</b>
Achats intra-groupe	-1 128 627	
<b>Achats consommé consolidés</b>	<b>21 600 040</b>	

## NOTE -8- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique correspond, principalement, à la rémunération du personnel extérieur, d'intermédiaires et des honoraires.

## NOTE -9- CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique correspond aux intérêts relatifs aux emprunts contractés, et aux provisions sur les immobilisations financières.

## NOTE -10- PRODUITS DES PLACEMENTS

Cette rubrique comprend les produits provenant des participations du groupe SIAME.

## NOTE -11- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2013, La trésorerie du groupe « SIAME » a dégagé un solde de 766 190 TND contre -1 178 981 TND au 31 décembre 2012, soit une variation positive de 1 945 171 TND. Les différentes rubriques se présentent ainsi :

Désignation	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11.1	4 882 722
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	11.2	- 1 270 208
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	11.3	- 1 667 343
Variation de la trésorerie		1 945 171

### 11.1- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION

Les flux affectés aux activités d'exploitation totalisant 4 882 722 TND s'analysent comme suit :

Designation	Flux consolidés	Retraitement	Somme des flux
Résultat net de l'exercice	1 712 409	0	1 712 409
Amort. et prov. nets de reprises	1 786 446	129 805	1 916 251
Variation des stocks	- 1 966 821	-18 214	- 1 985 035
Variation des créances clients	1 327 117	0	1 327 117
Variation des autres actifs	531 660	0	531 660
Variation des comptes fournisseurs	1 491 513	0	1 491 513
Plus ou moins value / cessions	- 54 996	0	- 54 996
Autres gains ordinaires	-	0	-
Charges financières	131 310	0	131 310
Reprise sur provisions	- 152 837	0	- 152 837
Résorption subvention d'investissement	- 34 670	0	- 34 670
Total	4 771 131	111 591	4 882 722

## 11.2- FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisant (1 270 208) TND s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2013	Retraitement	Somme des flux
Décais./acq. d'immo. corp. & incorp.	-1 008 453		-1 008 453
Encai. prov. cess. d'immo. corp & incor.	55 000		55 000
Décai. prov. l'acq. d'immo. financ.	-220 000		-220 000
Dividendes reçus	0		0
Encaissement / d'autres valeurs immobilisées	96 199		-44 678
Décaiss. Sur autres valeurs immobilisées	-192 954		39 603
<b>Total</b>	<b>-1 270 208</b>	<b>0</b>	<b>-1 270 208</b>

## 11.3- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement totalisant (1 667 343) TND s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2013	Retraitement	Somme des flux
Variation / capitaux propres	169 101		169 101
Enc/remb. d'emprunts (crédits de gestion. ct)	955 084		955 084
Dividendes et autres distributions	-970 606		-970 606
Encaissements emprunts mt	6 836		6 836
Rembour. d'emprunts mt	-1 640 958	- 186 800	-1 827 758
<b>Total</b>	<b>-1 480 543</b>	<b>-186 800</b>	<b>-1 667 343</b>

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2013

*Mesdames, Messieurs les actionnaires*

*De la « Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques : SIAME »*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Votre Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **OPINION**

A notre avis, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont sincères et réguliers et donnent pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe « SIAME » au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le point suivant :

La société Mère SIAME a fait l'objet en 2012 d'une notification des résultats d'un contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011. Cette notification a porté sur un redressement total de 483 KDT qui n'a été provisionné qu'à hauteur de 217 KDT étant donné que plusieurs chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ce redressement fiscal.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

**Le Commissaire aux Comptes**

**BDO Tunisie**  
Adnène ZGHIDI



Tunis, le 09 Mai 2014.

# SANADETT SICAV

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

### AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SANADETT SICAV clos le 31 mars 2014 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 mars 2014 annexés au présent rapport faisant apparaître un total actif de 222 398 874 dinars, un actif net de 222 199 662 dinars et une valeur liquidative de 109,329 dinars pour 2 032 401 actions, relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

#### *Responsabilité de la direction dans l'établissement des états financiers*

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers trimestriels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### *Opinion*

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 mars 2014 tels qu'annexés au présent rapport.

#### *Vérifications spécifiques*

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

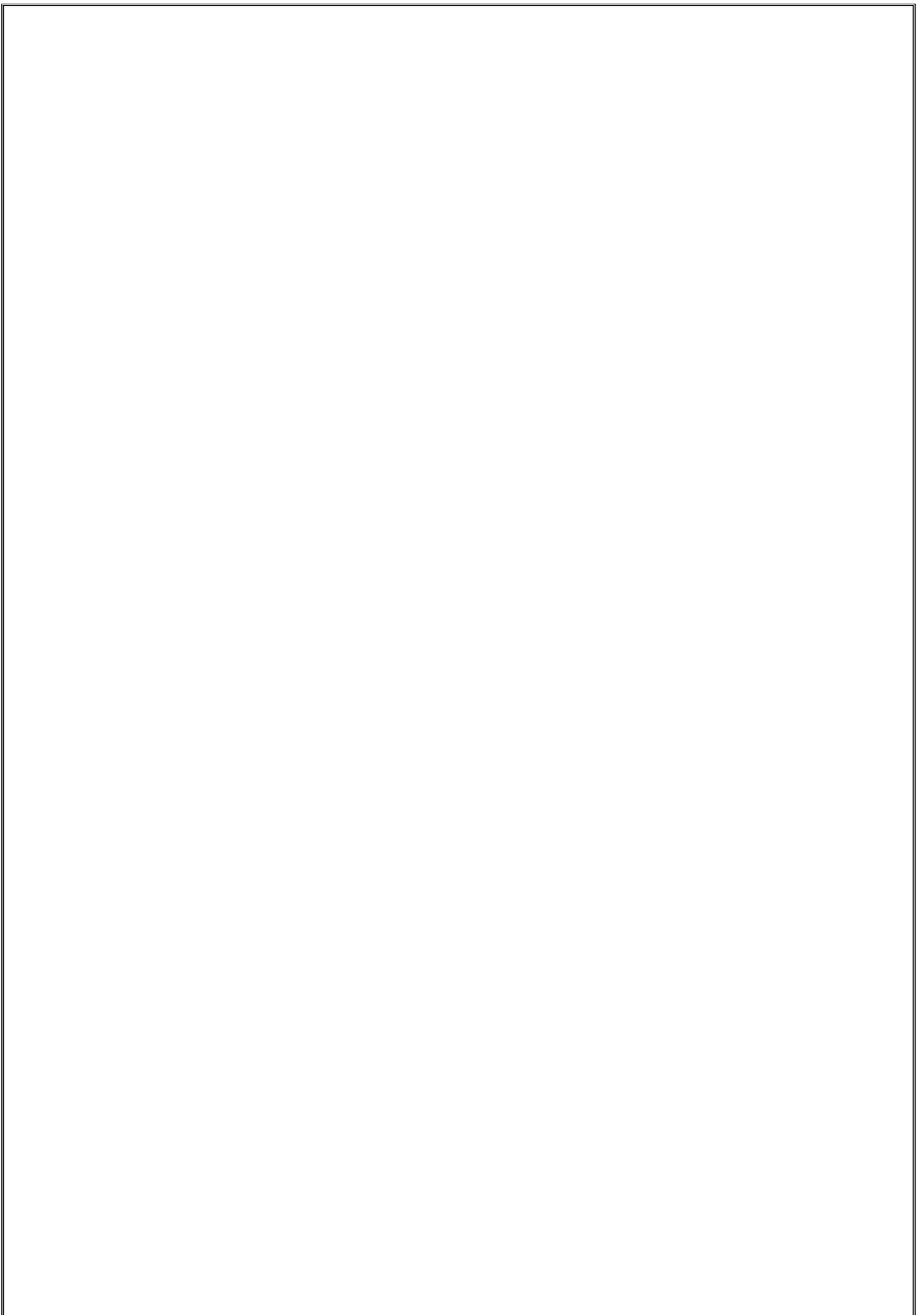
- La composition de l'actif de SANADETT SICAV n'a pas respecté de manière permanente au cours du premier trimestre 2014 le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 mars 2014.
- La composition de l'actif de SANADETT SICAV n'a pas respecté de manière permanente au cours du premier trimestre 2014 le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 mars 2014.

Tunis, le 12 mai 2014

**Le Commissaire aux Comptes**

**Cabinet MS Louzir**

**Mohamed LOUZIR**



**BILAN**  
**ARRETE AU 31/03/2014**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>135 938 135</b>	<b>152 280 515</b>	<b>139 310 821</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 349 746	11 968 377	10 251 140
b- Obligations et valeurs assimilées		125 588 389	140 312 138	129 059 681
c- Autres valeurs		0	0	0
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>85 405 397</b>	<b>94 225 874</b>	<b>64 837 369</b>
a- Placements monétaires		43 901 373	48 475 395	36 675 648
b- Disponibilités		41 504 024	45 750 479	28 161 721
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>1 055 342</b>	<b>0</b>	<b>1 055 342</b>
<b>AC4- Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>222 398 874</b>	<b>246 506 389</b>	<b>205 203 532</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>101 589</b>	<b>120 071</b>	<b>110 898</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>97 623</b>	<b>106 886</b>	<b>89 103</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>199 212</b>	<b>226 957</b>	<b>200 001</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1- Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>211 743 447</b>	<b>236 947 506</b>	<b>197 247 877</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	<b>CP2</b>	<b>10 456 215</b>	<b>9 331 926</b>	<b>7 755 654</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		8 321 547	7 286 280	770
b- Sommes distribuables de la période		2 134 668	2 045 646	7 754 884
<b>ACTIF NET</b>		<b>222 199 662</b>	<b>246 279 432</b>	<b>205 003 531</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>222 398 874</b>	<b>246 506 389</b>	<b>205 203 532</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DU 01/01/2014 AU 31/03/2014**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	Période 01/01/2014 31/03/2014	Période 01/01/2013 31/03/2013	Période 01/01/2013 31/12/2013
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>1 507 072</b>	<b>1 504 149</b>	<b>6 799 006</b>
a- Dividendes		0	0	378 514
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 507 072	1 504 149	6 420 492
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>907 775</b>	<b>881 804</b>	<b>4 274 141</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 414 847</b>	<b>2 385 953</b>	<b>11 073 147</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>CH1</b>	<b>307 389</b>	<b>342 994</b>	<b>1 436 203</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 107 458</b>	<b>2 042 959</b>	<b>9 636 944</b>
<b>PR 3- Autres produits</b>		0	0	0
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>CH2</b>	69 882	77 575	315 168
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 037 576</b>	<b>1 965 384</b>	<b>9 321 776</b>
<b>PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation</b>		97 093	80 262	(1 566 892)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>2 134 668</b>	<b>2 045 646</b>	<b>7 754 884</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(97 093)</b>	<b>(80 262)</b>	<b>1 566 892</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		98 606	105 954	48 919
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0	71 659
- Frais de négociation		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>IV</b>	<b>2 136 181</b>	<b>2 071 338</b>	<b>9 442 354</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DU 01/01/2014 AU 31/03/2014**  
(Exprimé en dinars)

	Période 01/01/2014 31/03/2014	Période 01/01/2013 31/03/2013	Période 01/01/2013 31/12/2013
<b>AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>			
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>			
a- Résultat d'Exploitation	2 037 576	1 965 384	9 321 776
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	98 606	105 955	48 920
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0	71 659
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<b>AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	0	0	(7 795 114)
<b>AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>			
<b>a- Souscriptions</b>			
_ Capital	73 063 910	83 033 484	304 167 227
_ Régularisation des sommes non distribuables	18 582	22 108	38 296
_ Régularisation des sommes distribuables	3 262 138	2 978 718	9 118 151
_ Droits d'entrée	0	0	0
<b>b- Rachats</b>			
_ Capital	(58 671 682)	(79 385 167)	(340 245 999)
_ Régularisation des sommes non distribuables	(13 846)	(16 854)	(20 205)
_ Régularisation des sommes distribuables	(2 599 152)	(2 786 192)	(10 063 175)
_ Droit de sortie	0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>17 196 131</b>	<b>5 917 436</b>	<b>(35 358 465)</b>
<b>AN4- <u>ACTIF NET</u></b>			
a- en début de la période	205 003 531	240 361 996	240 361 996
b- en fin de la période	222 199 662	246 279 432	205 003 531
<b>AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>			
a- en début de la période	1 894 191	2 240 895	2 240 895
b- en fin de la période	2 032 401	2 275 962	1 894 191
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,329</b>	<b>108,209</b>	<b>108,227</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,07%</b>	<b>3,53%</b>	<b>3,88%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 mars 2014

(Unité : dinar tunisien)

### I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 mars 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### II.1. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC1. Portefeuille titres

Au 31 mars 2014, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, d'obligations de sociétés et de parts FCC. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

##### a- Les titres OPCVM

Au 31 mars 2014, les titres OPCVM se détaillent comme suit :

Titres OPCVM	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'actif
FCP Salamett Plus	49 000	517 907	519 989	0,23%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	311 343	0,14%
FCP HELION MONEO	7 000	714 892	731 479	0,33%
FCP Salamett CAP	25 000	311 413	328 950	0,15%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	21 000	2 145 575	2 177 658	0,98%
Tuniso Emiratie Sicav	3 900	402 761	407 905	0,18%
Axis Trésorerie Sicav	15 000	1 589 397	1 616 760	0,73%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 100	1 041 003	1 063 267	0,48%
GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	7 885	805 730	812 597	0,37%
Fidelity Oblig Sicav	1 856	196 377	197 740	0,09%
Maxula Investissement Sicav	1 943	198 038	204 796	0,09%
Univers Obligations Sicav	9 100	947 464	960 632	0,43%
Sicav Entreprise	9 628	984 749	1 016 630	0,46%
<b>Total</b>	<b>164 412</b>	<b>10 173 591</b>	<b>10 349 746</b>	<b>4,65%</b>

**b- Obligations et valeurs assimilées**

Au 31 mars 2014, les obligations et valeurs assimilées se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'actif
Obligations de sociétés	1 832 900	121 148 950	123 974 040	55,74%
Fonds communs de créances	3 700	1 605 148	1 614 349	0,73%
<b>Total</b>	<b>1 836 600</b>	<b>122 754 098</b>	<b>125 588 389</b>	<b>56,47%</b>

**b'- Les obligations de sociétés**

Au 31 mars 2014, les obligations de sociétés se détaillent comme suit :

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% d'actif
A.BANK SUB2009	20 000	1 466 500	1 499 049	0,67%
AIL 2011/1	10 000	600 000	625 558	0,28%
AIL 2012-1	10 000	800 000	834 801	0,38%
AIL 2013-1	20 000	2 000 000	2 092 693	0,94%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	3 599 550	3 692 541	1,66%
Amen Bank SUB 2011	20 000	1 600 000	1 637 268	0,74%
Amen Bank SUB 2012	10 000	900 000	923 132	0,42%
AmenBank06TMM+1%	30 000	900 000	906 950	0,41%
ATB SUB 2009	50 000	3 750 000	3 891 109	1,75%
ATB 2007/1 Catég D	50 000	3 800 000	3 973 106	1,79%
ATL 2009 5.5%	30 000	600 000	623 941	0,28%
ATL 2009/2	20 000	1 200 000	1 225 959	0,55%
ATL 2009/3	30 000	600 000	606 422	0,27%
ATL 2010/2	35 000	2 800 000	2 832 086	1,27%
ATL 2011	30 000	3 000 000	3 019 315	1,36%
ATL 2012-1	25 700	2 056 000	2 140 527	0,96%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 102 540	0,95%
ATL 2013-2	30 000	3 000 000	3 059 301	1,38%
ATL 2014-1	3 700	370 000	370 888	0,17%
ATLsub2008 7%22/08	15 000	1 500 000	1 551 090	0,70%
ATL10-1TMM+0.75%5ans	75 000	3 000 000	3 083 951	1,39%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	2 285 680	2 306 853	1,04%
Attijari L sub 2009	20 000	2 000 000	2 016 442	0,91%
ATTIJARI LEAS. 2010	25 000	1 000 000	1 024 663	0,46%
ATTIJARI LEAS. 2011	15 000	900 000	909 129	0,41%
ATTIJARI LEAS 2012-2	10 000	800 000	811 822	0,37%
BH 2009	40 000	3 384 000	3 421 014	1,54%
BHSub2007TMM+1.2%	30 000	600 000	608 897	0,27%
BNA SUB 2009	15 000	1 099 845	1 146 584	0,52%
BTE 2009	30 000	1 800 000	1 841 010	0,83%
BTE 2010	20 000	1 400 000	1 432 375	0,64%
BTE 2011	33 000	3 300 000	3 322 070	1,49%
BTK 2009 A	5 000	214 300	215 128	0,10%
BTK 2009 B	35 000	2 100 000	2 108 424	0,95%
BTK 2009 C	10 000	733 200	736 196	0,33%
CHO 2009	7 000	525 000	533 697	0,24%
CIL 2009/1	12 500	250 000	257 685	0,12%
CIL 2009/3	18 000	360 000	362 658	0,16%
CIL 2010/1	20 000	800 000	823 340	0,37%
CIL 2010/2	15 000	600 000	610 646	0,27%
CIL 2011/1	20 000	800 000	804 287	0,36%
CIL 2012/1	10 000	600 000	600 079	0,27%

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% d'actif
CIL 2012-2	20 000	1 600 000	1 608 662	0,72%
CIL 2013/1	5 000	500 000	508 899	0,23%
CILSUB20087.25%10ans	10 000	1 000 000	1 012 077	0,46%
EL WIFACK 2010	20 000	800 000	807 752	0,36%
ELW 2013	10 000	1 000 000	1 050 775	0,47%
ELW2013 TV	9 000	900 000	943 502	0,42%
EmpSub AmenBank08A	9 000	599 985	626 911	0,28%
EmpSub AmenBank08B	10 000	750 000	786 247	0,35%
Hannibal lease 09	20 000	400 000	412 847	0,19%
HL 2010/1	30 000	1 200 000	1 241 011	0,56%
HL 2010/2	30 000	1 200 000	1 218 061	0,55%
HL 2012/1 TF	10 000	800 000	821 896	0,37%
HL 2012/1 TV	10 000	800 000	821 679	0,37%
HL 2013/2	15 000	1 500 000	1 507 241	0,68%
HL 2013/2 TF 7a	10 000	1 000 000	1 005 155	0,45%
HLEASE 2013/1	20 000	2 000 000	2 092 054	0,94%
HL2009/2	20 000	400 000	409 065	0,18%
MEUBLATEX 2008	10 000	600 000	615 339	0,28%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 406 250	2 420 648	1,09%
STB 2010/1	60 000	3 600 000	3 603 398	1,62%
STB 2011 sub	20 000	1 600 000	1 613 428	0,73%
STB2008/1CatDTMM+2	50 000	4 000 000	4 188 076	1,88%
TL SUB 2009	17 000	340 000	347 916	0,16%
TL SUB 2010	20 000	800 000	803 245	0,36%
TL SUB 2013	20 000	2 000 000	2 101 507	0,94%
TL SUB 2013-2	10 000	1 000 000	1 008 478	0,45%
TL 2010/2	30 000	1 200 000	1 219 291	0,55%
TL 2013-1	10 000	1 000 000	1 026 366	0,46%
TL 2014-1	10 000	1 000 000	1 004 672	0,45%
TLeasing 2011/1	10 000	600 000	621 659	0,28%
TLeasing 2011/2	30 000	1 800 000	1 836 047	0,83%
TLeasing 2011/3	30 000	1 800 000	1 814 757	0,82%
TLeasing 2012-1	20 000	1 600 000	1 669 258	0,75%
TLeasing 2012/2	10 000	800 000	808 573	0,36%
TLEASING2010-1	20 000	800 000	828 294	0,37%
UBCI 2013	10 000	1 000 000	1 045 457	0,47%
UIB 2011	20 000	1 600 000	1 643 446	0,73%
UIB 2011-2	22 000	1 571 240	1 583 636	0,71%
UIB 2012-1	20 000	1 714 200	1 733 374	0,77%
UIB2009/1 5.5%	10 000	733 200	756 008	0,33%
UIB2009/1 5.85%	50 000	4 000 000	4 132 321	1,86%
UNIFACTOR 2010	1 000	40 000	40 278	0,02%
UNIFACTOR 2013	20 000	2 000 000	2 049 508	0,92%
<b>Total</b>	<b>1 832 900</b>	<b>121 148 950</b>	<b>123 974 040</b>	<b>55,74%</b>

#### b''- Les parts en fonds communs de créances

Les parts en Fonds communs de créances se détaillent comme suit :

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% d'actif
FccBIAT-Credim1PP2	1 500	809 454	814 175	0,37%
FccBIAT-Credim2PP2	2 200	795 694	800 174	0,36%
<b>TOTAL</b>	<b>3 700</b>	<b>1 605 148</b>	<b>1 614 349</b>	<b>0,73%</b>

## AC2. Placements monétaires et disponibilités

Au 31 mars 2014, les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

### a- Placement monétaire

#### a'- Les Billets de Trésorerie

Les billets de trésorerie se détaillent par émetteur comme suit :

Billet de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% d'actif
SERVI Du 22/02/2014 Au 21/04/2014	1 000	989 734	996 579	0,45%
ASSAD Du 20/02/2014 Au 21/04/2014	2 000	1 979 987	1 993 329	0,90%
TJL Du 17/02/2014 Au 18/04/2014	1 000	990 123	997 202	0,45%
E.AUTO AVAL BNA Du 25/03/2014 Au 23/06/2014	2 000	1 971 323	1 973 554	0,89%
AURES AV BNA Du 19/03/2014 Au 17/06/2014	2 000	1 971 323	1 975 466	0,89%
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>7 902 490</b>	<b>7 936 128</b>	<b>3,57%</b>

#### a''- Les certificats de dépôts :

Les certificats de dépôts se détaillent comme suit :

Certificats de dépôts	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% d'actif
CD_571_11/04/14_ ATB	10	4 962 293	4 993 715	2,25%
CD_523_10/04/14_ ATB	36	17 979 110	17 981 199	8,09%
CD_523_10/04/14_ ATB	6	2 996 518	2 996 867	1,35%
CD_6_06/04/14_ ATB	20	9 843 136	9 993 464	4,49%
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>35 781 057</b>	<b>35 965 245</b>	<b>16,17%</b>

### b- Les disponibilités

Les disponibilités se détaillent comme suit :

#### b'- Les placements à terme

Les placements à terme se détaillent comme suit :

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% d'actif
Placement à terme ATB	24 000 000	24 492 078	11,01%
<b>TOTAL</b>	<b>24 000 000</b>	<b>24 492 078</b>	<b>11,01%</b>

#### b''- Les avoirs en banque

Les disponibilités comprennent des avoirs de la société chez le dépositaire qui s'élèvent à 17 011 946 dinars.

## AC3. Créances d'exploitation

Ce montant concerne des intérêts à recevoir sur le placement monétaire acquis en date du 30 mai 2013.

Les intérêts seront recouverts en date du remboursement du dit placement soit en mai 2014.

## PA1. Opérateur créditeurs

Les opérateurs créditeurs se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/03/2014</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>
Frais de gestion à payer	98 938	108 538
Frais du dépositaire à payer	2 651	2 360
<b>Total</b>	<b>101 589</b>	<b>110 898</b>

## PA2. Autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/03/2014</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>
Frais de publication à payer	497	300
Jeton de présence à payer	12 466	10 000
Redevances CMF à payer	16 769	18 396
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 200	25 120
Autres	60 691	35 287
<b>Total</b>	<b>97 623</b>	<b>89 103</b>

## CP1. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés au courant du premier trimestre 2014 se détaillent ainsi :

### **Capital au 31/12/2013**

Montant	197 247 877
Nombre de titres	1 894 191
Nombre d'actionnaires	626

### **Souscriptions réalisées**

Montant	73 063 910
Nombre de titres émis	701 640
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

### **Rachats effectués**

Montant	58 671 682
Nombre de titres rachetés	563 430
Nombre d'actionnaires sortants	0

### **Autres effets sur capital**

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	4 736
Variation des plus ou moins-Values potentielles sur titres	98 606

### **Capital au 31/03/2014**

Montant	211 743 447
Nombre de titres	2 032 401
Nombre d'actionnaires	626

## CP2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 10 456 215 dinars dont 2 134 668 dinars se rattachant à la période allant du 1er janvier 2014 au 31 mars 2014.

## PR1. Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Revenus des titres OPCVM	0	0	378 514
Revenus des bons de trésor assimilables	0	92 219	470 673
Revenus des obligations et fonds communs de créances	1 507 072	1 411 930	5 949 819
<b>TOTAL</b>	<b>1 507 072</b>	<b>1 504 149</b>	<b>6 799 006</b>

## PR2. Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Revenus des billets de trésorerie	159 240	115 757	603 437
Revenus des autres placements monétaires	343 233	355 716	1 564 212
Revenus des certificats de dépôt	243 548	262 265	1 624 205
Intérêts des comptes de dépôt	161 755	148 066	482 287
<b>TOTAL</b>	<b>907 775</b>	<b>881 804</b>	<b>4 274 141</b>

## CH1. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180 dinars l'an en TTC.

Au 31 mars 2014, les charges de gestion trimestrielle se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Honoraires du gestionnaire	307 098	342 703	1 435 023
Honoraires du dépositaire	291	291	1 180
<b>TOTAL</b>	<b>307 389</b>	<b>342 994</b>	<b>1 436 203</b>

## CH2. Autres charges

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Du 01/01/2013 Au 31/03/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	9 130	11 372	31 992
Redevance CMF	52 049	58 083	243 216
Publicité et publication	201	4	878
Jetons de présence	2 466	2 152	11 250
TCL	6 037	5 965	27 833
<b>TOTAL</b>	<b>69 882</b>	<b>77 575</b>	<b>315 168</b>

## IV. RESULTAT PAR ACTION

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2014 Au 31/03/2014	Du 01/01/2013 Au 31/03/2013
Revenus des placements	2 414 847	2 385 953
Charges de gestion des placements	307 389	342 994
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2 107 458</b>	<b>2 042 959</b>
Autres charges	69 882	77 575
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 037 576</b>	<b>1 965 384</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	97 093	80 262
<b>Sommes distribuables de la période</b>	<b>2 134 668</b>	<b>2 045 646</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(97 093)	(80 262)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	98 606	105 955
Plus-Values réalisées sur cession de titres	0	0
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2 136 181</b>	<b>2 071 338</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>2 032 401</b>	<b>2 275 962</b>
<b>Résultat par Action</b>	<b>1,051</b>	<b>0,910</b>